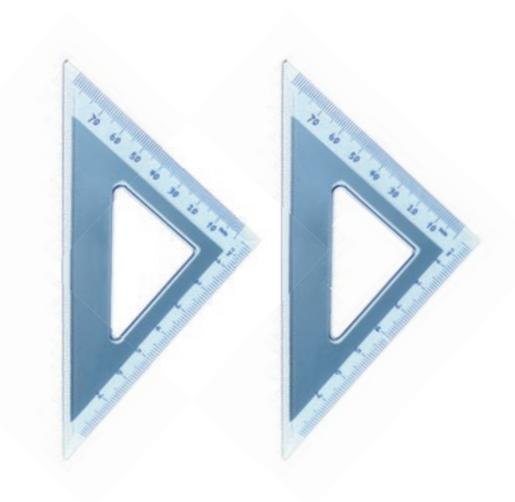
AVRIL 2009



MERKUR

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu



Apprentissage Un coup d'accélérateur à l'emploi des jeunes



■ EDITORIAL de la Chambre de Commerce



■ FLASH

5° conférence germanoluxembourgeoise: 2009 sera

LEASING















Optez pour le leasing de la BCEE!

Optimisez le financement du matériel que vous utilisez dans l'exercice de votre profession. La BCEE vous propose, plutôt que d'acheter votre matériel, de le louer en recourant à un contrat de leasing. Ainsi vous préservez votre trésorerie et vous bénéficiez en plus d'avantages fiscaux décisifs.

Intéressés ? Nos conseillers PME sont à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire. Vous pouvez également effectuer directement une demande d'offre de leasing en ligne sur notre site **www.bcee.lu**.



Michel Wurth réélu Président de la Chambre de Commerce



Michel Wurth a été réélu pour un second mandat de 5 ans à la tête de la Chambre de Commerce

'est sous la présidence du Ministre de l'Economie et du commerce extérieur, M. Jeannot Krecké, que la Chambre de Commerce a tenu ce vendredi 20 mars 2009 son Assemblée Plénière constituante. Le Ministre qui était accompagné de MM. Pierre Rauchs, chargé de Direction et président du bureau électoral de la Chambre de Commerce et Luc Wilmes, secrétaire du bureau électoral, a officiellement présenté les résultats des élections de 2009 qui ont désigné les nouveaux membres élus de la Chambre de Commerce pour un mandat de 5 ans. L'assemblée plénière est l'organe de décision suprême de la Chambre de Commerce et représente l'ensemble des plus de 40.000 entreprises ressortissantes de la Chambre de Commerce. L'Assemblée fixe l'organisation interne de la plus grande organisation professionnelle du pays, approuve son budget et détermine les grandes orientations stratégiques de son action.

L'Assemblée plénière de la Chambre de Commerce a pour ambition de refléter l'ensemble des secteurs économiques luxembourgeois (hormis l'artisanat et le secteur agricole) et sa composition a été adaptée aux réalités économiques actuelles du pays. Les 6 groupes électoraux représentés à l'Assemblée plénière de la Chambre de Commerce comptent au total 25 membres élus. En application de la loi du 4 avril 1924 portant création des chambres professionnelles à base élective, ont été proclamés élus pour une période de 5 ans en tant que membres effectifs:

Groupe 1 – Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées (8 sièges)

- Mme CAHEN Corinne, commerçante, Luxembourg;
- M. DECKER Marc, commerçant, Esch-Alzette;
- M. ERNSTER Fernand, commerçant, Luxembourg;
- M. JACOBS Marc, commerçant, Heisdorf;
- M. KERGER Guy, commerçant, Godbrange;
- M. MUNHOWEN Raymond, commerçant, Strassen;
- M. RODENBOURG Michel, commerçant, Luxembourg;
- Mme SUARDI Anna, commerçante, Esch-Alzette.



De gauche à droite:

1ère rangée assis: Fernand Ernster, Jean J. Schintgen, Michel Wurth, le ministre Jeannot Krecké, Pierre Gramegna, Robert Dennewald et Frank Wagener 2° rangée debout: Marc Wagener, Evie Roos, Marc Lauer, François Koepp, Raphael Fischer, Carlo Thill, Jean-Claude Finck, Hermann Lange, Rik Vandenberghe, Marc Solvi, Christian Thiry, Corinne Cahen, Anna Suardi, Carlo Schlesser, Marc Decker, Raymond Munhowen, Raymond Schadeck, Michel Rodenbourg, Marc Jacobs, Guy Kerger, Paul Emering, Pierre Rauchs et Luc Wilmes

Groupe 2 – Sociétés de participations financières (1 siège)

 M. SCHLESSER Carlo, administrateur de sociétés, Howald.

Groupe 3 – Industrie, PMI et PME (8 sièges)

- M. DENNEWALD Robert, président ingénieur, Luxembourg;
- M. LANGE Hermann, directeur financier, Burden;
- Mme ROOS Evie, vice-présidente, Sandweiler;
- M. SCHADECK Raymond, réviseur d'entreprises, Mondorf-les-Bains;
- M. SOLVI Marc, directeur général, Ehlange;
- M. THIRY Christian, industriel, Mondorf-les-Bains;
- M. WAGENER Marc, directeur, Howald;
- M. WURTH Michel, directeur général, Sandweiler.

Groupe 4 – Banques, caisses rurales et autres activités financières (5 sièges)

- M. FINCK Jean-Claude, banquier, Foetz;
- M. FISCHER Raphael, banquier, Goetzingen;
- M. THILL Carlo, banquier, Leudelange;
- M. VANDENBERGHE Rik, banquier, Anvers, Belgique:
- M. WAGENER Frank, banquier, Brouch.

Groupe 5 – Assurances (1 siège)

M. LAUER Marc, directeur, Sandweiler.

Groupe 6 – Hôtellerie, restauration et cafetiers (2 sièges)

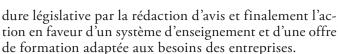
- M. KOEPP François, hôtelier, Luxembourg;
- M. SCHINTGEN Jean-Joseph, hôtelier, Hesperange.

L'Assemblée Plénière a procédé à la constitution du Bureau de la Chambre de Commerce et a reconduit le mandat de Président de M. Michel Wurth et les mandats des quatre Vice-Présidents MM. Jean J. Schintgen, Fernand Ernster, Frank N. Wagener et Robert Dennewald pour une nouvelle période de 5 ans.

Dans son allocution, le nouveau Président de la Chambre de Commerce a remercié l'Assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne en lui proposant un deuxième mandat et a souligné l'importance du rôle de la Chambre de Commerce en cette période de crise économique.

M. Wurth a rappelé que la Chambre de Commerce défend l'intérêt économique général du pays et que son action se décline aujourd'hui sur 5 grands axes opérationnels: la promotion de l'esprit d'entreprise et le soutien à la création d'entreprise, la défense de l'économie du marché et de ses acteurs, la promotion de relations économiques et commerciales avec l'étranger, l'intervention dans la procé-





La crise financière et économique qui touche de plein fouet l'économie mondiale, n'épargne pas le Luxembourg et constitue par conséquent le grand défi du moment auquel la Chambre de Commerce et la nouvelle Assemblée plénière sont appelées à faire face. Il importe dans ce contexte d'accompagner les entreprises pour les aider à surmonter les difficultés économiques inéluctables en période de récession. Le salut passe entre autres par une adaptation aux besoins du marché et notamment dans le domaine de la formation, par une diversification de la palette des produits et services offerts et par la recherche de nouveaux produits et marchés d'exportations.

Dans toutes ces démarches, la Chambre de Commerce joue un rôle primordial tant par l'offre de ses services de formation que par les missions économiques ou stands à des foires. Le président a souligné que c'est précisément dans les périodes de recul économique, que les entreprises doivent être imaginatives et ouvertes sur l'extérieur pour devenir plus compétitives et se préparer pour être plus fortes quand la conjoncture s'améliorera.

Le Président a souligné que dans ce contexte difficile, il est plus que jamais important que les acteurs économiques parlent d'une seule voix et proposent des solutions qui jouissent du soutien de l'ensemble des entreprises luxembourgeoises. La Chambre de Commerce a pris des initiatives en ce sens et a travaillé en étroite collaboration avec l'UEL pour l'élaboration des 100 mesures nécessaires pour préparer la sortie de crise. Ce document a alimenté la réflexion de la



Dans son allocution, Michel Wurth a remercié l'Assemblée pour la confiance qu'elle lui témoigne en lui proposant un deuxième mandat et a souligné l'importance du rôle de la Chambre de Commerce en cette période de crise économique



Le Directeur de la Chambre de Commerce, Pierre Gramegna, a présenté aux nouveaux membres élus le programme de travail 2009

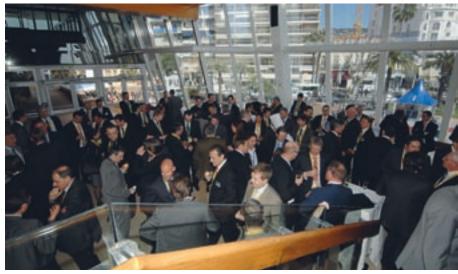


Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présidé l'Assemblée Constituante

dernière session de la Tripartite pour ce qui est du court terme, mais contient aussi de nombreuses propositions de réformes structurelles pour le moyen et le long terme.

En conclusion, Michel Wurth a invité les nouveaux membres élus à participer activement à la vie et aux travaux de la Chambre de Commerce. Enfin, il a remercié les membres élus sortants pour leur engagement.





DOSSIER

4 L'organisation de l'apprentissage au Grand-Duché de Luxembourg

INTERNATIONAL

37 19 sociétés luxembourgeoises se présentent au MIPIM

DOSSIER

6 L'organisation de l'apprentissage au Grand- Duché de Luxembourg

FLASH

- 22 Flash en bref
- 22 2009 sera l'année des ajustements
- 24 Signature des statuts du Cluster for Logistics
- 24 Luxembourg and India get closer with the official launch of Indian Business Chamber Luxembourg (IBCL)
- 26 Une retraite bien méritée pour Jean Kandel

INTERNATIONAL

- 28 Quelles sont les destinations ciblées par les exportateurs luxembourgeois?
- 29 Calendrier 2009
- 29 Messen und Ausstellungen
- Approfondissez vos connaissances sur les marchés étrangers!
- 34 Salon HORECATEL 2009: Au menu, brochettes de contacts!
- 36 Konferenz Clean Power from Deserts for the World" Diversifizierung der Versorgung mittels elektrischer Energie aus den Wüsten
- 37 19 sociétés luxembourgeoises se présentent au MIPIM
- 39 Séminaire de Luxembourg for Finance sur la structuration de transactions immobilières
- 40 Hong Kong Seminar Business opportunities in a time of crisis

- Vif intérêt du public hambourgeois pour l'expérience internationale du Luxembourg
- 41 4e Journée des Régions Russes à la Chambre de Commerce
- 42 Succès de la visite accompagnée au salon «CeBIT»
- **42** Première édition du «WTC Business Day 2009»
- 43 Lancement de la première Semaine européenne des PME
- Visite accompagnée au salon «Transport logistic» à Munich
- 46 La Commission européenne relance le réseau d'information Europe Direct
- **46** BOA Bourse d'Opportunités d'Affaires
- Textes européens publiés du 25 février 2009 20 mars 2009

FORMATION

- 50 Enjeux de la réforme de la formation professionnelle au Luxembourg
- 50 La formation professionnelle présentée par la Chambre de Commerce lors des Journées nationales de l'emploi
- 55 Remise des certificats de réussite à la «Formation de perfectionnement pour salariés permanents des entreprises de travail intérimaire»
- **56** Forum MBA2U
- Nouveau look pour le site Internet de l'Université du Luxembourg
- Deux nouveaux membres au Conseil de Gouvernance

- 58 Une nouvelle base de données répertoriant les stages pour étudiants
- 60 L'étude «Global University Entrepreneurial Spirit Student's Survey (GUESSS)» réalisée à Luxembourg
- Face à la crise, raisonnablement optimiste!

INNOVATION

- 2º édition de la Journée luxembourgeoise de la propriété intellectuelle
- Journée «Découverte des compétences en science des matériaux au Luxembourg»
- Une formation au plan d'affaires fortement plébiscitée
- La Qualité porte un nom: Pourquoi pas le Vôtre?
- Lancement de LU-CIX: le nouveau point d'échange Internet commercial du Luxembourg
- 69 Créativité et esprit d'entreprise à la vente en commun des minientreprises 2009
- 70 L'appel à candidature est lancé!
- 71 Troisième édition du Salon des Bonnes Pratiques
- 71 La créativité récompensée!
- 72 Marketing AWARD Trier-Luxemburg 2009: Kreative Köpfe gesucht
- 74 Ein erfolgreiches Sicherheitssystems zum Rund-um-Schutz von Wasserstoffspeicherbehältern
- 75 Une solution qui innove en simplifiant la gestion de contenus multilingues et en proposant une mise en page automatique



INTERNATIONAL

42 Succès de la visite accompagnée au salon «CeBIT»



FORMATION

50 Enjeux de la réforme de la formation professionnelle au Luxembourg



FEDERATION/UEL

86 Protection des consommateurs: l'UEL se prononce sur les récentes initiatives de la Commission européenne

Prix à la consommation du mois de février: le taux d'inflation à 1,2 % La production industrielle en baisse dans la zone euro The Global Information Technology Report 2008-2009

80 Bulletin économique «Actualité & Tendances» consacré au Bilan de la législature 2004-2009 de l'action gouvernementale

LÉGISLATION & AVIS

- Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce
- 83 Remboursement de la TVA payée en Belgique, en Allemagne et dans les pays de l'UE
- 84 Traduction de formulaires en matière de TVA et d'impôts directs en anglais
- 84 La Maladie du Salarié
- 85 Le nouveau droit du travail en format de poche

FÉDÉRATIONS / UEL

Protection des consommateurs: l'UEL se prononce sur les récentes initiatives de la Commission européenne

- La Fedil souscrit aux conclusions du Comité de coordination tripartite
- 88 Carte blanche à Yves Karier Les chefs d'entreprises: des hommes à abattre?
- 90 L'ABBL salue la naissance de critères globaux en matière d'entraide fiscale
- 90 Délégation luxembourgeoise au 48° World Congress de l'ACI The Financial Markets Association à Cape Town en Afrique du Sud
- 91 Bruno Méril devient président de l'association
- **92** L'esprit d'entreprise au féminin
- 92 La Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise du Luxembourg invite à sa table ronde sur la transmission d'entreprise

- 97 Foyer S.A. résiste bien à la crise financière
- 98 Logwin AG trotz schwachem vierten Quartal mit stabiler operativer Entwicklung
- 99 Sales-Lentz erwirbt 25 Busse mit umweltfreundlicher ECO-Start-Funktion
- 100 Inauguration du point de vente Tango réaménagé à Bertrange
- Villeroy & Boch ferme son site de production au Luxembourg

BOURSE

102

LES 100 VISAGES DE LA CDC 104

INFO ENTREPRISES

- **94** En bref
- 94 AllFindUs die neue Findemaschine
- **95** BGL propose des solutions pour faire face à la crise économique
- 96 L'imprimerie Faber lance l'impression climatiquement neutre

Editeur:

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg 7, rue Alcide de Gasperi L-2981 Luxembourg Tél.: 42 39 39 -1 Fax: 43 83 26 E-mail: merkur@cc.lu homepage: http://www.cc.lu

Paraît 10 fois par an

Tirage: 32.000 exemplaires Reproduction autorisée avec mention de la source. Copie à l'éditeur

Rédaction:

Patrick Ernzer, rédacteur en chef Marie-Hélène Trouillez Violaine Mathurin

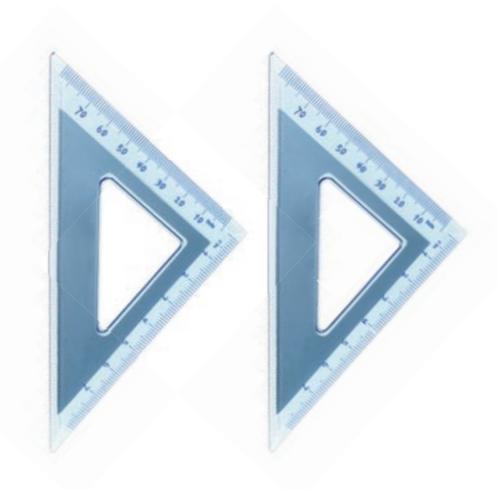
Mise en page et impression: Imprimerie Centrale S.A. Conception graphique: rose de claire, design. Couverture:

Crédit photographique: MEV Verlag, EU, SIP, ONT Luxembourg, M-H. Trouillez

Publicité:

Fubrictes:
Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg
Tél: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



L'organisation de l'apprentissage au Grand-Duché de Luxembourg

La Chambre de Commerce continue ses efforts dans l'intérêt des jeunes et de l'économie nationale en matière d'apprentissage. Elle fait appel à l'engagement et à la responsabilité sociale de tous ses membres.

Toutes les entreprises sont vivement invitées à déclarer leurs postes d'apprentissage vacants aux services de l'Administration de l'Emploi compétents avant fin avril 2009.

Le présent dossier fournit un aperçu général des modalités organisationnelles actuelles de l'apprentissage au Luxembourg.

'apprentissage est le rapport d'éducation et d'instruction professionnelles entre un patron ou une entreprise formatrice, reconnu comme qualifié à cet effet et un apprenti, afin que le premier enseigne la pratique d'une profession à ce dernier.¹ Conformément à la loi du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du Travail (Art. L.111-1 – Art. L.113-6), ce dernier comprend:

¹ La notion d'apprenti s'applique aussi bien aux filles qu'aux garçons, il en va de même pour la notion de patron.

- une formation pratique sous la direction d'un patron;
- une formation générale scientifique, morale et sociale qui s'obtient dans une école professionnelle (les écoles professionnelles ont reçu l'appellation de lycées techniques en 1979).

L'apprentissage ne pourra se faire que dans une profession sujette à l'apprentissage, c.-à-d. reconnue par la chambre professionnelle patronale et la chambre professionnelle salariale compétente, ainsi que par le Service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi. Les apprentis doivent avoir accompli l'obligation scolaire légale et avoir 15 ans accomplis.

Les filières d'apprentissage La filière concomitante

L'apprentissage des connaissances pratiques se fait dans l'entreprise. Parallèlement, la fréquentation de l'école à raison d'un minimum de 8 heures, 16 heures et même au-delà de 16 heures par semaine est obligatoire afin d'acquérir les connaissances théoriques nécessaires. L'enseignement scolaire peut se faire par périodes groupées.

La filière mixte

Pour de nombreuses professions, la formation théorique et pratique se fait uniquement à l'école pendant la première, voire même la deuxième année d'apprentissage (année scolaire à plein temps). Ce n'est qu'après avoir réussi l'année scolaire que la formation se poursuit dans l'entreprise sans pour autant abandonner les cours théoriques au lycée technique.

La filière de plein exercice

La formation professionnelle se fait intégralement au lycée technique. Un règlement grand-ducal définit les filières appropriées pour les différentes professions.

■ La formation d'un apprenti La compétence pour former un

apprenti

Pour recevoir ou former un candidat, le patron ou son représentant (tuteur) doit à l'apprentissage commercial, hôtelier ou industriel:

avoir 21 ans au moins.

Le retrait du droit de former un apprenti

Le droit de recevoir ou de former un apprenti peut être temporairement retiré par la chambre professionnelle patronale compétente de par sa propre initiative ou sur proposition de la chambre professionnelle salariale compétente lorsque la tenue générale de l'entreprise paraît de nature à compromettre l'éducation ou la formation professionnelle de l'apprenti ou si l'importance de l'entreprise est manifestement insuffisante pour garantir l'éducation ou la formation professionnelle.

En outre la chambre professionnelle patronale compétente peut retirer le droit de former un apprenti soit temporairement, soit définitivement à celui qui, après la signature du contrat d'apprentissage, se trouve dans l'un des cas détaillés pp. 11 et 12 du présent dossier, ou à celui qui, par suite d'une maladie physique ou mentale ou d'une grave défection morale, ne peut offrir les garanties nécessaires pour l'exécution des obligations du contrat d'apprentissage.

La formation d'un apprenti en cas de décès du patron

• Dans l'hôtellerie, l'horticulture, l'industrie et le commerce

Lorsqu'en cas de décès du patron la veuve ou les ayants droit continuent l'exploitation sous la direction d'une personne capable de satisfaire aux obligations résultant du contrat d'apprentissage, il suffit que cette personne soit reconnue par la chambre professionnelle patronale et âgée de 24 ans au moins.

L'incapacité de recevoir ou de former un apprenti

Sont incapables de recevoir ou de former un apprenti: ceux qui ont été condamnés

- pour crime,
- pour banqueroute frauduleuse ou déclarés en faillite,
- pour attentat aux mœurs,
- à plus de trois mois d'emprisonnement pour non-respect du droit de propriété.

L'incapacité peut être levée sur demande par le ministre de l'Education nationale sur avis de la chambre professionnelle patronale compétente en accord avec la chambre salariale compétente.

L'embauchage d'un apprenti

• Présentation auprès de l'Administration de l'emploi

Toute personne pré-qualifiée qui désire apprendre une profession, doit en informer le Service d'orientation professionnelle de l'Administration de l'emploi, qui la conseillera sur la profession à choisir et ses aptitudes par rapport aux différentes professions.

Toute personne qui désire engager un apprenti doit adresser une déclaration de postes d'apprentissage vacants avant fin avril 2009 au Service d'orientation professionnelle de l'ADEM qui soumettra à son choix des candidats en fonction de leurs aptitudes.

Autres déclarations

Après réception de l'avis du Service d'orientation professionnelle et après présentation par l'apprenti d'un certificat médical d'aptitude professionnelle, le patron peut embaucher l'apprenti. L'apprenti remettra sans attendre au patron ou au dirigeant de l'entreprise sa carte d'impôt, délivrée par la commune. Le patron veillera à ce que l'apprenti soit inscrit auprès des organismes d'assurance sociale dans les délais prévus par la loi. (Le délai est de 8 jours).

Les périodes de recrutement

Le recrutement des apprentis se fait en principe du 16 juillet au 1^{er} octobre.

La période d'essai

La période d'essai ne peut excéder 3 mois.

Lors de cette période, le patron devra examiner les aptitudes de l'apprenti et juger sa bonne intégration dans l'entreprise.

Pendant cette période, les deux parties ont le droit de résilier le contrat sans prétention à indemnité, sans préavis et sans indication de la raison de cette résiliation.

Le nombre maximum d'apprentis

Dans l'entreprise, le nombre de personnes qualifiées à former des apprentis est déterminant pour le nombre d'apprentis à embaucher.

Afin de garantir l'apprentissage pratique efficace des apprentis, les dispositions suivantes, déterminées par les chambres professionnelles compétentes, et concernant le nombre d'appren-

Personnes aptes à former des apprentis	Nombre maximum d'apprentis
2 – 4	2
5 – 7	3
8 – 10	4
11 – 15	5
16 – 20	6
21 – 30	8
31 – 50	10
51 – 75	15
75 – 100	20

tis admis dans les différentes entreprises, sont de rigueur:

- une entreprise où le patron ou son représentant légal travaille sans collaborateurs en possession du CATP, ne pourra accepter qu'un apprenti à la fois.
- Une entreprise où le patron ou son représentant légal travaille avec des collaborateurs en possession du CATP, pourra former le nombre d'apprentis suivant le tableau ci-dessus.
- Toute filiale d'entreprise qui emploie une personne en possession du CATP pourra également former un apprenti. Dans ce cas, l'adresse de la filiale ainsi que le nom du patronformateur devront figurer au contrat d'apprentissage.

■ Le contrat d'apprentissage Définition

En signant le contrat d'apprentissage, le patron-formateur ou toute autre personne ou entreprise reconnue comme qualifiée à cet effet par une chambre professionnelle patronale s'oblige à enseigner ou à faire enseigner la pratique d'une profession à une autre personne, donc l'apprenti.

Le contrat est signé par le patron et par l'apprenti, ou, si celui-ci est mineur, par son représentant légal.

Les formulaires

Le contrat d'apprentissage, dressé en quintuple exemplaires, est à renvoyer à la chambre patronale compétente après signature des parties concernées. Après enregistrement au rôle des apprentis de la Chambre de Commerce, le patron et l'apprenti (ou son représentant légal) reçoivent une copie, une troisième et une quatrième copies sont envoyées à la chambre salariale compétente, respectivement à l'ADEM-

OP alors que la cinquième copie reste déposée auprès de la chambre patronale.

Les dispositions du contrat

• Indications obligatoires à figurer au contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage devra mentionner:

- 1. les noms, prénoms, profession et domicile du patron, lorsqu'il s'agit d'une personne juridique la dénomination, le siège ainsi que les noms, prénoms et qualités des personnes qui la représentent au contrat,
- 2. les noms, prénoms, matricule, date et lieu de naissance et le domicile de l'apprenti,
- 3. si l'apprenti est mineur les noms, prénoms, profession et domicile de son représentant légal,
- 4. la profession à enseigner (ainsi que la branche pour les apprentissages «vente»).
- 5. la durée de la période d'essai
- 6. l'horaire de travail
- 7. la durée du contrat, avec la stipulation qu'en cas d'échec à l'examen de fin d'apprentissage le contrat se trouvera prorogé jusqu'à l'examen suivant,
- 8. la durée du congé annuel,
- toutes les autres conditions d'usage arrêtées entre les parties et concernant le logement, la nourriture, l'indemnité d'apprentissage etc.

Toute clause du contrat qui limiterait la liberté de l'apprenti dans l'exercice de la profession à la fin de l'apprentissage est inadmissible et nulle.

La durée de l'apprentissage

La durée de l'apprentissage varie selon les professions, en général, elle est fixée à 3 ans.

En cas d'échec à l'examen de fin d'apprentissage, la durée de l'apprentissage est étendue de plein droit jusqu'à la prochaine séance d'examen. Après deux échecs, le contrat d'apprentissage doit être résolu.

Une réduction de la durée de l'apprentissage s'avère cependant possible lorsque l'apprenti a atteint l'objectif professionnel en une période plus courte que prévue en raison de son âge ou pour toute autre raison.

L'obligation de fréquenter l'école

Pendant toute la durée de l'apprentissage, l'apprenti est tenu à fréquenter régulièrement l'école. L'inscription au lycée est à charge de l'apprenti.

Le patron doit accorder à l'apprenti le temps nécessaire pour suivre les cours, sans pour autant lui soustraire ses indemnités d'apprentissage. Il en va de même pour le(s) test(s) intermédiaire(s) et l'examen de fin d'apprentissage.

Les obligations patronales

Le patron devra:

- assurer l'éducation et la formation professionnelle de l'apprenti dans le cadre d'un programme type d'apprentissage élaboré par les chambres professionnelles compétentes et le gouvernement;
- veiller au bien-être de l'apprenti. Il ne pourra l'employer à des travaux ou services au-dessus de ses capacités physiques. En cas de maladie ou d'absence de l'apprenti il préviendra les parents ou, le cas échéant, le représentant légal;
- surveiller la conduite et les mœurs de l'apprenti, soit dans l'entreprise soit au-dehors et avertir sans tarder les parents ou le représentant légal des fautes graves que l'apprenti pourrait commettre ou des penchants vicieux qu'il pourrait manifester;
- veiller à ce que l'apprenti fréquente régulièrement les cours au lycée technique et lui accorder le temps nécessaire pour les suivre (ce temps sera considéré comme temps de travail);
- respecter les dispositions en matière de droit du travail et, le cas échéant, les dispositions contractuelles;
- procéder au paiement des indemnités d'apprentissage;
- encourager l'apprenti à passer les examens prévus et mettre à sa disposition le temps, le matériel et les outils nécessaires;

Outre les obligations mentionnées ci-dessus, le patron veillera également à ce que l'apprenti ne soit pas employé à des travaux ou services étrangers à la profession faisant l'objet du contrat.

Les obligations de l'apprenti

- L'apprenti doit à son patron ou à son représentant obéissance, zèle et bonne conduite.
- Il lui doit par ailleurs fidélité et respect.
- Îl est tenu à fréquenter régulièrement les cours et, le cas échéant, en présenter au patron une preuve par écrit.
- Il doit respecter les intérêts de l'entreprise et observer la plus grande discrétion sur les affaires de l'entreprise.
- Îl n'a pas le droit d'exercer une activité secondaire rémunérée.
- Il est tenu à se présenter aux tests intermédiaires et à l'examen de fin d'apprentissage.

Les obligations du représentant légal

- Le père ou le représentant légal de l'apprenti est tenu à encourager ce dernier à accomplir les obligations ci-avant mentionnées.
- Le père ou le représentant légal de l'apprenti est responsable des fautes commises par négligence par ce dernier.

Les indemnités d'apprentissage

Le patron doit payer des indemnités d'apprentissage à l'apprenti.

L'indemnité d'apprentissage est due pour les heures de formation pratique en entreprise, pour la fréquentation de l'enseignement scolaire, ainsi que pendant la période de congé. (Prière de consulter le barème des indemnités d'apprentissage à la page 16)

En cas de chômage involontaire directement causé par des intempéries, l'apprenti a droit à une indemnité compensatoire égale à quatre-vingt pourcent de son indemnité horaire moyenne brute effectivement touchée au cours des trois mois ayant précédé le mois de la survenance du chômage.

En cas fermeture temporaire ou d'arrêt de l'entreprise pour toute raison autre que des intempéries, manque de travail par exemple, l'indemnité d'apprentissage intégrale est due. Le montant de cette indemnité est fixé par la loi ou par le contrat collectif et varie selon les professions et les années d'apprentissage.

■ Durée de travail des apprentis

Il convient d'emblée de faire la différence entre les apprentis mineurs et les apprentis majeurs.

Apprentis majeurs

Pour les apprentis majeurs, les mêmes dispositions légales s'appliquent que pour les salariés adultes. Les maxima journaliers et hebdomadaires ainsi que la période de référence varient en fonction du nombre de personnes occupées dans l'entreprise. L'horaire de travail journalier ne peut être entrecoupé que d'une seule période de repos non rémunérée n'excédant pas 3 heures.

Comme travail de nuit sont considérées les heures entre 23h00 du soir et 06h00 du matin. Toute heure de travail de nuit est rémunérée avec une majoration de 25 %, soit en temps libre, soit en numéraire.

Apprentis mineurs

Pour les apprentis mineurs, la loi du 31 juillet 2006 (Art. L.341-1 - Art. L.345.2) règle la protection des jeunes travailleurs. Les dispositions générales

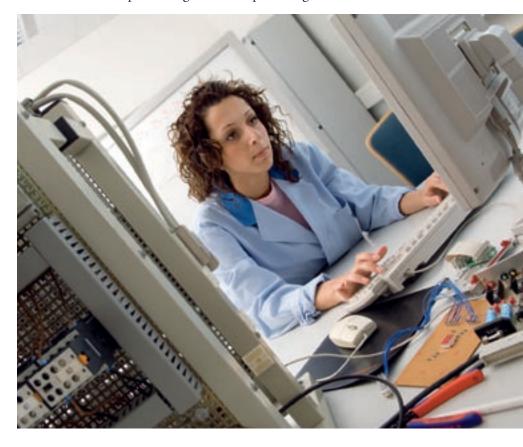
sur la durée de travail et les congés s'appliquent également à l'apprenti, mais seulement dans la mesure où celles-ci ne se trouvent pas en contradiction avec la loi concernant la protection des jeunes travailleurs.

La durée du travail de l'apprenti mineur ne doit pas dépasser huit heures par jour et 40 heures par semaine.

Des conventions collectives ou le ministre du Travail pourront autoriser une durée de travail maximale de 9 heures à condition que la durée hebdomadaire du travail ne dépasse pas 44 heures et que la durée hebdomadaire moyenne du travail, calculée sur une période maximale de quatre semaines, ne dépasse pas soit 40 heures, soit la durée du travail hebdomadaire maximale normale fixée par voie conventionnelle.

L'expression «durée du travail» signifie le temps pendant lequel l'apprenti est à la disposition du patron et ne comprend pas les périodes de repos pendant lesquels il n'est pas à sa disposition, à l'exception de la pause.

La semaine de 40 heures comprend également le temps passé à l'école car les cours théoriques sont considérés comme heures de travail et donnent droit au paiement normal de l'indemnité d'apprentissage.



Le temps de repos des apprentis mineurs

• La pause

Après 4 heures de travail ininterrompu, l'apprenti mineur a droit à une pause rémunérée ou non de 30 minutes au moins.

Au cas où les apprentis sont occupés à des travaux de production et incorporés dans une équipe de travail composée de travailleurs adultes, ils jouissent du même temps de pause que les travailleurs adultes, qui ne peut par contre pas être inférieure à 15 minutes.

Les pauses prévues à l'alinéa qui précède ne sont comptées comme travail effectif que si le travail est effectué en journée continue. Lorsque, en revanche, la journée est composée de 2 parts presque égales, séparées par une pause d'au moins une heure, ces pauses ne sont pas considérées comme travail effectif.

• Le repos journalier et le repos périodique

Le repos journalier ininterrompu de l'adolescent ne peut être inférieur à 12 heures consécutives.

Au cours de chaque période de sept jours, l'apprenti mineur doit bénéficier d'un repos périodique de 2 jours consécutifs, comprenant en principe le dimanche.

Pour des raisons techniques ou d'organisation objectives cette période de repos peut être réduite sans pouvoir être inférieure à quarante-quatre heures consécutives.

Cependant, le ministre du Travail peut accorder des dérogations par rapport aux limites fixées pour le repos journalier et périodique à condition que des raisons objectives les justifient et qu'un repos compensateur approprié soit accordé aux adolescents dans un délai de 12 jours. Ces dérogations ne sont possibles que pour les apprentissages dans des hôpitaux, cliniques, institutions de soins et de garde de personnes âgées et/ou dépendantes, les maisons d'enfants et des établissements actifs dans le domaine de la garde et/ou de l'éducation des enfants et des établissements analogues, dans le domaine socio-éducatif, dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration et dans le cadre des forces armées.

Dans tous les cas, le repos journalier ininterrompu de 10 heures consécutives et un repos hebdomadaire de 36 heures consécutives doivent être respectés.

• Le travail de nuit des apprentis mineurs

Les apprentis ne peuvent être occupés pendant la nuit jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis.

Le terme «nuit» dans le sens de la loi concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs signifie une période d'au moins douze heures consécutives. Cette période comprend nécessairement l'intervalle écoulé entre huit heures du soir et six heures du matin. Pour les entreprises et services à marche continue le travail est autorisé jusqu'à 10h00 du soir.

Une dérogation écrite à ces règles peut être accordée par le ministre du Travail pour les travaux effectués dans le cadre d'un apprentissage dans les hôpitaux, institutions de soins et de garde de personnes âgées et/ou dépendantes, maisons d'enfants et établissements actifs dans le domaine de la garde et/ou de l'éducation des enfants et des établissements analogues, dans le domaine socio-éducatif, dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, dans le cadre des forces armées ou dans le secteur de la boulangerie-pâtisserie. Toute dérogation accordée doit avoir des raisons objectives qui la justifient et doit donner lieu à un repos compensateur approprié endéans 12 jours. Dans le secteur HORECA, l'autorisation est limitée à 10h00 du soir. Le travail entre minuit et quatre heures du matin reste dans tous les cas interdit.

• Le travail pendant les dimanches et les jours fériés légaux des apprentis mineurs

Les apprentis qui n'ont pas encore 18 ans accomplis ne peuvent, en principe, être occupés les dimanches et jours fériés légaux. Pour les apprentis occupés dans les hôtels, restaurants, cafés, salons de consommation, cliniques, institutions de soins et de garde pour personnes âgées et/ou dépendantes, maisons d'enfants et institutions actives dans le domaine de l'éducation et de la garde d'enfants, une autorisation prolongée pour travailler les dimanches ou les jours fériés légaux peut être accordée par le ministre du Travail. La durée de la validité de l'autorisation doit être spécifiée sur le document délivré à l'employeur intéressé. Toutefois, les adolescents doivent être exempts du travail un dimanche sur deux, à l'exception pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, des mois de juillet et d'août où cette limitation ne joue pas.

Dans la période de 12 jours suivant immédiatement le dimanche ou jour férié légal travaillé une journée de repos compensatoire entière doit être accordée pour chaque dimanche ou jour férié légal passé au service de l'employeur.

Le travail de dimanche sera rémunéré avec un supplément de 100 % (total universellement valable: 200 % + 1 jour de repos).

Pour le travail des jours fériés légaux l'apprenti touchera la même rémunération que pour le travail de dimanche, outre l'indemnité prévue par l'article 6 de la loi du 10 avril 1976 portant réforme de la réglementation des jours fériés légaux (total universellement valable: 300 % + 1 jour de repos).



 Les heures supplémentaires des apprentis mineurs

En général, la prestation d'heures supplémentaires est interdite pour les adolescents qui n'ont pas encore 18 ans accomplis.

Est considéré comme travail supplémentaire tout travail dont la durée dépasse les limites fixées par la loi ou par une convention collective.

Certaines dérogations à la loi sont cependant possibles, mais se limitent aux exceptions suivantes:

- en cas de force majeure;
- si l'existence ou la sécurité de l'entreprise l'exigent;
- s'il ne peut être légitimement recouru à un travailleur adulte.

Ces exceptions ne sont justifiées que si les heures supplémentaires doivent être prestées afin d'éviter qu'une gêne sérieuse ne soit apportée à la marche normale de l'entreprise. De plus, la prestation des heures supplémentaires ne doit pas être durable et ne doit souffrir aucun retard.

Dans les cas d'exceptions ci-avant mentionnés une information immédiate avec indication du ou des motifs est à adresser au directeur de l'Inspection du travail et des mines. Le ministre du Travail fixera la période au cours de laquelle les heures de travail supplémentaires doivent être compensées par une réduction équivalente de la durée du travail. Cette période ne pourra excéder 12 jours.

Durant le temps d'enseignement et de formation passé soit à l'école soit à l'entreprise, les heures supplémentaires sont interdites.

Les apprentis mineurs ont droit pour chaque heure de travail supplémentaire à une augmentation de 100 % de l'indemnité d'apprentissage.

 Les congés payés des apprentis mineurs

Le congé des apprentis doit être accordé pendant les vacances scolaires.

Les apprentis ont droit à un congé annuel payé de 25 jours ouvrables.

La semaine de congé est toujours fixée à cinq jours ouvrables, même si l'apprenti concerné travaille plus que 5 jours par semaine.

L'apprenti qui d'après constatation officielle ne dispose pas d'une période de repos hebdomadaire ininterrompue

de 44 heures, a droit à 6 jours de congé supplémentaires par an.

1 jour de congé supplémentaire sera accordé par période de 8 semaines, cette période ne nécessitant pour autant pas être continue.

Lors de l'évaluation de l'indemnité de congé, il faut tenir compte des heures supplémentaires régulièrement prestées en vertu d'une dérogation légale permanente.

En principe, le congé doit être pris en une seule fois à moins que les besoins du service ou les désirs justifiés de l'apprenti n'exigent un fractionnement. Une fraction ne peut, en principe, être inférieure à 12 jours continus. Les apprentis des entreprises hôtelières ont le droit de prendre leur congé annuel entre le 15 juin et le 15 septembre.

Le congé collectif accompagné de la fermeture de l'entreprise doit être fixé avant le 31 mars en accord avec le personnel et la délégation du personnel.

Si la durée de la fermeture de l'entreprise dépasse la durée du congé prévu pour l'apprenti, ce dernier bénéficiera de toute la période pendant laquelle l'entreprise est fermée et de l'indemnité de congé fixée en conséquent.

L'apprenti ne pourra renoncer au congé même moyennant paiement. Si après résiliation, l'apprenti quitte l'entreprise avant d'avoir joui de la totalité du congé qui lui est dû, l'indemnité correspondant au congé non encore pris lui sera versée au moment de son départ.

■ La fin du contrat d'apprentissage

La résiliation obligatoire prévue par la loi

• En cas de réussite à l'examen de fin d'apprentissage

En cas de réussite à l'examen de fin d'apprentissage, le contrat prend fin le dernier jour du mois lors duquel le résultat a été officiellement signifié par la poste, la date du tampon postal faisant foi.

En cas d'échec au premier examen, le contrat prend fin avec l'examen suivant même en cas de non-réussite. L'apprenti peut alors conclure un nouveau contrat d'apprentissage avec un autre patron.

• En cas de la mort de l'apprenti ou du patron ou abandon de ce dernier de l'exercice de sa profession

En cas de reprise de l'entreprise par un autre patron ou lorsque la veuve ou les ayants droit continuent l'exploitation sous la direction d'une personne capable de satisfaire aux obligations résultant du contrat d'apprentissage, la continuation de ce contrat peut être convenue entre le nouveau patron et l'apprenti. Dans ce cas, un ajout correspondant est apporté au contrat dans le mois au plus tard, signé par le nouveau patron, respectivement la veuve ou les ayants droit, la personne reconnue capable par la chambre professionnelle patronale compétente et l'apprenti ou son représentant légal.

- En cas de condamnation du patron ou de l'apprenti:
- pour crime;
- pour banqueroute frauduleuse ou déclaration en état de faillite;
- à plus de trois ans d'emprisonnement pour une des infractions prévues par le droit à la propriété;
- pour délit contre la sûreté extérieure de l'Etat,

le contrat d'apprentissage se trouve immédiatement résolu.

• En cas de force majeure

La résiliation facultative du contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage peut être dénoncé:

1. Par les chambres professionnelles

Par la chambre professionnelle patronale d'accord avec la chambre professionnelle compétente pour l'apprenti, par une notification aux deux parties, s'il a été constaté que l'une ou l'autre des parties manque manifestement aux conditions du contrat ou aux dispositions de la loi sur l'apprentissage ou s'il a été constaté que l'apprenti manque d'aptitudes suffisantes pour la profession choisie.

- 2. Par l'une ou l'autre des parties
- pour cause d'infraction grave ou habituelle aux conditions du contrat ou aux dispositions de la loi sur l'apprentissage, après que les mesures d'ordre prévues à cette loi se seront révélées infructueuses:
- si l'une des parties encourt une condamnation à une peine infamante;
- si l'une des parties change de domicile dans des conditions telles, que la continuation de l'apprentissage devient pratiquement impos-

sible. Dans ce cas, la dénonciation ne pourra être prononcée que dans le mois qui suit le changement de domicile.

3. Par le patron

- lorsque l'apprenti se rend coupable d'un acte d'improbité ou de mauvaise conduite;
- si, même après la période d'essai, il est constaté que l'apprenti est incapable d'apprendre la profession;
- si sur l'avis du médecin, l'apprenti n'est plus en mesure d'exercer la profession choisie.
- 4. Par l'apprenti ou son représentant légal
- sur l'avis du médecin, si l'apprentissage ne peut se poursuivre sans dommage pour la santé de l'apprenti.

Il se dégage de ce qui précède, que la résiliation du contrat d'apprentissage ne peut se faire qu'en vertu de dispositions légales bien définies. Toute initiative prise de son propre chef par le patron ou l'apprenti est interdite. Toute dénonciation du contrat d'apprentissage doit, au préalable, être soumise à l'approbation des chambres professionnelles intéressées.

La dénonciation d'un commun accord

Le contrat d'apprentissage peut à tout moment être dénoncé par les parties concernées par consentement mutuel (sans autorisation préalable des chambres professionnelles intéressées).

• Le délai de préavis

Le délai de préavis est en général 15 jours après autorisation de dénonciation des chambres professionnelles. Le contrat d'apprentissage peut être dénoncé sans préavis:

- si la résiliation a lieu pendant la période d'essai;
- si l'une ou l'autre partie manque manifestement aux conditions du contrat ou aux dispositions de la loi sur l'apprentissage;
- s'il est constaté aux épreuves de contrôle que l'apprenti manque d'aptitudes suffisantes pour la profession choisie:
- pour cause d'infraction grave ou habituelle aux conditions du contrat

- ou aux dispositions de la loi sur l'apprentissage, après que les mesures d'ordre prévue à cette loi se seront révélées infructueuses;
- si l'une des parties encourt une condamnation à une peine infamante;
- lorsque l'apprenti se rend coupable d'un acte d'improbité ou de mauvaise conduite;
- sur l'avis du médecin, si l'apprenti est atteint d'une maladie répugnante ou contagieuse ou si l'apprentissage ne peut se poursuivre sans dommage pour la santé de l'apprenti.

■ La prorogation du contrat d'apprentissage en cas d'interruption de l'apprentissage

Si par suite de causes indépendantes de la volonté des parties (p.ex. en cas de maladie ou congé maternité), l'apprentissage a dû être interrompu de façon à porter préjudice au but de l'apprentissage, la prorogation adéquate de la durée du contrat peut être décidée par la chambre professionnelle patronale compétente sur proposition du patron.

Cette demande de prorogation doit être faite au cours de l'année d'apprentissage pendant laquelle l'interruption a eu lieu.

Les sanctions

En cas de manquement aux dispositions du contrat d'apprentissage et de la loi sur l'apprentissage, la chambre professionnelle patronale, de concert avec la chambre professionnelle compétente pour l'apprenti, pourra prononcer:

- 1. un avertissement,
- 2. une réprimande,
- une amende d'ordre qui ne peut dépasser 49,58 €. Elle sera versée à la chambre professionnelle patronale compétente qui en transmettra la moitié à la chambre professionnelle compétente pour l'apprenti,
- 4. l'interdiction au patron de recevoir ou de former un apprenti pendant un temps déterminé. Cette décision devra être prise par le Ministre de l'Education nationale après consultation du Ministre de l'Economie. En cas de récidive dans les douze mois, toutes ces sanctions pourront être cumulées.

■ Le carnet d'apprentissage

Actuellement, il existe un carnet d'apprentissage qui est un instrument de contrôle du bon déroulement de la formation pratique en entreprise. L'apprenti en formation CATP doit tenir un carnet d'apprentissage à soumettre tous les mois au patron ou à la personne chargée de former l'apprenti pour contrôle et signature. Le conseiller à l'apprentissage, lors de ses visites de l'entreprise, peut ainsi contrôler périodiquement si le programme de formation pratique en entreprise est respecté. Le carnet d'apprentissage sert à l'établissement de la note patronale et peut être pris en compte par la commission d'examen lors de l'établissement de la note pratique. Il est donc recommandé aussi bien au patron qu'à l'apprenti de tenir le cahier avec le plus grand soin.

Les examens des apprentis Les tests intermédiaires

Ces tests peuvent avoir lieu périodiquement, mais au plus tard à la fin de la deuxième année d'apprentissage et sont organisés par les chambres professionnelles compétentes dans le cadre de leurs fonctions de surveillance et de contrôle.

Le test intermédiaire est censé renseigner sur l'état des connaissances professionnelles de l'apprenti.

Ces tests intermédiaires peuvent aboutir à un avertissement de l'apprenti ou à sa réorientation dans une autre profession, mais également à un avertissement du patron pouvant même conduire jusqu'à la suppression du droit de former des apprentis.

L'examen de fin d'apprentissage (RGD du 31 juillet 2006)

A la fin de la période d'apprentissage, l'apprenti est tenu à se soumettre à l'examen de fin d'apprentissage qui vient par ailleurs clôturer l'apprentissage. L'examen comprend deux parties distinctes: une partie pratique portant sur le volet de la pratique professionnelle et le volet de la théorie professionnelle et une partie sur la théorie générale.

Pour les volets de la pratique professionnelle et de la théorie professionnelle, une épreuve dite intégrée peut être organisée. Ceci signifie que la partie pratique professionnelle est combinée à la partie théorie professionnelle en un examen intégré et l'élève est tenu à accomplir un

travail pratique en le décrivant et en l'expliquant via la théorie y relative.

Le patron est tenu à encourager l'apprenti à se soumettre à l'examen, à mettre à sa disposition matériel, outillage et machines requis et de lui accorder le temps nécessaire pour ce faire. La période d'examen est considérée comme temps de travail et donc rémunérée.

L'admissibilité

Sont admis à l'examen de fin d'apprentissage les apprentis qui sont arrivés au terme de la dernière année de formation et justifiant de la fréquentation régulière des cours de l'enseignement scolaire, à certifier par le directeur du lycée technique fréquenté ou qui présentent des études reconnues équivalentes par le ministre.

L'admission des candidats à l'examen de fin d'apprentissage, sur proposition des chambres professionnelles compétentes, est prononcée par le directeur à la formation professionnelle.

Les candidats qui au cours de l'année ont accumulé 10 % d'absences non excusées aux cours de l'enseignement scolaire de la dernière année de formation ne sont pas admissibles à l'examen.

L'élève ou l'apprenti qui réussit le volet de la théorie professionnelle et/ou la partie portant sur la théorie générale de l'examen est dispensé de la fréquentation des cours scolaires de la ou des parties concernées, sauf en cas d'examen intégré ou si les cours contiennent de la formation pratique.

Objet de l'examen

Dans le volet de la pratique professionnelle, l'épreuve pratique doit être conforme au programme-type d'apprentissage établi par les chambres professionnelles et arrêté par le ministre.

Dans le volet de la théorie professionnelle, les épreuves portent sur les branches de la classe terminale, ainsi que sur les connaissances de base qui constituent le fondement de l'action professionnelle de la formation.

Dans la partie de la théorie générale, les épreuves de l'examen portent sur les branches de la classe terminale.

Les commissions d'examen

L'examen de fin d'apprentissage comprend une partie pratique et une partie théorie générale. Pour les épreuves pratiques, portant également sur la théorie professionnelle, il est nommé pour chaque branche une commission composée d'un président-patron et de deux membres, dont un représentant des patrons et un représentant des salariés. Les membres de cette commission sont nommés par le ministre compétent. Les commissions peuvent s'adjoindre des experts sur proposition des chambres professionnelles compétentes.

Les épreuves de la théorie générale se font devant une commission composée du directeur à la formation professionnelle en tant que président et d'un certain nombre d'assesseurs, désignés par le ministre compétent pour la formation professionnelle.

Supervision de l'examen de fin d'apprentissage par le gouvernement

L'examen de fin d'apprentissage se fait sous le contrôle général du commissaire.

Répétition de l'examen de fin d'apprentissage

Lorsque l'apprenti n'a pas réussi son examen de fin d'apprentissage, il pourra se présenter à la session d'examen suivante.

Toutefois, en cas d'échec à trois reprises soit dans le volet de la théorie professionnelle, soit dans le volet de la pratique professionnelle, soit dans la partie de la théorie générale, le candidat ne peut plus se présenter à l'examen.

Certificat d'aptitude technique et professionnelle /CATP

Les candidats qui ont passé avec succès l'examen de fin d'apprentissage ont droit au Certificat d'aptitude technique et professionnelle délivré par les chambres professionnelles et signé par le directeur à la formation professionnelle et le ministre compétent pour la formation professionnelle.

Certificat d'initiation technique et professionnelle / CITP

Conformément à l'article 20 du règlement grand-ducal du 3 octobre 1997, la commission d'examen nationale procède à l'évaluation d'un ou de plusieurs modules; une première évaluation ne pourra cependant se faire avant le 2^e semestre de la 1ère année d'apprentissage.



Résultats des examens 2008

Profession	D	Diplôme	
	CATP	CITP	Total
Agent de voyage	5		5
Auxiliaire-économe	1		1
Chimiste	6		6
Cuisinier	14	19	33
Décorateur-étalagiste/publicitaire	6		6
Dessinateur en bâtiment	13		13
Electronicien en communication	7		7
Electronicien en énergie	69		69
Employé administratif et commercial	218		218
Informaticien qualifié	12		12
Magasinier	2		2
Mécanicien d'avions	8		8
Mécanicien d'usinage	8		8
Mécanicien industriel et de maintenance	40		40
Menuisier-ébéniste	5		5
Mécatronicien	10		10
Serrurier de construction	6		6
Serveur de restaurant	5	1	6
Vendeur	0	40	40
Vendeur qualifié	116		116
Vendeur-magasinier qualifié	16		16
Hôtelier-Restaurateur	12		12
Restaurateur	20		20
Total	642	60	702

■ Le conseiller à l'apprentissage Fonctions

- Le conseiller à l'apprentissage a pour mission
- donner aux entreprises et aux apprentis des informations sur tout ce qui est en rapport avec la formation



- professionnelle (législation, organisation, programmes, carnet d'apprentissage, visites en classes d'apprentissage, etc.)
- accompagner les entreprises et les apprentis dans le processus de formation pratique en entreprise;
- agir en tant que médiateur en cas de désaccord ou de conflit entre les parties signataires du contrat d'apprentissage;
- participer à l'organisation administrative des tests intermédiaires;
- assurer le lien en cas de difficultés de l'apprenti entre l'école et l'entreprise;
- signaler les irrégularités constatées quant au respect de la législation sur la formation professionnelle et sur le droit du travail.

- d'aider les entreprises à se doter de capacités de formation ou de les améliorer et d'accompagner les apprentis lors de l'acquisition des connaissances e. a. par le contrôle du carnet d'apprentissage;
- d'organiser et de surveiller les tests intermédiaires et de présenter des propositions en ce qui concerne les résultats obtenus;
- d'analyser les résultats obtenus lors des examens de fin d'apprentissage et de présenter le cas échéant des propositions d'amélioration y relatives;
- d'aider le cas échéant l'apprenti lors de l'orientation professionnelle et de la recherche d'un poste d'apprentissage approprié;
- de veiller à la synchronisation des programmes de formation pratique et théorique et à la modernisation constante des monographies professionnelles.

■ L'apprentissage pour adultes

Par la voie de l'apprentissage pour adultes, des personnes adultes ont la possibilité d'accomplir un apprentissage en vue de l'obtention d'un CATP, CCM ou CITP.

Cette voie de formation est destinée aux:

- adultes sous contrat de travail;
- aux demandeurs d'emploi dûment inscrits à l'Administration de l'emploi (ADEM).

Les conditions d'admission

Certaines conditions doivent être respectées avant de pouvoir conclure un contrat d'apprentissage sous le statut d'adulte:

- 1. être âgé de 18 ans au moins;
- 2. ne plus fréquenter l'école depuis au moins 12 mois;
- 3. ne plus être sous contrat d'apprentissage depuis au moins 12 mois;
- se prévaloir d'une affiliation au Centre commun de la Sécurité sociale d'au moins 12 mois continus ou non à titre d'au moins 20 heures par semaine.

Porte ouverte à la Fräi-ëffentlech Waldorfschoul, samedi le 25 avril 2009 de 8h00 et 16h00,

à Luxembourg-Limpertsberg – 45 rue de l'Avenir – Tél.: (+352) 46 69 32. Détails du programme, voir www.waldorf.lu http://www.waldorf.lu/

Conseiller à l'apprentissage	Secteur d'activité	Contact
Maria DOS SANTOS	 vendeur qualifié (CATP) aide-vendeur (CITP) employé administratif et commercial 	maria.dossantos@cc.lu GSM: 621 253 771
Daniel HENDRIKS	 employé administratif et commercial décorateur étalagiste décorateur publicitaire dessinateur en bâtiment gestionnaire en logistique 	daniel.hendriks@cc.lu GSM: 621 504 321
Michel MAILLIET	 vendeur qualifié (CATP) aide-vendeur (CITP) agent de voyages informaticien qualifié assistant en pharmacie 	michel.mailliet@cc.lu GSM: 621 283 938
Virginie WAGNER	Professions relevant du secteur HORECA	virginie.wagner@cc.lu GSM: 621 266 281
Fränz WALDBILLIG	 Professions techniques relevant de l'apprentissage industriel Auxiliaire de vie 	francis.waldbillig@cc.lu GSM: 621 227 158

Fax – conseillers à l'apprentissage: 42 39 39-820

 pour les demandeurs d'emploi: être inscrits auprès de l'ADEM depuis 1 mois au moins.

Une dérogation à la période de carence est prévue sous 2.,3. et 4.:

- pour les personnes qui désirent acquérir une autre qualification professionnelle, une dérogation peut être accordée par la commission consultative sur la base d'une demande dûment motivée;
- pour les détenteurs d'un CCM qui désirent acquérir une qualification supplémentaire;
- pour les détenteurs d'un CITP qui sont directement admissibles à la préparation du CATP de la même spécialité, sur la base de l'avis d'orientation du conseil de classe;
- pour les détenteurs d'un CATP ou d'un diplôme de technicien qui désirent acquérir un CATP d'une qualification complémentaire.

Les conditions d'accès aux différents métiers sont identiques à celles applicables à l'apprentissage initial. La commission consultative créée à cet effet décide de l'admission du candidat en 1°, 2°, 3° ou 4° année d'apprentissage; toutefois, la durée totale de l'apprentissage ne peut être inférieure à 1 an.

L'indemnité d'apprentissage (indice 100) (RGD du 25 juillet 2005)

L'apprenti a droit au salaire social minimum.

Le patron formateur verse la totalité du montant à l'apprenti et la différence entre l'indemnité d'apprentissage légale ou conventionnelle et le salaire social minimum lui est remboursé par:

- le Fonds pour l'emploi, si l'apprenti était un demandeur d'emploi;
- le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle pour tout autre candidat.

Les modalités de l'apprentissage

Les modalités en vigueur pour l'apprentissage initial (contrat d'apprentissage) sage et examen de fin d'apprentissage) sont applicables à l'apprentissage pour adultes.

■ Les aides et primes de promotion de l'apprentissage accordées par l'Etat (RGD du 12 juin 2004)

Pour le patron

 Le Fonds pour l'emploi verse aux employeurs occupant un apprenti des aides de promotion de l'apprentissage d'un montant égal à 27 % de l'indemnité d'apprentissage par lui versée à l'apprenti. Il rembourse également aux employeurs qui précèdent la part patronale des charges sociales se rapportant à l'indemnité d'apprentissage versée à l'apprenti.

Pour l'apprenti

Si l'apprenti réussit son année d'apprentissage, le Fonds pour l'emploi lui accorde une prime d'apprentissage égale à 117 € par mois d'apprentissage.

La liquidation des aides et primes

L'ADEM diffuse les demandes de remboursement au plus tard en novembre aux entreprises formatri-

L'apprenti a le droit de faire luimême une demande d'octroi des dites primes lorsque l'employeur a omis d'introduire cette demande ou l'a introduite hors délai précité, et ceci au plus tard au cours de l'année civile qui suit l'année d'apprentissage.

Le présent dossier est composé d'extraits de la publication «La Formation Professionnelle: Mon ticket pour l'avenir» publiée par la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la Chambre de Travail, la Chambre des Employés Privés, la Chambre d'Agriculture et le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

Barème des Indemnités d'Apprentissage mensuelles (minima applicables)

à partir du 1^{er} mars 2009, indice 702,29. (Règlement ministériel du 25 juillet 2005 portant fixation des indemnités d'apprentissage)

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois)

	Vendeur, Magasinier, Décorateur, Dessinateur en bâtiment CATP	Vendeur CITP	Agent de voyages	Employé administratif et commercial
1 ^{re} année	462,04 €	415,90 €	548,49 €	601,30 €
2 ^e année	588,31 €	462,04 €	682,07 €	754,68 €
3º année	855,88€		969,44 €	969,44€

	Gestionnaire qualifié(e) en logistique	Auxiliaires de vie	Assistant en pharmacie
1 ^{re} année	546,52 €	548,49 €	
2 ^e année	717,60 €	682,06 €	
3 ^e année	938,05 €	969,72 €	969,79 €

Indemnités d'apprentissage minima (brut/mois) les valeurs respectives des rémunérations en nature incluses

	CATP Cuisinier	CATP Serveur de restaurant	CITP en Cuisine/Service
1 ^{re} année	672,16 €	619,56 €	557,62 €
2º année	845,42 €	798,22€	619,56 €
3 ^e année	966,00€		

	Mécanicien industriel et de maintenance, Mécanicien d'usinage, Electronicien en énergie, Informaticien qualifié	Mécatronicien	Mécanicien d'avions
1 ^{re} année	520,47 €	279,30 €	300,58 €
2 ^e année	683,47 €	359,08 €	893,31 €
3 ^e année	893,38 €	466,81 €	

Remarque: En cas de prorogation du contrat d'apprentissage

- En cas de réussite aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage sans avoir réussi aux épreuves théoriques, les apprentis ont droit à une indemnité de 1.298,96 € par mois.
- En cas **d'échec aux épreuves pratiques de l'examen de fin d'apprentissage**, les apprentis ont droit à l'indemnité d'apprentissage de la 3^e année, qu'ils aient ou n'aient pas réussi les épreuves théoriques.

Le Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck

	Mensuel	Hebdomadaire
Stage I	802,44 €	185,83 €
Stage II	955,18 €	220,87 €
Stage III	1 056,74 €	244,33 €
Stage IV	1 158,50 €	267,85 €



Informations et adresses utiles

Chambre de Commerce

Service de la Formation professionnelle initiale et de l'apprentissage

7, rue Alcide de Gasperi • Adresse postale: L-2981 Luxembourg Tél.: 42 39 39-210 • Fax: 42 39 39-820 • www.cc.lu • E-mail: formprof@cc.lu

Le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

29, rue Aldringen • L-1118 Luxembourg Tél.: 478-5100 • Fax: 478-5113 • www.men.lu

Service de l'Orientation professionnelle de l'ADEM

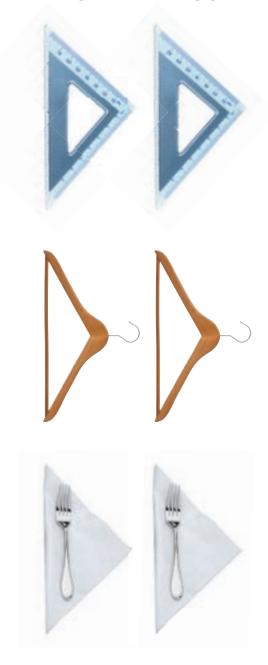
Galerie Kons 2º étage 24-26, place de la Garw • L-1022 Luxembourg Tél.: 478-5480 • www.adem.public.lu/demandeur/orientation/index.html

Calendrier de l'apprentissage >>>

- Envoi des déclarations de postes d'apprentissage vacants avant fin avril 2009 à l'Administration de l'Emploi (voir formulaire page suivante).
- Enregistrement des contrats d'apprentissage du 16 juillet au 1^{er} octobre 2009.

Donnons un coup d'accélérateur à l'emploi des jeunes

Entreprises, déclarez vos postes d'apprentissage



Bénéficiez des nombreux avantages liés à l'apprentissage

- Assurez la formation de vos futurs collaborateurs au plus près des exigences de votre entreprise
- >> Participez à l'insertion professionnelle des jeunes
- >> Bénéficiez des aides financières prévues pour les entreprises formatrices









Service d'Orientation professionnelle

Déclaration de postes d'apprentissage

Code du Travail premier – Contrat d'apprentissage (Art. L. 111 – 1. – Art. L. 113 – 6.)

La déclaration des postes d'apprentissage à l'Administration de l'emploi est obligatoire. Le placement des postes d'apprentissage est assuré par le Service d'Orientation professionnelle.

Orientation professionnelle

Boîte postale 2208 L-1022 Luxembourg

Téléphone: 247-85387/-85480

Fax: 40 61 39

* matricule obligatoire afin de garantir le traitement a	adéquat		
Employeur:			
Matricule* :			
Nom :			
Adresse :			
Téléphone :	Fax :		
1) Poste(s) offert(s):apprenti/e(s)	(profession)	CATP □ C	CM □CITP
Poste(s) offert(s): apprenti/e(s)	(profession)	CATP C	CM CITP
2) Le/la candidat(e) est invité(e) à contacter M/I	Mme		
et/ou de se présenter le	à		_ heures.
Matricule:			
Nom: .			
, le			
(Localité) (Date	e)	(Nom et signature/c	acnet)

Prière de renvoyer la présente à l'adresse suivante:

ADEM – Orientation professionnelle Boîte postale 2208 L-1022 Luxembourg

ou par Fax: 40 61 39

La loi du 2 août 2002 relative à la protection des données des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel prévoit que l'administré soit informé que les réponses à ce formulaire ne peuvent servir à d'autres fins que le traitement des déclarations de postes d'apprentissage conformément aux termes de la prédite législation, le droit d'accès, de rectification et de suppression des données est garanti.



Les données collectées sont traitées en conformité avec les dispositions de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Le participant reconnait avoir reçu les informations prévues par l'article 26 de cette loi. Responsable du traitement: Chambre de Commerce. Finalité du traitement: participation au jeu-concours. Destinataire des données: Chambre de Commerce. Toutes les rubriques de la fiche d'inscription sont à remplir obligatoirement. En cas de non réponse, la participation pourra être refusée. Le candidat dispose d'un droit d'accès aux données le concernant et peut demander leur rectification en cas d'erreur. Les données seront conservées jusqu'au tirage.

Assurez votre capital humain, le plus précieux de votre entreprise



advantis Votre assurance Vie Groupe

Foyer Vie, véritable partenaire de votre entreprise, vous propose sa gamme de solutions et de services pour la mise en place d'un régime complémentaire de pension. Nous construisons pour vous des solutions sur mesure adaptées à votre politique salariale et modulées au gré des besoins complémentaires d'épargne et de prévoyance de vos salariés. Avec advantis, votre entreprise est unique. www.advantis.lu



Äert Vertrauen a sécheren Hänn

FLASH EN BREF

di

19 mars 2009

Visite de l'Ambassadeur de Malaisie

S.E. Dato Hussein Haniff, l'actuel Ambassadeur de Malaisie au Grand-Duché et au Royaume de Belgique, également Chef de la mission de la Malaisie auprès des CE, a été reçu le 19 mars, à l'invitation de Pierre Gra-

megna, Directeur de la Chambre de Commerce. La Malaisie est un pays d'Asie du Sud-Est et fait partie des tigres asiatiques. Elle est passée en 25 ans du stade de pays en voie de développement à celui de pays développé. La Chambre de Commerce y a effectué plusieurs missions économiques. Les échanges ont porté sur les bonnes relations existantes entre les deux pays et sur les possibilités de développement de la coopération.



24 mars 2009

Visite de l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire

S.E. Marie Gosset, Ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire auprès du Royaume de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg et Chef de Mission auprès de l'Union européenne, a effectué une visite

de travail le 24 mars dernier à la Chambre de Commerce, où elle a été reçue par son directeur, Pierre Gramegna. Diplômée de l'Ecole Nationale d'Administration d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et de l'Ecole des Douanes de Neuilly (France), S.E. Marie Gosset a été successivement Conseiller à la Mission Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations à Genève (Suisse), puis Conseiller technique du Ministre des Affaires Etrangères de Côte d'Ivoire, Chargé des questions économiques et commerciales. L'objet de cette entrevue était de voir avec la Chambre de Commerce les possibilités de développement des échanges commerciaux entre la Côte d'Ivoire et le Grand-Duché.



25 mars 2009 Visite de l'Ambassadeur de

Monaco

S.E. José Mario Ramon Badia, Ambassadeur de Monaco auprès du Benelux, également Chef de la Mission de Monaco auprès des Communautés européennes, a effectué une visite de courtoisie le 25 mars der-

nier à la Chambre de Commerce, à l'invitation de son directeur, Pierre Gramegna. Diplômé de l'École d'Ingénieurs et de l'Institut Supérieur du Béton Armé de Marseille, S.E. José Mario Ramon Badia entre dans l'Administration monégasque, puis intègre la Haute Administration en 1990, comme Directeur Général du Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales, puis Directeur Général du Département de l'Intérieur. Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, il est nommé Ambassadeur de Monaco en Espagne en 2005 jusqu'en 2007. Entre 1981 à 2000, S.E. José Mario Ramon Badia a entre autres, représenté l'État Souverain au sein de divers Conseils d'Administration d'Offices publics ou de Sociétés d'état.



Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce...

5° conférence économique germano-luxembourgeoise

2009 sera l'année des ajustements



Jürgen Stark, membre du directoire de la Banque centrale européenne (BCE), et invité d'honneur a souligné que beaucoup d'incertitudes planaient en raison de l'actuel contexte de crise mondiale

our la cinquième fois, la Chambre de Commerce, l'Ambassade d'Allemagne et la Debelux ont organisé conjointement leur conférence bi-annuelle dans les locaux de la Chambre de Commerce. Une salle comble attendait les experts invités à prendre la parole lors de ce rendez-vous, dont le sujet brûlant – la crise économique et financière et les réformes proposées pour en contrer les effets – a attiré plus de 300 participants.

Aux côtés de Jürgen Stark, membre du directoire de la Banque centrale européenne (BCE) et invité d'honneur, se trouvaient également S. E. Dr. Hubertus von Morr, Ambassadeur d'Allemagne, Jean Guill, directeur du Trésor et prochainement directeur de la CSSF dès juin 2009, Prof. von Danwitz, juge à la Cour européenne, Claude Kremer, Président de l'association luxembourgeoise des

fonds d'investissement (ALFI) et Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce.

Pierre Gramegna et S. E. Dr. Hubertus von Morr ont tous deux prononcé un mot de bienvenue avant de passer la parole à Jürgen Stark qui s'est exprimé sur l'évolution de la crise et les champs d'action de la Banque centrale. «La crise que nous vivons actuellement est l'une des plus graves depuis la deuxième guerre mondiale. La Banque centrale a baissé dans l'urgence ses taux d'intérêts pour pallier la menace d'une crise de liquidité pouvant assécher l'ensemble du système bancaire et financier», a-t-il expliqué. Il s'agit maintenant de corriger les excès du passé. «L'année 2009 sera l'année des ajustements», a ajouté Monsieur Stark. Il ne s'agit pas pour autant de remettre en question les principes de l'économie de marché. Les pouvoirs



...et S.E. H. Dr. Hubertus von Morr, Ambassadeur d'Allemagne, ont prononcé le mot de bienvenue devant plus de 300 participants



Prof. von Danwitz, juge à la Cour européenne, a souligné l'importance d'intensifier les échanges d'informations entre instances nationales

politiques ne devraient pas profiter de la crise pour surréguler, mais pour créer un cadre nouveau pour des produits financiers qui jusqu'ici, échappaient à tout contrôle.

L'année 2009 sera aussi l'année d'une croissance négative. La Banque centrale prévoit un taux négatif se situant entre -2.2 % et -3.2 %. L'économiste table sur un certain essoufflement de la crise dès 2010. Des projections qui restent provisoires, compte tenu des mauvaises nouvelles qui continuent d'affluer. Ce qui est nouveau aussi, c'est que cette crise touche tous les pays, développés ou non. Dans certains pays en voie de développement, la croissance risque d'être divisée par deux. Pour les pays de la zone Euro, les échanges commerciaux vont se contracter fortement. Les pays exportateurs seront les plus touchés. A cela s'ajoute une crise de confiance des ménages avec un chômage en forte hausse.

En matière de politique monétaire, les marges de manœuvre de la BCE sont réduites. De plus, la Banque centrale, mais aussi les pouvoirs politiques, doivent prendre en compte les conséquences de leurs actions. «Des mesures à court terme peuvent avoir des conséquences qu'il faudra régler à moyen et long terme. Ainsi, des taux trop bas peuvent décupler l'inflation lorsqu'ils sont relevés», a-t-il prévenu. L'important est de garantir une certaine stabilité des prix. L'inflation européenne devrait rester quasi inexistante cette année. La création d'une «bad bank» a également été évoquée par l'économiste. L'élimination des actifs toxiques du bilan des banques reste une condition indispensable pour assainir le système bancaire, au même titre que l'injection de capital. A l'origine de ces actifs toxiques, on retrouve les tristement célèbres subprimes, ces crédits immobiliers gagés sur la valeur des maisons, accordés à des conditions limites et intégrés au sein de packages de créances et d'autres actifs, transformés en titres négociables et revendus sous forme d'obligation aux banques à travers le monde. Les Etats participeraient nécessairement au montage, soit en prenant directement en charge ces structures, soit en se portant garants de tout ou une partie des pertes qu'elles constateraient dans les années à venir. Mais cela fera peser une charge de plus sur les finances publiques, donc à plus long terme sur le contribuable. L'évolution des déficits publics est à prendre très au sérieux. «Nous avons



Jean Guill, directeur du Trésor et en passe de devenir directeur de la CSSF dès juin 2009, a pour sa part mentionné l'importance d'une concertation des régulateurs financiers au niveau européen



Le Président de l'association luxembourgeoise des fonds d'investissement (ALFI), Claude Kremer, a profité de l'occasion pour souligner la bonne résistance de l'industrie des fonds au Grand-Duché, malgré les pertes subies



Une salle comble attendait les experts invités à prendre la parole lors de ce rendez-vous, dont le sujet brûlant – la crise économique et financière et les réformes proposées pour en contrer les effets – a attiré plus de 300 participants



Un cocktail convivial a clôturé la manifestation et a été l'occasion d'approfondir les échanges entre orateurs et participants

atteint nos limites en Europe» avoue Jürgen Stark.

Jean Guill, directeur du Trésor et en passe de devenir directeur de la CSSF dès juin 2009, a pour sa part mentionné l'importance d'une concertation des régulateurs financiers au niveau européen.

Prof. Thomas von Danwitz, juge à la Cour européenne, a de son côté souligné l'importance d'intensifier les échanges d'informations entre instances nationales. Selon lui, le renforcement de la régulation est inévitable, notamment pour les agences de *rating*, les *hedge funds* et les *private equities*.

Le Président de l'association luxembourgeoise des fonds d'investissement (ALFI), Claude Kremer, a profité de l'occasion pour souligner la bonne résistance de l'industrie des fonds au Grand-Duché, malgré les pertes subies.

27 mars 2009

Signature des statuts du Cluster for Logistics



Le Conseil d'Administration a signé les statuts du «Cluster for Logistics, Luxembourg, a.s.b.l» en présence du Maître Blanche Moutrier, notaire à Esch-sur-Alzette

es membres du conseil d'administration du Cluster for Logistics ont signé ce 27 mars 2009 les statuts du Cluster for Logistics. Le conseil d'administration, fraîchement constitué, se compose de Pierre Gramegna, Chambre de Commerce; Jos Schaefers, CRP Henri Tudor; Romain Lanners, Fedil – Business Federation Luxembourg; Romain Kribs, clc (confédération luxembourgeoise du commerce); Ian Creswell, Luxinnovation; Freddy Bracke, Cluster Maritime Luxembourgeois et Franck Leprévost, Université du Luxembourg. Les membres ont été nommés en qualité d'administrateurs pour un terme prenant fin à l'Assemblée générale ordinaire de 2013.

Les administrateurs ont désigné à l'unanimité en qualité de Président: Pierre Gramegna, Chambre de Commerce et en qualité de Vice-présidents: Jos Schaefers, CRP Henri Tudor; Romain Lanners, Fedil – Luxembourg Business Federation et Romain Kribs clc (confédération luxembourgeoise du commerce). La Chambre de Commerce assurera le Secrétariat du Cluster for Logistics, a.s.b.l.

Les missions de ce nouveau cluster ou «grappe technologique» consistent

à développer l'échange d'informations entre les membres, à stimuler des projets de collaboration et des synergies entre acteurs du secteur, à encourager le développement de nouveaux produits et services, à promouvoir des initiatives de R&D, à développer l'offre et l'accès à des formations appropriées, à favoriser la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire favorables aux entreprises et à soutenir le Gouvernement dans son action de promotion du Luxembourg comme plate-forme logistique intercontinentale.

March, 30th 2009

Luxembourg and India get closerwith the official launch of Indian Business Chamber Luxembourg (IBCL)

he Indian Business Chamber of Luxembourg (IBCL) has been launched officially at Chambre de Commerce in presence of Mr Pierre Gramegna, Director General of Chambre de Commerce, HE Mr Jean

Asselborn, Minister of Foreign Affairs, HE Mr Jim Penning, Honorary Consul General of India in Luxembourg, Mr Sudhir Kumar Kohli, President of IBCL and Pedro Castillo, President of Young Entrepreneur Luxembourg.

IBCL is the result of the will of likeminded people interested in fostering economic and business relationship between India and Luxembourg in different sectors such as Technology, Finance, Healthcare,

Education, Research & Development and Culture.

Over the past years, bilateral economic ties and relationship between Luxembourg and India have grown and strengthened. Luxembourg and India have agreed upon greater cooperation in diverse fields. Bilateral trade between Luxembourg and India has been growing steadily. India's economy has continued to strengthen and forms a large share of the global economy. Luxembourg-India double tax treaty has been agreed. Businessmen and investors in both continents are looking forward for greater co-operation and Joint Ventures.

The main objective of the association is to promote the development of trade, economic, financial, educational, legal, scientific and cultural relations between the Republic of India and the Grand Duchy of Luxembourg. Through its networks both in Luxembourg and India, IBCL will facilitate and support its members setting up their business in Luxembourg or India.









Pedro Castillo, Jim Penning, Sudhir Kumar Kohli (President IBCL) and Pierre Gramegna (from I. to r.)



H.E. Jean Asselborn, Minister of Foreign Affairs and Sudhir Kumar Kohli, President of IBCL sign the Golden Book of the Chamber of Commerce



The launch of the Indian Business Chamber Luxembourg (IBCL) drew a large international audience with some 250 attendees

The activities of IBCL shall be, but are not limited to, providing members with a networking forum or business resources, information and contacts, organizing seminars, organizing bilateral or cross border business and cultural programs, acting as a liaison between Luxembourg and Indian business communities, promoting economic and business relationship between Luxembourg and India for mutual benefit, assisting in organizing trade delegations to and from India and vice versa.

2 avril 2009

Une retraite bien méritée pour Jean Kandel



Paul Emering, en qualité de Secrétaire Général et Chargé de direction de l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce, a remercié Jean Kandel pour son engagement

a Chambre de Commerce a fait ses adieux à Jean Kandel, parti à la retraite le 1^{er} avril 2009, après 32 ans de bons et loyaux services à la Chambre de Commerce en tant que Conseiller auprès du Département Formation et membre

du Comité de Direction de l'IFCC. Après cinq ans passés auprès de l'AR-BED-Differdange, Jean Kandel est entré au service de la Chambre de Commerce le 1^{er} décembre 1977. Jean a été chargé de l'organisation des activités de formation continue, en par-

Jean Kandel et son épouse, entourés de l'équipe en place auprès de l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC)

ticulier les cours de réorientation, les séminaires et les cycles de conférences lancés par l'Assemblée plénière en 1976, qui sont venus s'ajouter aux cours du soir existants. A ses débuts, l'offre de formation se résumait à quelques feuilles volantes. Au cours des années, les prestations de la Chambre de Commerce en matière de formation prenant toujours plus d'ampleur, plusieurs catalogues et brochures voient le jour.

Le développement d'un site Internet dédié à la formation est venu compléter la palette d'offre en tant que support de qualité au service d'une démarche commerciale active. Aujourd'hui, les internautes peuvent retrouver sur ce site non seulement toutes les formations disponibles, mais également un agenda des manifestations et conférences, des actualités liées à la formation et à la vie des entreprises, etc. Jean également participé au lancement des cours de formation accélérée pour l'accès à la profession de transporteur de marchandises (1980), d'exploitants de débits de boissons alcoolisées et non alcoolisées (1981) et de futurs commerçants (1987).

Depuis 1982, Jean Kandel a mis en œuvre les cours de perfectionnement pour salariés, en particulier les conducteurs de véhicules de produits dangereux (ADR). En 1997, il a participé au lancement des formations en matière de sécurité et de santé au travail (travailleurs désignés, coordinateurs de chantier).

Jean Kandel a mené de front le développement et l'organisation de la formation continue à la Chambre de Commerce à un niveau de qualité et d'exécution élevé, suscitant par là même respect et reconnaissance de la part des acteurs impliqués, formateurs, participants et partenaires publics et privés confondus. Avec la rigueur et la patience qui le caractérisent, il a également pris part à un grand nombre de séminaires, pour en évaluer notamment la qualité. En 1977, la Chambre de Commerce comptait 664 inscrits à des formations. Aujourd'hui, l'IFCC enregistre près de 10.000 inscriptions! Entre 1978 et 2008, Jean Kandel a vu défiler tout au long de sa carrière, pas moins de 103.300 inscrits aux différentes actions de formation continue de la Chambre de Commerce.

Devant une assemblée nombreuse, Paul Emering, en qualité de Secrétaire Général et Chargé de direction de l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce, a saisi l'occasion pour remercier Jean pour son engagement et lui exprimer toute sa gratitude pour toutes les années qu'il a passées au service de la formation auprès de la Chambre de Commerce. Entouré de ses collègues et des acteurs de la formation réunis pour l'occasion, Jean a reçu de nombreux témoignages de sympathie.

Il entend maintenant profiter de sa retraite pour consacrer plus de temps à la lecture et voyager plus qu'il ne le pouvait jusqu'à présent. Grand ami de la nature, il continuera d'effectuer de longues randonnées avec ses amis, retraités ou non. Bricoleur invétéré, Jean a également prévu de «retaper» sa maison. Des travaux qui devraient l'occuper, au rythme de travail d'un jeune retraité, encore une à deux années. Après, on verra! Peutêtre le lancement d'une nouvelle formation: «Bien vivre sa retraite». Qui sait?











Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | www.cc.lu

Un vaste contenu pour un site Internet complet. Des informations pratiques sur l'actualité économique du pays, des données actualisées et la possibilité de s'inscrire en ligne aux évènements organisés par la Chambre de Commerce. Bref, une fenêtre sur le monde de l'économie à portée de clic!

En 2008, 51.964 visiteurs par mois en moyenne ont visité le site cc.lu.

www.cc.lu



VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

Résultats de l'enquête auprès des entreprises exportatrices

Quelles sont les destinations ciblées par les exportateurs luxembourgeois?

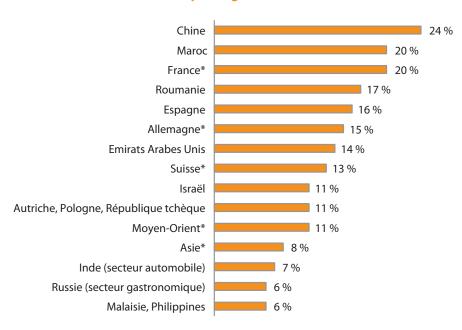
Afin de fixer les destinations de ses missions économiques à l'étranger et les présences aux foires internationales en fonction des besoins de ses membres, la Chambre de Commerce effectue régulièrement des sondages auprès des entreprises exportatrices implantées au Grand-Duché.

Au mois de décembre 2008, la Chambre de Commerce a lancé un nouveau sondage auprès des entreprises exportatrices pour connaître leurs pays cibles en matière d'internationalisation et de commerce extérieur.

ans le cadre de l'élaboration du programme d'internationalisation des entreprises pour les années 2009 et 2010, la Chambre de Commerce a mené une enquête auprès des entreprises exportatrices du Luxembourg, servant un objectif multiple: connaître l'intérêt des entreprises

interrogées pour les missions et foires prévues pour l'an 2009 par la Chambre de Commerce et/ou les agences Luxembourg for Business et Luxembourg for Finance; détecter d'autres marchés que les sociétés luxembourgeoises souhaitent cibler plus particulièrement en 2009 et 2010; sensibiliser les entreprises par rapport à l'importance du commerce extérieur, surtout dans le contexte actuel de la crise financière et économique. Le questionnaire a été envoyé fin décembre 2008 à 682 entreprises luxembourgeoises de tous les secteurs représentés par la Chambre de Commerce et qui présentent des relations commerciales avec des pays étrangers, et qui sont donc les plus susceptibles de participer à des missions économiques ou à des foires à l'étranger. Le taux de réponse de l'enquête est de 13 %, ce qui est statistiquement significatif compte tenu de l'échantillon de base choisi.

Graphique 1: Intérêt des entreprises exportatrices pour les missions économiques organisées en 2009



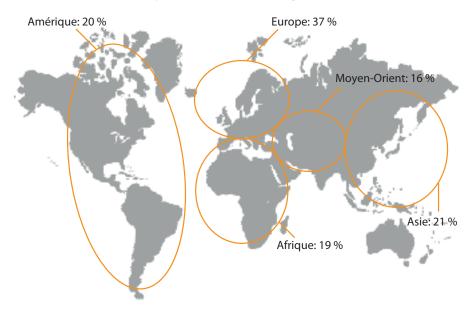
 $^{{\}tt * «Roadshows » organis\'ees par Luxembourg for Finance, l'Agence pour le développement du secteur financier.}$

Sondage relatif aux missions économiques

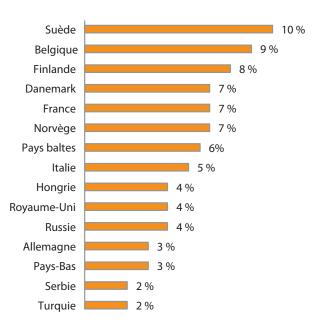
L'enquête a permis de connaître l'intérêt des entreprises interrogées pour les missions économiques organisées par la Chambre de Commerce et/ou les agences de promotion Luxembourg for Finance et Luxembourg for Business pendant l'année 2009.

Parmi les destinations proposées dans le calendrier du Commerce extérieur 2009, la Chine suscite l'intérêt d'environ un quart des entreprises interrogées, devançant ainsi la France (Roadshow LfF), le Maroc, la Roumanie et l'Espagne. Les missions prévues en Inde ainsi qu'en Rus-

Graphique 2: Les régions ciblées par les entreprises exportatrices luxembourgeoises



Graphique 3: Les marchés ciblés sur le continent européen (Top 15)



sie suscitent moins d'intérêt, ce qui découle du fait qu'elles sont limitées d'un point de vue sectoriel et concernent uniquement les secteurs automobile et gastronomique.

Parallèlement au sondage relatif aux missions organisées en 2009, les entreprises exportatrices ont également eu l'occasion d'exprimer les marchés qu'elles estiment particulièrement intéressants et opportuns pour le développement de leurs activités commerciales. Parmi les entreprises interrogées, 37 % souhaitent s'attaquer à des pays du continent européen. Les pays scandinaves (Suède, Finlande, Danemark, Norvège) se situent en tête du classement des pays européens cités le plus fréquemment, ainsi que deux pays voisins du Luxembourg, à savoir la France et la Belgique. D'autres pays, comme la Hongrie, la Pologne, le Royaume-Uni et la Russie suscitent également l'intérêt des entreprises interrogées.

CALENDRIER 2009

Avril

- **20-24** Evènement «b2fair» dans le cadre de la «Hannover Messe» (Allemagne)
- 22 Séminaire pays dans le cadre de la visite du Vice-Président de Colombie

Mai

- «Czech Open Days» à Luxembourg dans le cadre de la présidence tchèque de l'Union européenne
- 6-14 Semaine européenne de la PME
- **10-12** Participation au Salon de coopération Futurallia au Qatar
- 4º Journée des Régions Russes (Luxembourg)
- Visite accompagnée à la foire «Transport Logistic» à Munich (Allemagne)
- **17-20** Luxembourg for Finance Road Show à Vienne, Varsovie et Prague
- **24-29** Mission économique «Grande Région» en Arménie et Géorgie

Juillet

16-18 Visite accompagnée à la SIMM à Madrid

Messen und Ausstellungen

im Mai 2009

5. - 8.5.2009

CONTROL Internationale Fachmesse für Qualitätssicherung Stuttgart (DE) Tel.: 0049 70 25 92 06 65 1

9. - 16.5.2009

Internationale Landwirtschaftsmesse Novi Sad (SER) Tel.: 00381 21 48 30 00 0

12. - 14.5.2009

GENERA Internationale Ausstellung für Energie und Umwelt Madrid (ES) Tel: 0034 91 72 23 00 0

12. - 14.5.2009

LONDON INTERNATIONAL WINE FAIR Internationale Weinmesse London (UK) Tel.: 0044 20 79 73 64 01

12. - 15.5.2009

TRANSPORT LOGISTIC Internationale Fachmesse für Logistik, Telematik und Verkehr München (DE) Tel.: 0049 89 94 92 07 20

14. - 16.5.2009

INTERTECH Internationale Technologiemesse Dornbirn (AU) Tel.: 0041 71 24 20 10 1

17. - 20.5.2009

TRADEXPO Internationale Großhandelsmesse Paris (FR) Tel.: 0033 14 43 18 23 0

19. - 22.5.2009

INTERNATIONAL ENGINEERING TRADE FAIR Internationale Maschinenbaumesse Nitra (SK) Tel : 00421 37 65 72 11 1

19. - 22.5.2009

ENERGETIKA & ELEKTROTECHNIKA Internationale Fachausstellung für Energiewirtschaft, Elektrotechnik und Umweltschutz St. Petersburg (RU) Tel.: 007 81 23 21 26 31

24.5 - 01.6.2009

FOIRE DE PRINTEMPS Luxembourg (LU) Tel.: 00352 4 39 91

26. - 28.5.2009

SENSOR+TEST Internationale Messe für Sensorik, Mess- und Prüftechnik Nürnberg (DE) Tel.: 0049 50 33 96 39 0

26. - 30.5.2009

SIMA Madrid Real Estate Exhibition Madrid (ES) Tel.: 0034 91 57 74 79 7

27. - 29.5.2009

ECOCITY Internationale Fachmesse für Energie und Umwelt Barcelona (ES) Tel.: 0034 902 23 32 00

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Andreja Wirtz, Tel.: (+352) 42 39 39-379.

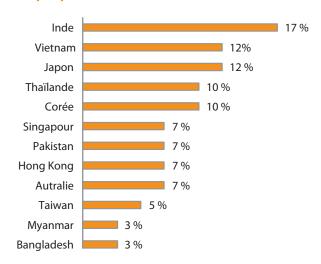
La Chambre de Commerce se tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées par la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame Andreja Wirtz, Tél.: (+352) 42 39 39-379.

Sur le continent asiatique, qui suscite l'intérêt de 21 % des entreprises interrogées, l'Inde¹ (17 %), le Vietnam (12 %) et le Japon (12 %) sont les pays qui retiennent d'abord l'attention des entreprises luxembourgeoises. Viennent ensuite la Thaïlande et la Corée.

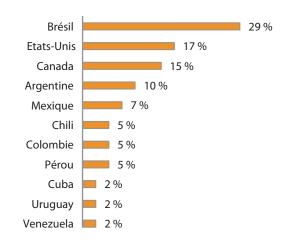
Le continent américain constitue une cible pour le développement des relations commerciales pour 20 % des entreprises interrogées. Parmi celles-ci, 29 % s'intéressent au Brésil, 10 % à l'Argentine et 7 % au Mexique.

Pour ce qui est de l'Amérique du Nord, les Etats-Unis (17 %) devancent légèrement le Canada (15 %).

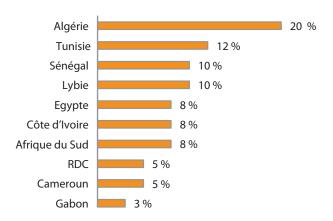
Graphique 4: Les marchés ciblés en Asie - Océanie



Graphique 5: Les marchés ciblés sur le continent américain



Graphique 6: Les marchés ciblés en Afrique (Top 10)



Quelque 19 % des entreprises interrogées souhaitent profiter des opportunités existant sur le continent africain. Ce sont surtout les pays du Maghreb qui suscitent leur intérêt: 20 % s'intéressent à l'Algérie, 12 % à la Tunisie, 10 % à la Lybie et

¹ Une mission économique en Inde pour le secteur de l'automobile figure dans le calendrier du commerce extérieur pour l'an 2009 (c.s.f. Graphique 1). Les entreprises qui ont proposé l'Inde comme destination privilégiée pour une mission économique (c.s.f. Graphique 7) proviennent par conséquent d'autres secteurs d'activités.



Consommation moyenne (L/100 km) / Emissions CO_2 (g/km):

DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ. Combo: 6,6-5,0/135-158; Vivaro: 10,9-8,0/212-262; Movano: 9,3-8,3/220-245

AUTOPOLIS

Zone d'activités Bourmicht - 8070 Bertrange - Tél. 43 96 96 2100

- GARAGE LUTGEN Route de Winseler 10 9577 Wiltz Tél. 95 74 83

GARAGE KAUFMANN

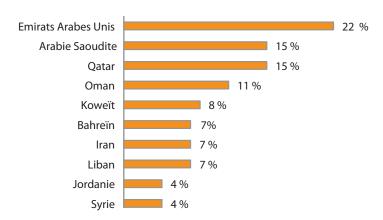
Route de Luxembourg 240 - 3515 Dudelange - Tél. 51 82 82

GARAGE WERNER ESCH

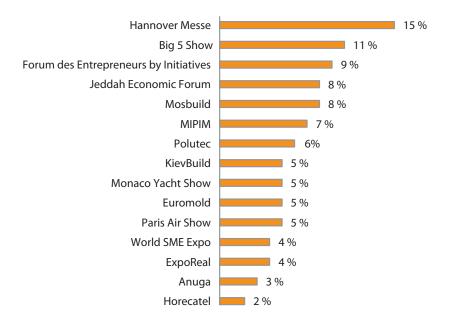
Rue du Brill 28 - 3898 Foetz - Tél. 55 20 30-1

• LUX-GARAGE - Route de Tetange 70 B - 3672 Kayl - Tél. 56 76 80





Graphique 8: Foires européennes ciblées par les entreprises exportatrices



au Sénégal. L'Egypte, la Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud retiennent encore l'intérêt d'environ 8 % des entreprises qui souhaitent s'attaquer au marché africain. En réponse au fort intérêt existant pour l'Algérie et la Tunisie, la Chambre de Commerce a décidé d'élargir la mission économique au mois de juin 2009, initialement prévue uniquement au Maroc, aux 2 autres pays du Maghreb. Le Moyen-Orient retient l'attention de 16 % des sociétés interrogées, qui ciblent avant tout les Emirats Arabes Unis² (22 %), l'Arabie Saoudite (15 %) et le Qatar (15 %) pour y développer leurs relations commerciales.

Sondage relatif aux foires à l'étranger

Le sondage relatif aux foires a permis de connaître l'intérêt des entreprises interrogées pour les foires proposées par la Chambre de Commerce et/ou le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur en partenariat avec les agences Luxembourg for Business et Luxembourg for Finance.

Pour ce qui est des foires du continent européen, la «Hannover Messe» et le «Forum des Entrepreneurs by Initiatives» enregistrent de loin le plus d'intérêt. «MosBuild» et la «KievBuild», les deux foires liées au secteur de la construction, rencontrent également beaucoup de succès auprès des entreprises exportatrices.

Pour ce qui est des autres foires internationales situées en dehors du continent européen, la «Big 5 Show» (Dubaï) retient le plus d'intérêt, suivi du «Jeddah Economic Forum» (Arabie Saoudite) et de la «World SME Expo» (Hong Kong).

Wirtschaftsauskünfte Forderungseinzug

Unternehmensspezifische Lösungen für ein erfolgreiches Risk-Management

> Creditreform Luxembourg SA Tel. 00 352 263460-1 Fax 00 352 263460-50 c-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX RECOUVREMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le risk-management de votre entreprise

Creditreform
Unternehmen Sie nichts ohne uns

² Alors qu'une mission économique à destination des E.A.U. a eu lieu en janvier 2009, 22 % des entreprises s'intéressant au Moyen-Orient ont cité les Emirats parmi les marchés qu'ils ciblent plus particulièrement en 2009 et 2010. Il s'agit des sociétés qui n'ont pas participé à la mission organisée en janvier 2009.

Approfondissez vos connaissances sur les marchés étrangers!

haque année l'AWEX (Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers) organise un grand nombre de séminaires sous l'intitulée «Approche

culturelle des marchés». Lors de ces séminaires, les experts du marché concerné présentent différents aspects de la culture d'affaires d'un pays. Dans le cadre de l'Union économique belgoluxembourgeoise (UEBL), les entreprises luxembourgeoises sont également invitées à participer à ces évènements intéressants.

Programme 2009

Séminaire	Pays	Lieu	Date
Séminaire formation interculturelle	Allemagne	Pas encore défini	Printemps 2009
Séminaire formation interculturelle	Allemagne	Pas encore défini	Automne 2009
Séminaire Aspects juridiques	Allemagne	Pas encore défini	Automne 2009

Contacts:

AWEX Aix-la-Chapelle M. Jacqui Meessen,

Tél.: (+49) 241 96 31 560 E-mail: awex.aachen@snafu.de WFG

Tél.: (+32) 87 56 82 01 E-mail: info@wfg.be

Séminaire «How to do business with the USA?»	Etats-Unis	Louvain-la- Neuve	27 avril 2009
Contact:			
M. Francis Kania Tél.: (+32) (0)2/421.84.98 E-mail: f.kania@awex.be			

Séminaire «Approche culturelle des marchés émergents: Les entreprises parlent aux entreprises»	Brésil	Nivelles	26 mai 2009
Contact:			
Mme Sylvianne Vanhocquestal			

Tél.: (+32) 2 421 84 91

E-mail: s.vanbocquestal@awex.be

Séminaire approche culturelle des marchés émergents	Chine	Pas encore défini	Novembre 2009
Séminaire approche culturelle des marchés émergents	Inde	Pas encore défini	Décembre 2009
Séminaire approche culturelle des marchés émergents	Japon	Tokyo	Fin octobre 2009

Contact:

M. Michel Kempeneers Tél.: (+32) 477 50 57 80 Fax: (32) 2 421 87 75

E-mail: m.kempeneers@awex.be

Pour s'inscrire ou pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec les personnes concernées

8 -12 mars 2009

Salon HORECATEL 2009: Au menu, brochettes de contacts!





u 8 au 12 mars dernier, s'est déroulée la 43^e édition du salon Horecatel à Marche-en-Famenne (Belgique). Le salon Horecatel est le rendez-vous des professionnels de l'Horeca, des collectivités et des métiers de bouche. Pour la septième année consécutive, la Chambre de Commerce de Luxembourg a mis en place un stand collectif pour rassembler sous les couleurs nationales un échantillon de sociétés qui reflètent la diversité et la qualité du secteur Horeca au Luxembourg. Réparti en deux surfaces et consacré aux producteurs et fournisseurs du secteur, le stand collectif a été apprécié pour son nouvel esprit contemporain et son ambiance conviviale avec VIP lounge, permettant de poursuivre les discussions dans un cadre plus agréable.

Comme chaque année, la Chambre de Commerce a organisé une

Cette année, dix entreprises ont répondu présent à l'invitation de la Chambre de Commerce:

A. Thilman et fils succ. Patrik Thilman	Equipement pour cuisines professionnelles et brasseries	
Bexeb S.A.	Produits portugais; vins fins et café	
Cafés Mocaf S.à r.l	Torréfaction de café, vente de produits d'accompagnement et de machines à café	
Cave Gales S.A.	Production de vins et crémants luxembourgeois	
Domaine Viticole Cep d'Or S.A.	Production de vins et crémants luxembourgeois	
Energus S.A.	Spécialiste en matériel et accessoires au gaz (parasols chauffants, chauffages terrasses; barbecues)	
La Provençale S.à r.l	Gamme de produits frais, surgelés, en conserve et articles non alimentaires	
Les Domaines de Vinsmoselle	Production de vins et crémants luxembourgeois	
LOG 2 GO S.A.	Créateur de glaces, topping, décorations et inclusions pour desserts et pâtisseries/fruits secs et confits, chocolat	
Maxim Pasta S.à r.l	Fabrication de pâtes alimentaires de qualité supérieure	

«Journée des exposants luxembourgeois» pour mettre en avant les produits des exposants et pour attirer un grand nombre de visiteurs. Cet événement, qui a eu lieu le 9 mars sur le pavillon luxembourgeois, a débuté par l'allocution d'ouverture de Monsieur Jean J. Schintgen, Vice-Président de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et Secrétaire Général de l'Horesca, qui a souligné l'intérêt du secteur de l'horeca dans l'économie luxembourgeoise et l'importance de présenter les richesses gastronomiques nationales au-delà des frontières nationales.

Il a également mis l'accent sur la grande convivialité et l'ambiance festive qui y régnait et a présenté au public les 10 entreprises luxembourgeoises participantes. Cette cérémonie s'est poursuivie par un mot de bienvenue de Madame Marie-Françoise Martinot, en charge des Relations Publiques à la WEX, qui a remercié les participants du Grand-Duché pour leur fidélité et leur engagement exemplaire depuis sept ans. Enfin, sous le discours de Madame Nathalie Scaillet-Reckinger, Marketing Manager de la Commission de Promotion des Vins & Crémants de Luxembourg, une dégustation de vins et crémants luxembourgeois a été organisée afin de présenter les caractéristiques et l'histoire des différentes sortes de vins et crémants luxembourgeois dégustés par un public fort intéressé par la qualité et la diversité des produits luxembourgeois.

Le salon a été visité pendant les 5 jours par quelque 40.000 visiteurs et les exposants luxembourgeois ont été très satisfaits de leur participation. La Chambre de Commerce de Luxembourg peut d'ores et déjà annoncer la reconduite du pavillon national en

Les entreprises intéressées par une participation
en tant qu'exposant au salon Horecatel 2010
peuvent dès à présent contacter le Département International –
Affaires européennes de la Chambre de Commerce
(personnes de contact: Madame Sabrina Aksil/
Monsieur Jean-Christophe Gleis
E-mail: europe@cc.lu – Tél.: (+352) 42 39 39-360 – Fax: (+352) 43 83 26



COUPON RÉPONSE • à remplir en lettres majuscules

citteprise:
Nom:
Prénom:
Adresse:
Code postal/localité:
Téléphone:
Fax:
E-mail:

- ☐ souhaite participer au stand collectif luxembourgeois Horecatel 2010
- ☐ souhaite recevoir plus d'informations sur le stand collectif luxembourgeois Horecatel 2010

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Département International – Affaires européennes

L-2981 Luxembourg Tél.: (+352) 42 39 39-360 • Fax: (+352) 43 83 26 E-mail: europe@cc.lu

Personnes de contact: Mme Sabrina Aksil/ M. Jean-Christophe Gleis

9. März 2009

Konferenz "Clean Power from Deserts for the World" – Diversifizierung der Versorgung mittels elektrischer Energie aus den Wüsten



Dr. Ing. Marcel Oberweis, Initiator der Konferenz, ging auf die Aussagen des vierten Berichtes der Sachverständigengruppe für Klimaänderungen (IPCC) ein

In Zeiten der Wirtschaftskrise sowie des Klimawandels is es sinnvoll, neue dauerhafte Arbeitsplätze zu schaffen und die Energieversorgung nachhaltiger zu gestalten." Mit dieser Aussage begrüßte Pierre Gramegna, Hauptgeschäftsführer der Handelskammer Luxemburg, die 140 Teilnehmer der Konferenz "Clean Power from Deserts for the World" die die Handelskammer in Zusammenarbeit mit der DESERTEC Foundation organisiert hatte.

Dr. Ing. Marcel Oberweis, Initiator der Konferenz, ging auf die Aussagen des vierten Berichtes der Sachverständigengruppe für Klimaänderungen (IPCC) ein. Laut Informationen der Internationalen Energieagentur wird sich der weltweite Primärenergieverbrauch, heute zu 80 Prozent auf den fossilen Energieträgern beruhend, zwischen 2007 und 2030 um weitere 60 Prozent erhöhen, wenn wir die "business as usual" – Energiepolitik

weiterführen. Die Diversifizierung der europäischen Energieversorgung beinhaltet die Kooperation mit der Europa-Mittelmeer-Partnerschaft. Die Nachbarn im südlichen Bereich des Mittelmeerraumes sollten in eine stärkere Zusammenarbeit eingebunden werden. Durch die Nutzung der Solar- und der Windenergie in diesen Ländern wird elektrische Energie gewonnen, die den Menschen dort zugänglich gemacht werden sollte. Der aufkommende Überschuss an elektrischer Energie könne in die Europäische Union exportiert werden. Durch die Solar-Parabolrinnen-Kraftwerke werde des Weiteren die Meerwasserentsalzung durchgeführt, so dass den Menschen das benötigte Trinkwasser in den wasserarmen Regionen bereitgestellt wird, um so ihren Wohlstand zu steigern.

Dr. Gerhard Knies, Vorsitzender des Aufsichtsrates der DESERTEC-Foundation, analysierte die Frage, welche

Möglichkeiten der Energieversorgung die im Jahr 2050 lebenden zehn Milliarden Menschen hätten. "Die Sicherheit der Zivilisation kann lediglich mit ausreichender Energie, Wasser und Nahrung bewerkstelligt werden." Auf seine Forschungen eingehend, stellte er die solare Energiebereitstellung aus den Wüsten- und den Küstengebieten vor. "Da die fossilen Energieträger ab 2020 immer weniger zur Energieversorgung beitragen werden, ist es sinnvoll, die Forschung in Richtung der Nutzung von erneuerbaren Energien zu intensivieren." Technisch seien deren großflächige Nutzung möglich, nur fehle es noch an klaren Visionen; die Politik müsse sich aufmachen, denn die Wirtschaft sei bereit, ihren Beitrag zu leisten. Ausgehend von der Europa-Mittelmeer-Partnerschaft soll der Export elektrischer Energie aus der Maghreb-Zone über die Hochspannungs-Gleichstromebene in die Europäische Union eingespeist werden. Rein rechnerisch reicht bereits ein Prozent der Saharafläche aus, um den Strombedarf der Menschheit zu decken. "Wenn wir ein Prozent des BIP der Industrieländer für diese Technologien aufwenden, dann ist der erste Schritt in Richtung des zweiten Solarzeitalter getan". Laut Dr. Gerhard Knies werden die Wüstenkraftwerke mit jährlich 2700 TWh etwa zehn bis 25 Prozent des europäischen Strombedarfs decken und dies mittels einer Kraftwerksleistung von mehreren hundert GW. Der Referent schätze die Kosten für die solare Energieversorgung aus der Sahara auf 1.000 bis 1.500 Milliarden Euro. "Dies ist jedoch keine unüberwindlich Hürde, denn die Inves-titionen müssen in jedem Fall aufgebracht werden, da bis 2050 keines der jetzigen fossilen und atomaren Kraftwerke mehr im Einsatz sein wird."

Die Solar-Parabolrinnen-Kraftwerke stellen eine weitere Komponente der solaren Versorgung der elektrischen Energie dar. Zusätzlich produzieren sie auch nachts, indem sie die während des Tages eingespeicherte überschüssige thermische Energie umwandeln. Dr. Tobias Hirsch vom Deutschen Zentrum für Luft- und Raumfahrt wies darauf hin, dass diese Technologie bereits seit den 1980er-Jahren in den USA angewendet wird und sich heute als eine beachtliche Alternative anbietet. In Europa wird derzeit die erste Anlage ANDASOL I mit 50 MWel in Spanien errichtet, zwei weitere Kraftwerke gleicher Größe werden folgen. In puncto wirtschaftliche Seite zeigte sich der Redner zuversichtlich, dass in Funktion des Erdölpreises der "breakeven-point" bereits vor 2030 erreicht sein werde.

In seinem Beitrag lieferte Wilfried Breuer von der Siemens die notwendigen Informationen über den Transport der elektrischen Energie aus den Wüstengebieten nach Europa. "Da die klassische Drehstromtechnik ab 800 km Distanz nicht mehr von Nutzen ist, kommt der Hochspannung-Gleichstromübertragung (HGÜ) eine hohe wirtschaftlich-technische Bedeutung zu." Auch diese Technik habe sich seit dem Bau von Cabora Bassa in Mozambik in den 1970er-Jahren bewährt. Die heutige maximale Spannung beträgt 800 kV und kommt auf einer 2.000 km langen Distanz in China zum Einsatz. "Die Übertragungsverluste betragen nur drei Prozent auf 1.000 km", betonte Wilfried Breuer.

Für Stefan Schennach, Bundesrat in Österreich, birgt die Europa-MittelmeerPartnerschaft hervorragende Vorteile der Kooperation im Bereich der Entwicklung der Länder südlich des Mittelmeeres. "Wenn diese gelingt, dann werden wir die Nutzung der erneuerbaren Energien auf ein höheres Podest heben und die Wasserversorgung von Millionen Menschen verbessern."

In den einzelnen Beiträgen kam zur Sprache, dass die Erzeugung elektrischer Energie in den Wüstengebieten und den Küsten mit hohen Investitionen verbunden ist. Es sei deshalb sinnvoll, so Ingenieur Roland Schulze, dass sich die Europäische Investitionsbank (EIB) in diesen nachhaltigen Prozess einbringt. Die Kernbereiche der EIB-Investitionspolitik seien die erneuerbaren Energien, die Energieeffizienz, die Sicherung der EU-Energieversorgung und die Diversifizierung der Energieträger.

Über die vor kurzem gegründete DESERTEC-Foundation sagte Olivier Steinmetz: "Die Wüsten der Erde empfangen in weniger als sechs Stunden soviel Energie von der Sonne, wie die Menschheit in einem Jahr verbraucht. Was wir jetzt brauchen, ist eine globale Anstrengung, den Umstieg in das zweite Solarzeitalter schnell zu organisieren. Nur durch wirksame politische Rahmenbedingungen können den potentiellen Investoren und Betreibern

die Investitionsanreize gegeben werden, damit sie ebenfalls den nachhaltigen Weg mit beschreiten."

Abschließend lieferte Tom Eischen, Regierungsrat aus dem Energieministerium, Einblicke in die luxemburgische Politik hinsichtlich der Nutzung der erneuerbaren Energien. Ausgehend von der Vision 2020 der EU-Kommission war der Redner der Meinung, dass Luxemburg es aus eigener Kraft nicht schaffen könne, von dem aktuell vorhandenen einen Prozent auf die geforderten elf Prozent an erneuerbarer Energie bis 2020 zu kommen. "Luxemburg muss auf andere Instrumente zurückgreifen", so der Redner.

Der Umwelt dienen, die Nutzung der erneuerbaren Energien beschleunigen, die erforderliche ökologische Herausforderung annehmen und den Menschen in der Maghreb-Zone, in Vorderasien sowie der Sahelzone helfen, ihre Wirtschaft zu entwickeln und ihren Wohlstand zu erhöhen, dies seien die Hauptbestandsteile dieser länderübergreifenden Kooperation der Europa-Mittelmeer-Partnerschaft und dies im Sinn der Erfüllung der versprochenen Millenniumsziele 2015.

Weitere Informationen zu diesem Thema, sowie alle Präsentationen der Konferenz finden Sie im Intenet unter: www.desertec.org

10-13 mars 2009

19 sociétés luxembourgeoises se présentent au MIPIM

■ 20° édition du Salon international des professionnels de l'immobilier (MIPIM)

Pour la quatrième année consécutive, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a mis en place un Pavillon National à l'occasion du salon «MIPIM», Marché International des Professionnels de l'Immobilier, qui s'est déroulé du 10 au 13 mars 2009 à Cannes. Sur une surface identique à celle des années précédentes, la Chambre de Commerce a accueilli un plus grand nombre de sociétés exposantes qu'en 2008.

Âinsi, 19 sociétés luxembourgeoises se sont réunies en tant que «partenaires du Grand-Duché de Luxembourg» sur un stand collectif d'une surface de 160 m², afin de présenter leurs activités et leurs projets d'investissement et d'établir un grand nombre de contacts prometteurs.

Les entreprises luxembourgeoises suivantes étaient présentes au MIPIM 2009:

- Agora S.à r.l. & Cie, S.e.c.s.
- Assar Architects Luxembourg S.à r.l.
- Atoz Real Estate
- Compta S.A.
- Drees & Sommer Luxembourg
- DSM Di Stefano Sedlo Moyse



19 sociétés luxembourgeoises se sont réunies en tant que «partenaires du Grand-Duché de Luxembourg» sur un stand collectif d'une surface de 160 m²

- Etude Elvinger
- Hoss & Prussen
- Fideos
- ING Luxembourg S.A.
- Luxembourg for Finance
- MAS
- Milestone Consulting Engineers S.à r.l.
- Property Partners S.A.
- SGG S.A., Socom S.A.
- Somaco S.A.
- TMF Management Luxembourg
- Valeres Konstruktioun S.A.
- Ville de Luxembourg

Le MIPIM est le rendez-vous international incontournable des projets immobiliers. Le salon permet de rassembler en un même lieu les utilisateurs finaux (banques, investisseurs institutionnels, conseils en immobilier d'entreprise), les villes et collectivités territoriales, les promoteurs et entreprises de construction, les chaînes hôtelières, ainsi que les divers secteurs complémentaires (avocats, architectes, experts en immobilier, urbanistes, gestionnaires d'actifs immobiliers, comptables, chaînes hôtelières, groupes d'immobilier touristique, etc.).

Dans le cadre prestigieux du Palais des Festivals de Cannes, la Chambre de Commerce a organisé une Journée Luxembourgeoise réunissant plus d'une centaine d'hommes et de femmes d'affaires issus de

nombreux pays. Cette manifestation a été ouverte par Monsieur Carlo Thelen, membre du Comité de Direction de la Chambre de Commerce, qui a prononcé l'allocution de bienvenue. M. Thelen s'est félicité du nombre record d'exposants enregistré sur le stand collectif luxembourgeois organisé par la Chambre de Commerce, et ceci malgré la crise financière et économique qui sévit actuellement au niveau mondial. Même si le Grand-Duché, en tant qu'économie ouverte, exportatrice et fortement dépendante des services financiers, est affecté par la crise actuelle, le pays dispose de nombreux atouts qui, lorsqu'ils sont bien exploités et valorisés, devraient permettre au pays de sortir renforcé de la crise. Les mesures immédiates décidées dans ce contexte par le Gouvernement, de concert avec les partenaires sociaux sont à saluer. Il a également salué la première participation de Luxembourg for Finance, l'Agence pour le développement et la promotion de la place financière.

S'en est suivi un discours de Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur qui a rappelé l'importance pour l'économie luxembourgeoise et ses opérateurs de se présenter de manière professionnelle et coordonnée à des événements internationaux tels que le MIPIM. Les atouts du Grand-Duché et la qualité des biens et services exportés par ses entreprises doivent être mis en avant partout dans le monde. De même, le cadre pour le développement d'activités économiques doit être constamment adapté et amélioré pour simplifier l'implantation



Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, a rappelé que les atouts du Grand-Duché et la qualité des biens et services exportés par ses entreprises devaient être mis en avant partout dans le monde



Les entreprises présentes ont pu présenter leurs activités et leurs projets d'investissement et établir un grand nombre de contacts prometteurs

de nouveaux investisseurs. Les récentes mesures gouvernementales vont dans ce sens. L'avancement et la multiplication de projets d'investissements publics, la simplification de diverses procédures administratives et les mesures d'accompagnement au niveau social devraient permettre au Grand-Duché de mieux traverser la crise que d'autres pays et de demeurer un site d'investissement de premier ordre au centre de l'Europe. Les opportunités sur le marché immobilier ne manquent pas, c'est ce que les 19 exposants luxembourgeois présents sur le stand national comptaient montrer aux visiteurs venus du monde entier.

Dans son discours, Monsieur Paul Helminger, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, a présenté le Grand-Duché de Luxembourg comme le lieu où les affaires et la qualité de vie se rencontrent. Un tiers du budget total de la Ville de Luxembourg pour 2009 est destiné aux grands projets d'infrastructures préparant notre capitale aux défis de l'avenir. Il a notamment cité le lancement du concours pour le centre Hamilius dans les prochains mois, la formation d'un groupement d'intérêt



économique (GIE) pour le développement de la Gare Centrale, l'élaboration d'un plan directeur en vue du redéveloppement du site «Aciérie-Industrie», situé entre la Gare Centrale et Hollerich. Finalement, il a informé l'audience que le plan directeur de la porte de Hollerich a été arrêté par le collège échevinal, que le concours d'architecte pour la nouvelle Gare de Cessange a été lancé et que les procédures concernant les plans d'aménagement particuliers relatifs au projet du Ban de Gasperich et de la Place de l'Etoile sont entamées.

L'Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en France, SEM Georges Santer, a rappelé que dans l'histoire du Grand-Duché, les autorités politiques et acteurs économiques, en faisant preuve de flexibilité et de créativité, ont toujours réussi à surmonter des moments difficiles, à s'adapter aux nouvelles situations et à lancer de nouveaux créneaux porteurs.

La journée luxembourgeoise a connu un véritable succès. Le rendez-vous est déjà pris pour l'édition 2010 du MIPIM, avec un nouveau stand collectif qui sera mis en place par la Chambre de Commerce.





Carlo Thelen, membre du Comité de Direction de la Chambre de Commerce, s'est félicité de l'affluence record d'exposants sur le stand collectif organisé par la Chambre de Commerce





Séminaire de Luxembourg for Finance sur la structuration de transactions immobilières



Fernand Grulms, Chief Executive Officer de Luxembourg for Finance

Les participants luxembourgeois ont profité de leur présence au MIPIM pour organiser un séminaire pour les gestionnaires d'actifs immobiliers présents. Les avoirs des véhicules immobiliers ont désormais dépassé les 150 milliards d'EUR. Devant une salle comble, Fernand Grulms, Keith O'Donnell, Gilles Dusemon et Serge Krancenblum ont souligné la diversité des structures immobilières possibles au Luxembourg. Trois exemples spécifiques de fonds immobiliers ont été présentés: Fonds immobilier noté en bourse, fonds immobilier d'un groupe commercial avec participation financière des employés au résultat des revenus immobiliers du groupe et finalement un fond de fonds immobiliers. Fernand Grulms, CEO de Luxembourg for Finance, a souligné que l'appel à davantage de réglementation est une chance unique pour le Luxembourg pour se positionner sur le segment de la structuration immobilière.

19 March 2009

Hong Kong Seminar – Business opportunities in a time of crisis



The seminar entitled "Hong Kong, business opportunities in a time of crisis", was organised by the Chamber of Commerce in close collaboration with the Hong Kong Economic and Trade Office and the Hong Kong Trade and Development Council

n the 19th of March, the Chamber of Commerce organised a seminar on "Hong Kong, business opportunities in a time of crisis", in close collaboration with the Hong Kong Economic and Trade Office and the Hong Kong Trade and Development Council.

This seminar, which was tailored for hi-tech companies, design-related companies, companies specialised in environmental and construction technology, presented business opportunities in Hong Kong and explained how companies from Luxembourg can access the Chinese market and find customers and suppliers there.

Ms Mary Chow, Special Representative for Hong Kong Economic and Trade Affairs to the European Communities, welcomed the guests to this venue and introduced them to relationships between Luxembourg and Hong Kong.

Mr Carlo Thelen, Member of the Managing Board of the Luxembourg Chamber of Commerce showed the various similarities between Hong Kong and Luxembourg, as for example their strategic geographical location, their flexible political and economic decision making and multicultural and multilingual environment. Mr George Ammerlaan, Director of the Hong Kong Trade and Development Council to the BEN-ELUX pointed out that there are numerous opportunities in China in a time of crisis, and how the latter can be seized

by entering the Chinese market through Hong Kong.

Mr Siegfried Verstappen, Senior Investment Promotion Executive at InvestHK, pursued this idea by presenting the strategic advantage of Hong Kong as a gateway to China.

Eventually, Mr Dirk Dewitte, Head of International Tax at Deloitte, compared the two economies with regards to taxation. In this context, the bilateral agreement to avoid double taxation, which was ratified by the Luxembourg Parliament in December 2008, should provide additional investments incentives for Luxembourg and Hong Kong companies.

30 mars 2009

Vif intérêt du public hambourgeois pour l'expérience internationale du Luxembourg

ne délégation d'environ 60 représentants du secteur financier menée par le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, s'est rendue le lundi 30 mars à Hambourg dans le cadre du *roadshow* organisé par Luxembourg for Finance, l'agence pour le développement du secteur financier. Après le mot de bienvenue de S.E. Madame Martine Schommer, Ambassadrice du Grand-Duché de Luxembourg en Allemagne, le ministre a pris la parole pour mettre en avant l'avenir prometteur de la place financière, avec la ferme volonté de lui conférer une dimension internationale. Pas moins de 120 représentants du secteur financier hambourgeois, dont la banque Warburg et la banque Berenberg, avaient répondu présent à l'invitation de l'Agence pour le Développement de la place financière. Le public allemand s'est montré particulièrement intéressé par la question des concessions que le Luxembourg est prêt à faire en matière d'échange d'informations et les conséquences de la crise financière. Le ministre a ainsi répondu à de nombreuses questions, tout en précisant que les adaptations du secret bancaire n'auront pas d'influence véritable sur les différentes initiatives des acteurs. Les participants se sont ensuite répartis en deux groupes pour discuter, d'une part, des avantages de la place financière luxembourgeoise en matière de gestion privée et d'autre part, des derniers développements dans le domaine des fonds d'investissements. A l'aide d'exemples concrets, les orateurs luxembourgeois ont mis en évidence les points forts du Grand-Duché, dont notamment, sa position internationale, sa popula-



De g.à dr.: Fernand Grulms, CEO de Luxembourg for Finance; Hermann Ebel, Consul Honoraire du Luxembourg à Hambourg; S.E.Monsieur Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget; S.E.Madame Martine Schommer, Ambassadrice du Grand-Duché de Luxembourg à Berlin et Claude Kremer, Président de l'ALFI

tion polyglotte, son expertise acquise au cours des 30 dernières années, sa bonne réglementation, et sa capacité d'innovation et d'adaptation.

Le prochain *roadshow* Luxembourg for Finance aura lieu en Europe centrale

(Vienne, Varsovie et Prague) du 17 au 20 mai 2009. Plus d'informations sur **www.luxembourgforfinance.lu**.

12 mai 2009

4^e **Journée des Régions Russes** à la Chambre de Commerce

uite au grand succès des trois éditions précédentes, la Chambre de Commerce et l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Moscou organiseront, en partenariat avec la «Business Association Luxembourg-Russia» et l'Ambassade de la Fédération de Russie à Luxembourg, la 4° édition de la «Journée des Régions Russes».

Au cours de cette journée, qui se déroulera le 12 mai 2009 dans les locaux de la Chambre de Commerce, plusieurs régions russes présenteront lors d'un séminaire les opportunités qu'offre leur région respective dans les domaines de l'investissement et du commerce. Cette année, trois régions importantes de la Fédération de Russie seront présentées¹, à savoir la région de Saint-Pétersbourg, la région de Krasnodar et la région de Tver. La région de Saint-Pétersbourg (Leningrad) est, après Moscou, la région la plus importante de la Russie au niveau commercial, culturel et politique. La région de Krasnodar sera dans les années à venir au centre de l'attention du monde sportif, étant donné qu'elle accueillira les Jeux Olympiques en 2014. L'organisation de cet évènement mondial dans la ville de Sotchi offre des opportunités énormes pour les entreprises étrangères. Finalement, la région de Tver se situe entre Moscou et Saint-Pétersbourg. Vu cette position géographique idéale, la région connaît une économie dynamique et beaucoup d'investissements étrangers, par exemple dans le secteur logistique et dans l'industrie métallurgiques.



Saint-Pétersbourg, le Musée de l'Hermitage

La journée des Régions Russes sera rehaussée par la présence de S.E.M Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur.

Pour s'inscrire ou pour recevoir de plus amples informations sur la 4º Journée des Régions Russes, nous vous invitons à contacter le Département International

— Affaires européennes de la Chambre de Commerce

(Tél.: (+352) 42 39 39-360 — Fax: (+352) 43 83 26 — E-mail: europe@cc.lu)



3 mars 2009

Succès de la visite accompagnée au salon «CeBIT»



e 3 mars dernier, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a organisé une

visite accompagnée au salon CeBIT à Hanovre dans le cadre de ses activités Enterprise Europe Network. 28 entrepreneurs luxembourgeois ont participé à la visite de ce salon qui constitue un événement incontournable pour les entreprises du secteur des technologies de l'information et de la communication. Sur place, les participants luxembourgeois avaient l'occasion de s'informer sur les dernières innovations dans de nombreux domaines, tels que les équipements et systèmes IT, les services de sécurité, les techniques bancaires, la protection des données, la télécommunication, les services Internet ou encore les solutions mobiles. En outre, un accent particulier a été mis sur plusieurs thèmes, dont les technologies «vertes».

La CeBIT, réputée mondialement dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication, a accueilli en 2009 quelque 4.300 exposants provenant de 69 pays dont 5 luxembourgeois et plus de

400.000 visiteurs du monde entier. Quoiqu'impressionnants, ces chiffres signifient un net recul de 20 % par rapport à l'année passée et démontrent que la CeBIT n'a pas été épargnée par les effets de la crise. Il reste néanmoins à souligner que les entrepreneurs luxembourgeois ont été très satisfaits des résultats de leur participation, en particulier les contacts noués lors du salon.

L'Enterprise Europe Network-Luxembourg de la Chambre de Commerce organisera également une visite accompagnée au salon «CeBIT Bilişim Eurasia» qui aura lieu du 6 au 8 octobre 2009 à Istanbul, en Turquie. Ce salon est également dédié aux technologies de l'information et de la communication et constitue la plus grande foire professionnelle dans ce domaine dans toute la région.

Pour de plus amples informations, nous vous prions de bien vouloir contacter l'équipe de l'Enterprise Europe Network-Luxembourg de la Chambre de Commerce (personne de contact: M. Niels Dickens – Tél.: (+352) 42 39 39-333 – E-mail: een@cc.lu)

5 mars 2009

Première édition du **«WTC Business Day 2009»**

e «WTC Business Day 2009» a été organisé le 5 mars à Metz à l'occasion du 20° anniversaire du World Trade Center Metz-Saarbrücken. La Chambre de Commerce

de Luxembourg s'est présentée lors de cet événement dans le cadre de ses activités Enterprise Europe Network pour accompagner et assister les entrepreneurs luxembourgeois sur place. Trois sociétés en provenance du Grand-Duché se sont rendues à «Metzexpo», le parc des expositions de Metz, pour cet événement de matchmaking à vocation transfrontalière qui s'adressait



Trois sociétés luxembourgeoises étaient présentes à «Metzexpo» pour cet événement de matchmaking à vocation transfrontalière

exclusivement aux entreprises du secteur industriel. Le but de cet événement était de favoriser les contacts entre les entreprises à la recherche de clients ou de partenaires potentiels en Grande Région. Parmi les secteurs ciblés figuraient l'aéronautique, l'automobile, la chimie, la sidérurgie, la métallurgie et la transformation des métaux, l'énergie et les énergies renouvelables, les biotechnologies, le textile, les produits pharmaceutiques, l'électronique ou encore l'environnement.

Le WTC Business Day 2009 s'est déroulé sous la forme de rendez-vous d'affaires individualisés soigneusement planifiés à l'aide d'un catalogue en ligne. A la fin de la soirée, les organisateurs avaient enregistré 1.300 rendez-vous d'affaires organisés et 130 entreprises participantes en provenance de la Grande Région. Les entreprises luxembourgeoises ont été satisfaites des contacts qu'elles ont noués lors de cette journée. Une trentaine d'exposants du secteur des services, dont les trois entre-

prises luxembourgeoises, ainsi que de nombreux partenaires en provenance de la Grande-Région, tels que la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle, la IHK Saarland, l'Agence Metz Métropole Développement ou encore l'Enterprise Europe Network de la Wallonie et de la Sarre, étaient présents avec leur propre stand lors de cet événement. La journée s'est clôturée par une soirée de gala pour fêter dignement les 20 ans du WTC-Metz-Saarbrücken.

6-14 mai 2009

Lancement de la première Semaine européenne des PME

es PME représentent actuellement 99 % des entreprises et deux tiers des emplois dans l'Union européenne. Présentes dans de nombreux secteurs, elles sont le moteur de la compétitivité européenne et jouent un rôle crucial dans le développement harmonieux des communautés locales et régionales. Ces petites et moyennes entreprises seront prochainement sur le devant de la scène lors de la Semaine européenne des PME qui aura lieu du 6 au 14 mai 2009. Cette manifestation, une première en Europe, fait partie des





mesures de mise en œuvre du «Small Business Act», premier cadre politique complet adopté le 25 juin 2008 en faveur des PME de l'Union européenne et ses États membres.

Cette manifestation a pour but d'encourager l'entreprenariat et d'informer les petites entreprises des aides disponibles au niveau national et européen. Les objectifs de la semaine des PME sont multiples:

- Fournir et diffuser les informations relatives aux aides aux petites entreprises proposées par l'UE et les autorités nationales;
- Créer un partenariat UE-PME, symbole d'une Europe plus forte composée de PME plus compétitives, mais aussi de la disposition de l'UE à leur apporter soutien et conseils;
- Encourager les PME existantes à élargir leurs perspectives et à développer et étendre leurs activités;
- Développer de nouvelles idées de projets et faire partager les expérien-

ces de l'entreprenariat avec d'autres entrepreneurs;

 Convaincre les jeunes que l'entreprenariat est une possibilité de carrière intéressante.

Bien que la semaine des PME soit inaugurée le 6 mai à Bruxelles, de nombreux événements organisés dans le cadre de cette manifestation se dérouleront tout au long de l'année 2009 dans les États membres de l'UE, mais également en Croatie, Turquie, Islande, Norvège, Israël, Serbie et au Liechtenstein. Si la semaine européenne des PME est coordonnée par la Direction Générale des Entreprises et de l'Industrie de la Commission européenne, la plupart des événements et activités sont organisés par des entreprises, des organismes de soutien et des autorités locales et régionales des pays participants. Cette manifestation s'adresse aux entrepreneurs et aux entrepreneurs potentiels. Tout organisme peut participer ou organiser un événement dans un des pays participants.

Les événements sont très variés: conférences, foires, journées portes ouvertes dans les entreprises, ateliers, performances artistiques, concours. Chaque événement se concentre sur un sujet spécifique tel que l'entreprenariat, l'innovation, l'environnement, la stratégie commerciale, l'internationalisation, etc. En bref: les participants auront la possibilité d'en apprendre plus sur tous les aspects de la gestion d'une PME et de concrétiser leurs ambitions.

La Semaine des PME se conclura par une conférence sur les PME à Prague les 13 et 14 mai 2009, co-organisée par la Commission européenne et la Présidence tchèque de l'UE. La cérémonie de remise du Prix européen de l'Esprit d'Entreprise, qui récompense les initiatives en faveur de l'esprit d'entreprise au niveau régional, aura également lieu à cette occasion.

Sources: Site de la Commission européenne: http://ec.europa.eu/enterprise

Voici les événements prévus au Luxembourg dans le courant de l'année

Evénement	Date	Descriptif	Lieu
Journées Portes Ouvertes Luxembourgeoises 2009	25-26/04/2009	Ces journées donnent l'opportunité au grand public de voir les coulisses d'une entreprise, peu importe sa taille et son secteur d'activité.	Luxembourg
«Czech Open Days»	06/05/2009	L'objectif est de présenter au public luxembourgeois la République tchè- que en tant que membre stratégique au sein de l'UE et de renforcer de façon continue les relations commerciales entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République tchèque.	Chambre de Commerce Luxembourg
Conférence sur le cofinan- cement de la formation en entreprise	07/05/2009	L'objectif est d'expliquer les modalités d'accès au cofinancement pour les for- mations en entreprise.	Esch/Alzette
Conférence sur le cofinan- cement de la formation en entreprise	13/05/2009	L'objectif est d'expliquer les modalités d'accès au cofinancement pour les for- mations en entreprise.	Ettelbruck
Séminaire «Création d'Entre- prise» - Lancer son entreprise au Luxembourg	18-19/09/2009	Promouvoir la création d'entreprise au Luxembourg, transmettre des informa- tions et contacts aux jeunes entrepre- neurs dans les différentes étapes de la création d'entreprise.	Luxembourg
Salon CONTACT	26-27/11/2009	Promouvoir la communication et le business entre les entreprises nationa- les et/ou internationales, peu importe leur secteur d'activité.	Luxexpo-Kirchberg, Luxembourg

¹ La présence de ces trois régions reste à confirmer. Des modifications du programme resteront possibles.

Visite accompagnée au salon **«Transport logistic» à Munich**

a Chambre de Commerce de Luxembourg organisera, dans le cadre de ses activités d'«Enterprise Europe Network – Luxembourg», une visite accompagnée au salon «Transport Logistic» qui se déroulera le 13 mai 2009 à Munich.

Se déroulant tous les deux ans à Munich, le salon «Transport Logistic» est un des plus importants salons dans le secteur du transport. La dernière édition en 2007 a réuni plus de 1.500 exposants en provenance de 57 pays et 47.000 visiteurs du monde entier. Cette année, ces chiffres sont d'ores et déjà dépassés et les organisateurs du salon tablent sur un nouveau record.

Le salon met un accent particulier sur les thèmes suivants: systèmes de transport, transport de marchandises, transport de voyageurs, télématique, systèmes d'information, emballages de transport, équipement pour la manutention et distribution. De plus amples informations relatives aux secteurs ciblés ainsi qu'au programme sont disponibles sur le site officiel du salon: www.transportlogistic.de.

Afin de faciliter votre déplacement, un voyage collectif en avion au départ de Luxembourg sera proposé aux entreprises intéressées le mercredi 13 mai 2009. Le prix forfaitaire pour la visite accompagnée s'élève à 478,00 EUR et comprend le vol aller/retour, le transfert aller/retour entre l'aéroport de Munich et le site de la foire en bus, le billet d'entrée à la Transport Logistic ainsi que l'assurance voyage et l'assistance sur place.



En cas d'intérêt de votre part, nous vous prions de bien vouloir contacter l'équipe de l'Enterprise Europe Network-Luxembourg de la Chambre de Commerce qui se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire (personne de contact: Mme Andreja Wirtz

Tél.: (+352) 42 39 39-379 – E-mail: een@cc.lu)



Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | www.cc.lu

Vous souhaitez conquérir de nouveaux marchés? Inscrivez votre entreprise au Guide du Marché!

LE GUIDE DU MARCHÉ

(+352) 42 39 39 - 310

international@cc.lu





VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

AVRIL 2009



Union européenne

La Commission européenne relance le réseau d'information Europe Direct



a deuxième génération du réseau européen des centres d'information Europe Direct pour la période 2009 – 2012 a été lancée le 12 février 2009. Ce nouveau réseau étendra les possibilités, pour les citoyens, d'obtenir des informations et des conseils pratiques sur l'exercice de leurs droits dans l'Union européenne. Le grand public pourra s'adresser à l'un des 500 centres d'information pour obtenir des réponses à des questions précises sur des sujets communautaires. Les centres Europe Direct fourniront également aux institutions européennes un retour d'informations en provenance des citoyens et encourageront activement des débats locaux et régionaux sur des thèmes européens.

«Au cours des quatre dernières années, les centres d'information Europe Direct se sont employés à rapprocher les institutions européennes et le grand public. A l'approche des élections européennes, le lancement du 12 février de la nouvelle mouture du réseau Europe Direct est une initiative importante dans nos efforts pour communiquer plus efficacement sur des questions européennes», a déclaré Mme Margot Wallström, vice-présidente de la Commission.

Les centres d'information Europe Direct répartis dans les États membres sont l'un des moyens dont dispose la Commission européenne pour aller à la rencontre du grand public à niveau local. Les services offerts par ces centres sont gratuits pour les citoyens.

Au Luxembourg, le réseau se compose du «Relais Europe Direct Luxembourg Schengen» et de l'«Europe Direct Luxembourg Munshausen».

> Source: Commission européenne. Représentation au Luxembourg. www.europedirect.lu

Numéro gratuit et unique dans tous les États membres: 00 800 67 89 10 11

BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

n raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit de conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche
- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises.

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités face à de grandes entreprises de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial.

Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul. Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen. Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, Enterprise Europe Network-Luxembourg vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales,

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant Enterprise Europe Network-Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

Enterprise Europe Network – Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-333 Fax: (+352) 43 83 26 E-mail: een@cc.lu

OFFRES DE COOPERATION

- Société polonaise spécialisée dans la construction, recherche partenariat commercial ainsi que coopération avec distributeurs, agents et représentants (EEN–20090309002)
- 2 Société tchèque, spécialisée dans la visualisation graphique publicitaire et conception de sites web, offre ses services et recherché coopération commerciale (EEN-20090227004)
- Société française, spécialisée dans les produits finalisés tels que rideaux, linge de lit, coussins, recherche distributeurs (grossistes) et/ou représentants orientés vers les magasins, hôtels, architectes d'intérieur ou salles d'exposition (EEN-20090226027)
- 4 Société française, expérimentée dans le secteur de cosmétiques recherche distributeurs, ciblant les utilisateurs professionnels (spas, instituts de beauté) et points de ventes (EEN-20090227021)
- 5 Société lituanienne, spécialisée dans la manufacture de produits en bois, recherche représentants commerciaux ainsi que manufacturiers d'équipement de systèmes de chauffage et fournisseurs et offre services d'intermédiation, (EEN-20090309054)
- 6 Société polonaise, spécialisée dans la technologie de l'information et active dans le secteur du tourisme offre ses services de sous-traitance dans le domaine de développement de sites Web et recherche des distributeurs. La société est intéressée par l'intermédiation dans l'organisation d'hébergement et d'activités de loisir (EEN-20090306007)
- Société slovène, spécialisée dans la production et le montage de différents produits industriels et services d'ingénierie, souhaite établir une coopération de production et recherche des opportunités de sous-traitance (EEN-20090305015)
- Société britannique avec plus de 20 ans d'expérience dans les services de transport et cargaison recherche des partenaires commerciaux afin d'élargir la gamme de services offerts (EEN-20090305034)
- 9 Société israélienne spécialisée dans la fabrication de brosses, telles que brosses à dents, brosses de nettoyage et brosses industrielles recherche coopération commerciale, R&D et offre sous-traitance de moulage de plastique par injection (EEN-20090226024)
- Société allemande spécialisée dans le scellement pour la réhabilitation, la réparation, la maintenance et l'installation de pipelines recherche partenaires internationaux spécialisés dans l'intermédiation commerciale (EEN-20090305035)

BON DE COMMANDE • à remplir en lettres majuscules (toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise:	
Numéro au RCS:	7
Nom:	Date:
Prénom:	Signature:
Adresse:	
Code postal/localité:	
Téléphone:	du Grand-Duché de Luxembourg Département International – Affaires européennes
Fax:	Enterprise Europe Network – Luxembourg
E-mail:@	L-2981 Luxembourg Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: een@cc.lu

AVRIL 2009



Textes européens publiés du 25 février 2009 - 20 mars 2009

Luxembourg vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens.

nterprise Europe Network- Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

> Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de

nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera / seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

		Communications publiées du 25 février 2009 – 20 mars 2009
1	COM/2009/0115	Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen – Rapport sur l'état d'avancement de la création du marché intérieur du gaz et de l'électricité
2	COM/2009/ 0116	Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité Economique et Social Européen et au Comité des Régions. Une stratégie pour la R&D et l'innovation en matière de TIC en Europe
		Directives publiées du 25 février 2009 – 20 mars 2009
3	2009/14/CE	Systèmes de garantie des dépôts en ce qui concerne le niveau de garantie et le délai de remboursement
4	2009/10/CE	Critères de pureté spécifiques pour les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants
		Règlements publiés du 25 février 2009 – 20 mars 2009
5	194/2009	Droit compensateur provisoire sur les importations de biodiesel originaire des États-Unis d'Amérique
6	169/2009	Application de règles de concurrence aux secteurs des transports par chemin de fer, par route et par voie navigable
7	192/2009	Cadre commun pour le développement de répertoires d'entreprises utilisés à des fins statistiques, en ce qui concerne l'échange de données confidentielles entre la Commission (Eurostat) et les États membres
8	159/2009	Modifications mineures du cahier des charges d'une dénomination enregistrée dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées

BON DE COMMANDE • à remplir en lettres majuscules

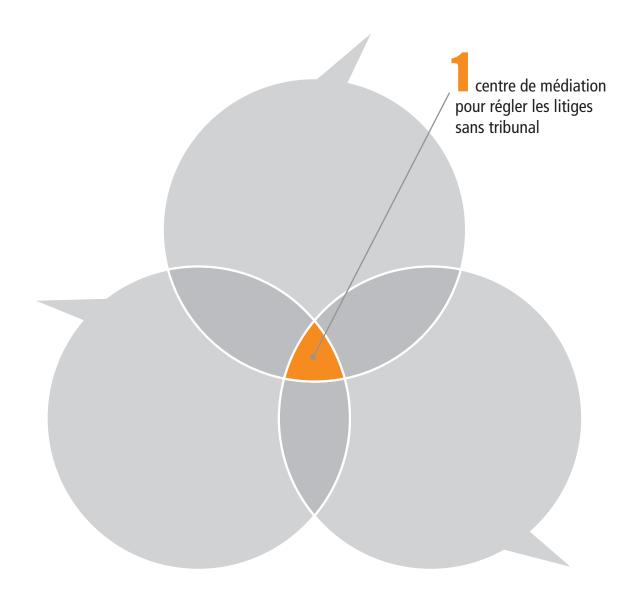
Entreprise:
Nom:
Prénom:
Adresse:
Code postal/localité:
Téléphone:
Fax:
E-mail:

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants: □ en français □ en allemand					
🖵 en fra	nçais	🖵 en alleman	ıd		
🖵 en an	glais	☐ autre (à pre	éciser)		
1	2 2	□ 3	4	□ 5	4 6
7	□8				

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Département International – Affaires européennes **Enterprise Europe Network – Luxembourg**

7, rue Alcide de Gasperi Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26 E-mail: een@cc.lu





1-7 rue St Ulric L-2651 Luxembourg

Tél.: (+352) 46 72 72 -1 / www.cmbl.lu / info@cmbl.lu

En 2008, 47 médiateurs de tous les horizons de l'activité économique (chefs d'entreprise, juristes, avocats, experts-comptables, réviseurs, médecins, ingénieurs, experts en bâtiment, conseillers indépendants...) ont été désignés par le CMBL pour aider les citoyens et les entreprises à régler leurs litiges sans passer par les tribunaux.

Le Centre de Médiation du Barreau de Luxembourg est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.











18 mars 2009

Enjeux de la réforme de la formation professionnelle au Luxembourg



Lors de son intervention, Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, a présenté le contexte politique de la réforme et exposé l'idée de l'acquisition des compétences en relevant l'importance de la motivation des élèves

e 18 mars 2009, la Chambre de Commerce a organisé une séance d'information en présence de Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle portant sur la réforme de la formation professionnelle au Luxembourg.

La séance a commencé par un mot de bienvenue de Paul Emering, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce. Il a présenté les différents interlocuteurs et a souligné l'importance de la réforme de la formation professionnelle. Monsieur Emering a également insisté sur les défis découlant de la réforme. Par la suite, Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, a présenté le contexte politique de la réforme. Madame le Ministre a exposé l'idée de l'acquisition des compétences en relevant l'importance de la motivation des élèves.

Nic Alff, Directeur de la formation professionnelle au Ministère de l'Education nationale et de la formation professionnelle a ensuite expliqué les enjeux de la réforme et a souligné la valeur d'une qualification dans la vie professionnelle.

L'accompagnement scientifique de la réforme a enfin été illustré par Dieter Euler, professeur à l'Université de St. Gallen. Il a permis aux invités d'obtenir un meilleur aperçu de la mise en place de la réforme jusqu'en 2010-2011 en définissant les différents profils et programmes à élaborer par les équipées curriculaires.

A la suite des différentes présentations, les invités avaient la possibilité de poser des questions.

La séance d'information a été clôturée par un vin d'honneur offert par la Chambre de Commerce.

Journées nationales de l'emploi 2009

La formation professionnelle présentée par la Chambre de Commerce lors des Journées nationales de l'emploi

es Journées nationales de l'emploi 2009, organisées par le Ministère du Travail et de l'Emploi, se sont déroulées les 20 et 21 mars

2009 dans les locaux de Luxexpo sous la forme d'une Bourse nationale de l'emploi dont l'objectif principal était de mettre en contact direct les employeurs

potentiels et les candidats à la recherche d'un emploi.

Dans un contexte de ralentissement économique et par conséquent d'aug-

ORGANISÉ PAR:

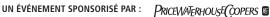




UN CADRE UNIQUE D'ÉCHANGES ET DE DISCUSSION, **DÉDIÉ AUX ENTREPRISES**

LE SALON **DES BONNES PRATIQUES**

















UN CADRE UNIQUE D'ÉCHANGES ET DE DISCUSSION, DÉDIÉ AUX ENTREPRISES

LE SALON DES BONNES PRATIQUES

SUITE AU SUCCÈS DES ÉDITIONS DE 2004 ET 2006, LE CENTRE DE RECHERCHE PUBLIC HENRI TUDOR ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ORGANISENT - AVEC LE SOUTIEN DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET LUXINNOVATION - L'ÉDITION 2009 DU SALON DES BONNES PRATIQUES SE DÉROULERA LE 19 MAI 2009 À LA CHAMBRE DE COMMERCE. UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER POUR TOUTES LES PME QUI VEULENT AUGMENTER DE MANIÈRE DURABLE LEUR COMPÉTITIVITÉ.

LES PME REPRÉSENTENT LA MAJORITÉ DE L'ÉCONOMIE LUXEMBOURGEOISE. AGILES, CRÉATIVES, ELLES DOIVENT MAXIMISER L'UTILISATION DE LEUR TEMPS POUR PRODUIRE UN MAXIMUM DE COMPÉTITIVITÉ DE LEUR ENTREPRISE.

LE THÈME DE L'ANNÉE

POUR CETTE TROISIÈME ÉDITION, LE FIL CONDUCTEUR SERA CELUI DES « BONNES PRATIQUES DE MANAGEMENT POUR TRAVERSER LA CRISE ». LES SOLUTIONS QUI SERONT PRÉSENTÉES PAR LES PME ELLES-MÊMES, SERONT DES SOLUTIONS QUI CONTRIBUERONT TOUTES À LA COMPÉTITIVITÉ DURABLE DES PME. ELLES POURRONT ÊTRE DES PRATIQUES COMMERCIALES, FINANCIÈRES OU ORGANISATIONNELLES.

A QUI S'ADRESSE LE SALON?

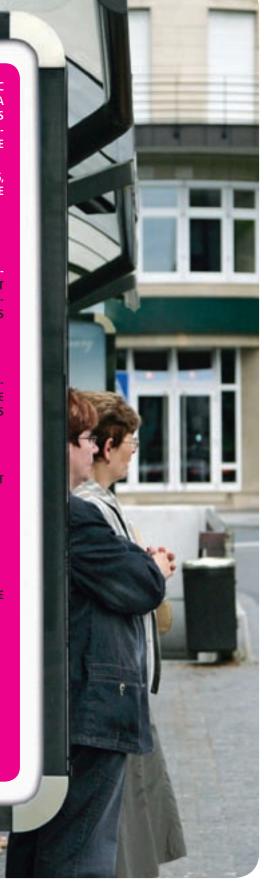
GRATUIT POUR TOUS LES VISITEURS, LE SALON S'ADRESSE AUX DIRIGEANTS-RESPONSA-BLES DE PME, AUX INDÉPENDANTS, AUX CRÉATEURS D'ENTREPRISES À LA RECHERCHE DE PRATIQUES D'ORGANISATION ET DE MANAGEMENT INNOVANTES. LES VISITEURS ÉLIRONT LA MEILLEURE PRATIQUE PRÉSENTÉE.

4 BONNES RAISONS DE VOUS Y RENDRE!

- DES EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES DE MANAGEMENT DONT LES RÉSULTATS SONT DÉMONTRÉS.
- DES CONSEILS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS D'AMÉLIORATION,
- DES SPÉCIALISTES CAPABLES D'ACCOMPAGNER LES PME DANS LEUR DÉMARCHE,
- DES OPPORTUNITÉS D'AIDES PUBLIQUES.

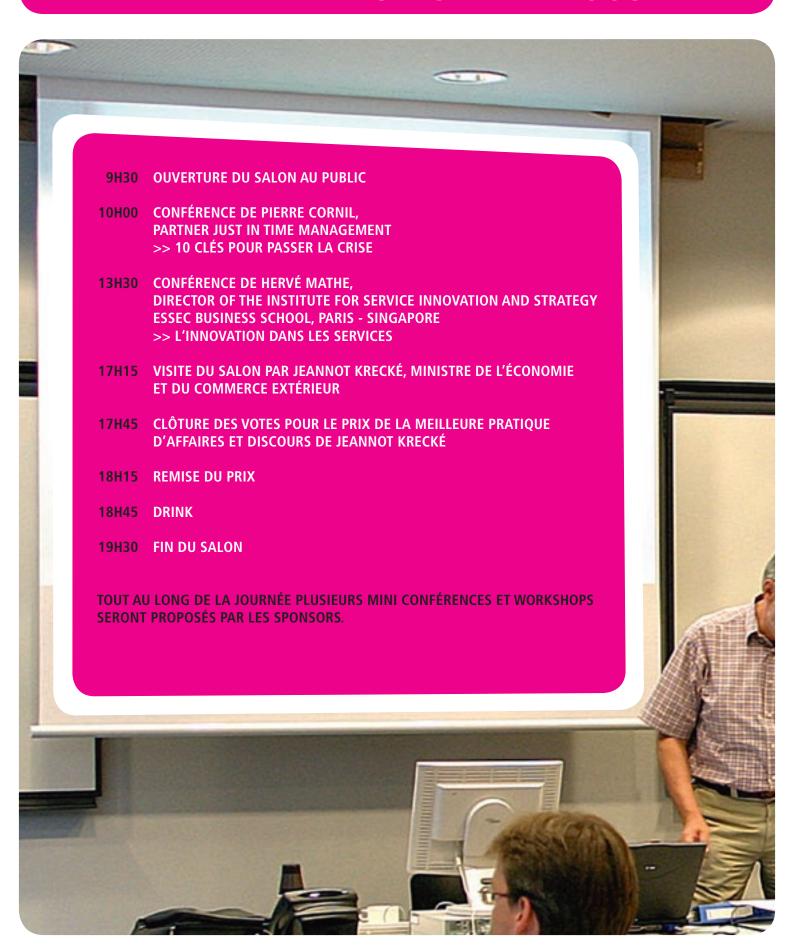
QUI SONT LES EXPOSANTS?

- LES PME. ELLES REPRÉSENTENT 75 % DES STANDS. ELLES VIENNENT PRÉSENTER UNE DE LEURS MEILLEURES PRATIQUES D'AFFAIRES OU DE MANAGEMENT.
- LES SPONSORS. DE GRANDES ENTREPRISES ACTIVES DANS LA THÉMATIQUE DU SALON.
- DES CONSULTANTS PME ACTIFS DANS LA THÉMATIQUE DU SALON.
- LES INSTANCES PUBLIQUES AU SERVICE DE LA PME.



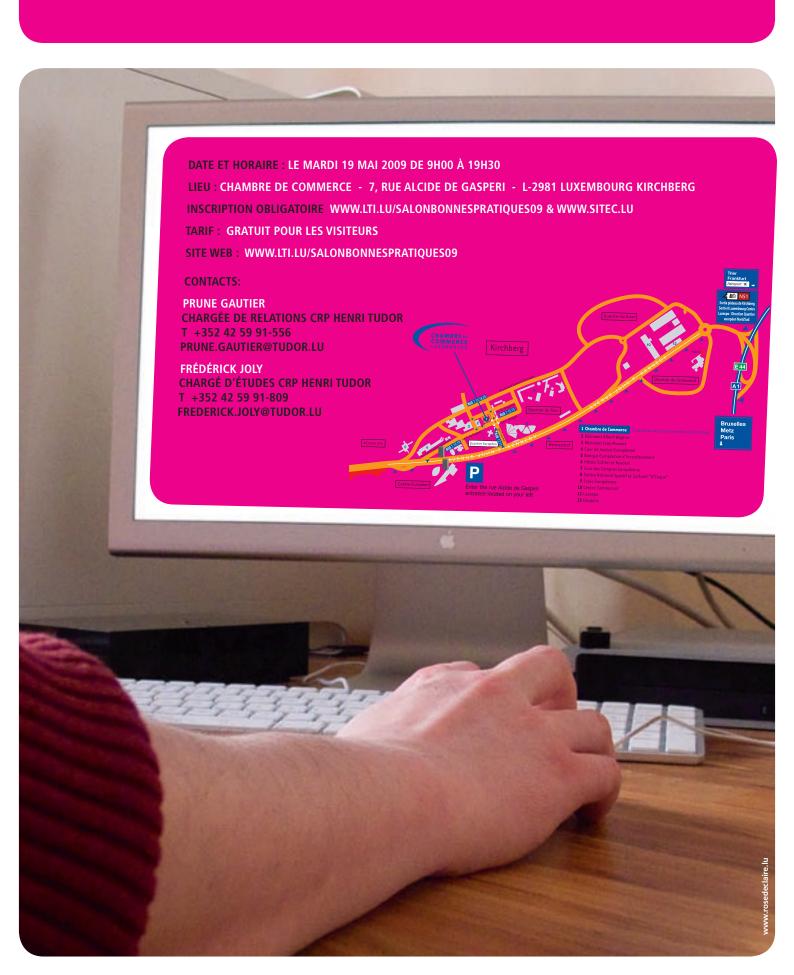
LE SALON DES BONNES PRATIQUES

PROGRAMME DE LA JOURNÉE DU 19 MAI 2009



LE SALON
DES BONNES
PRATIQUES

INFORMATIONS PRATIQUES



mentation de la pression sur le marché du travail, il est d'autant plus important de réunir les efforts de tous les acteurs économiques nationaux.

C'est dans cet esprit qu'une plateforme a été mise en place afin de créer un lieu d'échanges et de rencontres entre offreurs d'emploi et demandeurs d'emploi. Un accent particulier a été mis sur les secteurs d'activité qui continuent à créer des emplois et à recruter du personnel.

Aussi bien l'ensemble des élèves des classes terminales des lycées luxembourgeois, désireux d'intégrer directement le marché du travail après la fin de leurs études, que les étudiants à la recherche de stages, et les demandeurs d'emploi inscrits à l'Administration de l'emploi avaient été invités à passer à la Bourse.

La Chambre de Commerce a profité de cette occasion pour présenter la formation professionnelle, en l'occurrence l'apprentissage pour adultes, la formation continue ainsi que l'Espace Entreprise en ce qui concerne les conseils en matière de création d'entreprise. Les efforts de la Chambre de Commerce étaient soutenus par la Fedil et l'Horesca, conscients des enjeux liés à l'évolution du marché du travail luxembourgeois. Parallèlement, l'action «crêpes»



assurée par l'Horesca a connu un succès certain.

25 mars 2009

Remise des certificats de réussite à la «Formation de perfectionnement pour salariés permanents des entreprises de travail intérimaire»

'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), en étroite collaboration avec l'Union luxembourgeoise des entreprises de travail intérimaire (ULEDI), a organisé le mercredi, 25 mars 2009 une cérémonie de remise des certificats de réussite en l'honneur des treize lauréats de la dixième session de la «Formation de perfectionnement pour salariés permanents des entreprises de travail intérimaire». Parmi les seize stagiaires initialement inscrits à cette session, treize ont réussi, dont un candidat avec la mention «Excellent», quatre avec la mention «Très bien», cinq avec la mention «Bien» et trois avec la mention «Satis-

M. Paul Emering, Chargé de direction de l'IFCC et M. Daniel Oudrar, Président de l'ULEDI ont relevé le succès de cette formation, développée et offerte depuis 2003. L'objectif de cette formation d'une durée de 40 heures est d'aider les participants à mieux cerner et maîtriser les spécificités du travail intérimaire, d'un point de vue légal, financier et institutionnel. Cette formation répond aux besoins de

formation exprimés par le secteur du travail intérimaire:

- Le droit du travail (16 heures)
- Le service public de l'emploi (2 heu-
- La sécurité sociale (6 heures)
- Les mécanismes de calcul des salaires (12 heures)
- Les mécanismes de calcul des prix

Les certificats de réussite ont été remis aux personnes suivantes:

Madame Anckemann Sonia

- Madame Brignoli Laure
- Madame Colas Cyrielle
- Madame De sa Correia Jessica
- Madame Dos Santos Nathalie
- Madame Eleouet Isabelle
- Madame Gelhausen Isabelle
- Madame Hallmanns Vanessa
- Madame Legrand Cristelle
- Madame Petitjean Edith Madame Poujol Isabelle
- Madame Teixeira Edith
- Monsieur Villaume Florent. Pour plus d'informations, visitez le site de l'IFCC: www.ifcc.lu.



30 avril 2009

Forum MBA2U

'association MBA2U, sous le patronage de la Chambre de Commerce et McKinsey, et en étroite collaboration avec l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce a le plaisir de vous inviter à une soirée d'information sur le thème du MBA.

Cette manifestation se déroulera le jeudi 30 avril 2009 de 19.00 à 20.30 heures au Centre de Conférences de la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg. Le forum réunira un panel de topmanagers, de consultants et d'entrepreneurs de haut niveau, qui répondront à vos questions relatives au MBA. Pourquoi faire un MBA? En quoi est-ce un accélérateur de carrière? Où mène le MBA? Quelles sont les entreprises qui recrutent ce profil? Combien dois-je investir? Où puis-je trouver du financement? Quels sont les critères pour être accepté(e) dans l'un des meilleurs programmes? Comment se préparer au mieux?

Le forum sera suivi d'un drink qui vous permettra de rencontrer les orateurs et d'autres managers et dirigeants d'entreprises luxembourgeoises de manière informelle, vous donnant ainsi une opportunité supplémentaire de poser vos questions.

Les personnes intéressées par cette manifestation, sont priées de s'inscrire en remplissant le formulaire sur le site **www.mba2U.org** avant le samedi 25 avril.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter: Muriel Morbé Institut de Formation de la Chambre de Commerce Tél.: (+352) 42 39 39-235 – E-mail: muriel.morbe@cc.lu

Université du Luxembourg

Nouveau look pour le site Internet de l'Université du Luxembourg



uelques jours avant la Journée Portes ouvertes de l'Université du Luxembourg, son site Internet a fait peau neuve. Ce nouveau look est le fruit d'une année de travail du service de communication et du service informatique de l'Université et cela, sous la direction du vice-recteur Franck Leprévost.

Le site Internet de l'université compte actuellement plusieurs milliers de pages et constitue la carte de visite de l'institution. De plus, il est un des médias les plus utilisés par les jeunes quand il s'agit de recherche d'informations sur les études. Ils sont actuellement au nombre de 3.000 à le visiter les jours ouvrables. La refonte du site devenait nécessaire pour des raisons techniques et sécuritaires mais elle devrait aussi permettre d'augmenter encore davantage le nombre de visiteurs.

Le but recherché par la refonte graphique du site est d'en optimiser l'ergonomie générale: des pages clairement structurées et plus facilement accessibles ainsi qu'une navigation optimisée – et donc plus rapide –, sont autant d'arguments qui encouragent l'internaute à rester sur le site web.

De plus, l'utilisateur y trouve dès à présent des nouveaux outils pratiques comme par exemple les dépliants d'information à télécharger, ou, dans la rubrique «relations internationales», des cartes géographiques sur lesquelles les étudiants peuvent très facilement trouver les universités partenaires de l'institution luxembourgeoise pour leur semestre de mobilité. Plus d'informations sur www.uni.lu.



Libérez votre temps pour une gestion créative de vos ressources humaines

Securex HR Solutions vous propose un large éventail de services et de solutions destinés à optimiser votre gestion RH. Grâce à un gain de temps, d'argent et de flexibilité de votre département RH, vous créez un espace propice à une gestion RH stratégique et créative, bénéfique pour vos collaborateurs et pour l'entreprise.

www.securex.lu



Conseil de Gouvernance de l'Université du Luxembourg

Deux nouveaux membres au Conseil de Gouvernance

'Université du Luxembourg a un nouveau Conseil de Gouvernance, ses membres ayant été nommés récemment par le gouvernement et cela, pour une durée de 5 ans. Raymond Kirsch, ancien directeur général de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE), voit son mandat de président renouvelé. Les deux nouveaux membres sont le Pr. Maurice Quénet, juriste français et conseiller d'État en service extraordinaire, anciennement recteur de l'académie et Chancellier des universités de Paris, ainsi que le Pr. Danilo Zavrtanik, physicien slovène et président de l'université de Nova Gorica.

Parmi les membres qui ont vu leur mandat renouvelé au sein du Conseil: le Dr Michel Goedert, responsable de la division de neurobiologie du «Medical Research Council Laboratory» en biologie moléculaire, Cambridge, Gérard

Hoffmann, président du conseil d'administration de l'entreprise Telindus Belgacom ICT et administrateur exécutif de l'entreprise Tango, ainsi que Charles Ruppert, directeur général honoraire de saint-paul Luxembourg S.A. et vice-président honoraire du Conseil d'État du Luxembourg. L'ancienne vice-rectrice de l'université de Genève, le Pr. Laurence Rieben, conservera également sa place au sein du Conseil de Gouvernance. Les deux membres dont les mandats n'ont pas été renouvelés sont Paolo Mengozzi, avocat général à la cour de justice des communautés européennes, et le Pr. Pàll Skúlason, ancien recteur de l'université d'Islande. Ce dernier présidera toutefois encore le comité externe d'évaluation de l'Université du Luxembourg.

Le Conseil de Gouvernance compte également des participants à voix

consultatives à savoir, le recteur Rolf Tarrach, le Commissaire du Gouvernement, Germain Dondelinger ainsi que le Pr Jörg Gerkrath, élu par le corps académique en tant que représentant des enseignants, et Pierre Fruitier-Roth, étudiant du «bachelor en gestion», élu par les étudiants en tant que représentant des étudiants. Le Conseil a confirmé Guy Poos dans sa fonction de secrétaire du Conseil de Gouvernance pour un deuxième mandat.

La fonction principale du Conseil de Gouvernance est de prendre des décisions en matière de politique générale de l'université et des décisions stratégiques qui la concernent, tout comme il supervise les activités générales de l'institution. Ses membres se réunissent 8 fois par an, la première réunion ayant eu lieu mi-mars.

stages.youth.lu

Une nouvelle base de données répertoriant les stages pour étudiants

E SITE SUR LES STAGES POUR JEUNES AU LUXEMBOURG





n 2008, la Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprise (FJD), au travers du Groupe de Travail «Rapprocher les étudiants et les entreprises», avait sollicité l'aide de plusieurs partenaires dont la Chambre de Commerce afin d'organiser une base de données de stages pour étudiants.

Cette action fut un franc succès au vu de la soixantaine de stages qui ont pu être proposés lors de la dernière Foire de l'Etudiant en novem-

La programmation du site stages. youth.lu vient d'être achevée. Initié par la FJD, ce site a été réalisé par le Service National de la Jeunesse

(SNJ) en coopération avec la FJD et le Centre Information Jeunes (CIJ). Le site a été présenté au grand public le 20 mars 2009.

Les entreprises à la recherche de stagiaires sont invitées à introduire elles-mêmes leurs offres de stages sur le site. Pour ce faire, il leur suffit de s'enregistrer sur le site stages.youth.lu en créant leur propre login et mot de passe. Une fois inscrites, les entreprises sont libres d'alimenter le site par des offres de stages qui sont toujours d'actualité ou des nouvelles offres. Pour de plus amples informations, visitez dès maintenant http://stages.youth.lu.



PROGRAMME DE FORMATION

AVRIL-MAI 2009

INTITULÉ	DATES	HORAIRE	PRIX
MANAGEMENT DE LA QUALITÉ			
S ISO 9001: 2008 – neue Herausforderung oder Papiertiger?	22/4/2009	8.30 - 17.00	195€
MARKETING ET COMMERCIAL			
S Low-Budget-Marketing: Comment commercialiser votre business avec succès	29, 30/4/2009	8.30 - 17.00	390 €
S Kundenservice am Telefon	6/5/2009	8.30 - 17.00	195€
S Aktiv zuhören und den Kunden richtig beraten	11, 12/5/2009	8.30 - 17.00	390 €
S E-mail Marketing	19, 20/5/2009	8.30 - 17.00	390 €
GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE			
S Etablir et analyser les ratios clés	29/4/2009	8.30 - 17.00	195€
S Analyse financière, contrôle de gestion et contrôle interne	6, 7/5/2009	8.30 - 17.00	390 €
S Optimisez les coûts de votre parc automobile	15/5/2009	8.30 - 12.00	150 €
S Optimisierung der Rentabilität ihres Fahrzeugparks	15/5/2009	13.30 - 17.00	150 €
S Trésorerie et gestion des flux en entreprise	18, 19/5/2009	8.30 - 17.00	390 €
SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT			
S Einführung in SCC/SGU — Sicherheitsmanagement	20, 21/4/2009	8.30 - 17.00	390€
S Mise en place et suivi de la norme ISO 14001	21, 22/4/2009	8.30 - 17.00	390 €
S Sécurité-incendie – Chargé d'évacuation	13/5/2009	13.00 - 17.00	150€
ORGANISATION ET SECRÉTARIAT			
S Secrétaires efficaces	20, 21 et 27/4/2009	8.30 - 17.00	550€
S Plus loin dans la maîtrise de soi: Améliorer encore sa gestion du stress	18/6/2009	8.30 - 17.00	195€
MANAGEMENT, LEADERSHIP ET TEAMWORK			
S Managers: Développez votre potentiel	21, 22/4/2009	8.30 - 17.00	390 €
S Erfolgreiches Konfliktmanagement	7, 8/5/2009	8.30 - 17.00	390 €
S Savoir gérer un projet	12/6/2009	8.30 - 17.00	390 €
COMMUNICATION ÉCRITE ET ORALE			
S Rédiger pour être lu et compris	24/4/2009	8.30 - 17.00	230 €
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)			
S Adapter vos objectifs business aux opportunités offertes par les TIC	9/5/2009	8.30 - 17.00	230 €
BUREAUTIQUE			
S Publisher – Créer vos publications	23, 24/4/2009	8.30 - 17.00	420€
S Access – Concepteur de bases de données	4, 5, 18/5/2009	8.30 - 17.00	550 €
S Access – Développeur de requêtes	3/6/2009	8.30 - 17.00	220€

S: Séminaire organisé en partenariat avec l'OLAP et la Chambre des Métiers

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à: Institut de Formation de la Chambre de Commerce



7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg
Adresse postale:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce L-2981 Luxembourg





Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Certifié ISO 9001

IUIL

L'étude «Global University Entrepreneurial Spirit Student's Survey (GUESSS)» réalisée à Luxembourg



Jeannette Sinnes, la gagnante du concours, a reçu son prix dans les locaux de l'IUIL

e Luxembourg a participé à la 4° édition de l'étude GUESSS («Global University Entrepreneurial Spirit Students'Survey»). Ce projet de recherche à dimension interna-

tionale a été lancé par le «Swiss Research Institute of Small Business and Entrepreneurship at the University of St. Gallen (KMU-HSG)» et enquête, via un questionnaire en ligne, sur les projets ou activités relatifs à la création d'entreprise menés par les étudiants.

L'Institut Universitaire International Luxembourg a pris part à cette étude en coopération avec l'Université de Luxembourg et l'Ecole de Commerce et de Gestion (LTECG) en ce qui concerne les formations BTS.

Pour remercier les étudiants de leur participation, un tirage au sort a été organisé avec à la clé un iPhone à gagner. La gagnante du concours, Mlle Jeannette Sinnes, l'étudiante de l'Université de Luxembourg, a reçu son prix le vendredi 27 février dans les locaux de l'IUIL.

Sur base des résultats de l'étude, un rapport national sera rédigé et publié. La participation permettra aux institutions impliquées d'optimiser l'offre de formation dans le domaine de la création d'entreprise.

Institut Universitaire International Luxembourg – Katja Hennen/Véronique Acker Tél: (+352) 26 15 92-24/23 – E-mail: katja.hennen@iuil.lu/veronique.acker@iuil.lu – www.iuil.lu

CRP Henri Tudor

Face à la crise, raisonnablement optimiste!

e Centre de Recherche Public Henri Tudor a présenté le 31 mars 2009, en présence du Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, son rapport annuel 2008, placé sous le signe de l'optimisme.

En effet, la plupart des objectifs qu'il s'était fixés pour 2008 dans le contrat de performance signé avec le gouvernement le 14 mars 2008 ont été dépassés dès la première année. Les excellents résultats obtenus en recherche contractuelle notamment, ont permis de booster le taux d'autofinancement qui, pour un centre comme le CRP Henri Tudor, est le principal indicateur. Mesurant le taux de couverture des dépenses par des recettes ne provenant pas du Ministère de la Recherche, le taux d'autofinance-

ment repasse la barre des 40 %, ce qui correspond à 10,6 millions d'euros de recettes pour prestations et projets. Rappelons qu'il était descendu à 33 % en 2007 suite à l'augmentation régulière de la dotation financière de l'Etat. L'objectif est d'atteindre un niveau de croisière autour des 50 % en 2012. En matière de recherche compétitive, un effort collectif a été réalisé ces derniers mois pour répondre de manière

plus proactive et plus concertée aux appels à projets européens et nationaux. Ainsi le Centre est déjà en droit d'espérer que les objectifs fixés pour la recherche compétitive en 2009 seront atteints. A l'avenir, dans un souci d'amélioration continue, les expériences en matière de dépôt et de résultats de projets seront capitalisées dans le cadre du «Project Office», nouvellement créé au sein du CRP Henri Tudor.

Les produits 2008 s'élèvent, quant à eux, à plus de 32 millions d'euros contre 29 millions l'année dernière. Les résultats alimenteront un fonds d'intervention stratégique qui permettra au Centre d'investir dans des thématiques porteuses à long terme. Aujourd'hui, le fonds d'intervention est doté de 3,43 millions d'euros.

Sur le plan scientifique, le nombre de publications scientifiques avec comité de relecture dans des journaux ou proceedings a atteint en 2008 le chiffre record de 125 publications, dont 65 référencées par Thomson Reuters ou Scopus. Cette reconnaissance est renforcée par le nombre croissant de doctorants encadrés (33 doctorants fin 2008), par les nombreuses activités d'évaluation, d'enseignement et de normalisation auxquelles le Centre participe au niveau européen, par les 132 projets de recherche menés avec des partenaires de tout bord, ainsi que par les dizaines de partenariats scientifiques initiés avec des centres de recherche de renommée.

Les cinq politiques à mettre en œuvre d'ici 2010 et définies dans le contrat de performance sont également déjà bien engagées:

- La politique tarifaire intégrant le modèle Full Cost a été revue et systématisée à l'ensemble des activités du Centre.
- La politique de qualité et de satisfaction clients est, pour sa part, bien avancée depuis des années. Tous les ans, le Centre fait réaliser par une entreprise externe, des enquêtes de satisfaction auprès des partenaires et des clients. Par ailleurs, la certification ISO 9001 du Centre a été élargie en 2008 à l'ensemble de ses activités.
- Pour ce qui concerne la politique de gestion de la propriété intellectuelle, une charte a été adoptée et peut être téléchargée sur le site Internet.
- En matière de spin-off, trois résultats de projet se prêtent actuellement à une mise en valeur via la création d'une spin-off. Les trois résultats serviront, dans les mois à venir, de projets pilo-

tes pour affiner la politique de stimulation à la création de spin-off.

Enfin, dernière politique, celle qui vise à développer un modèle de gestion des carrières professionnelles pour les chercheurs-ingénieurs du Centre, qui réponde aux besoins de l'entreprise et qui soit soutenu par un modèle salarial adéquat, a abouti fin 2008 à des modèles de carrière qui sont actuellement en train d'être mis en œuvre au Centre. Le nombre de collaborateurs fin 2008 est passé à 346.

En 2008, le Centre a également fait un important effort pour restructurer son offre et la rendre encore plus accessible. Des programmes stratégiques avec un ciblage sectoriel ou professionnel particulier, une stratégie ad hoc et un programme d'activités propre ont été définis, notamment InnoFinance, pour le secteur financier, eGovernment, pour le secteur public, eConstruction pour le secteur de la construction, HR Innovation, visant l'innovation dans le management des ressources humaines.

Deux nouvelles formules de collaboration ont également été conçues. La première est celle des projets de coopération à risques et résultats partagés, bénéficiant d'un bonus de 15 % sur les taux d'aides publiques aux entreprises, et la seconde celle des Programmes Pluriannuels de Partenariat (PPP) qui constituent un engagement financier et stratégique pluriannuel entre partenaires. D'ores et déjà, plusieurs programmes pluriannuels de partenariat ont été définis ou sont en cours de définition.

Ces «outils» permettent au Centre de toucher encore davantage les différents secteurs et métiers clés et de répondre ainsi à sa mission première qui est celle d'améliorer et de renforcer la capacité d'innovation des entreprises, qu'elles soient privées ou publiques.

Le rapport annuel 2008 est téléchargeable sur le site **www.tudor.lu** en langue française (dès aujourd'hui) et anglaise (sous peu)!



Luxinnovation

2^e édition de la Journée luxembourgeoise de la propriété intellectuelle



l'occasion de la deuxième édition de la Journée luxembourgeoise de la propriété intellectuelle, la Direction de la propriété intellectuelle du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, organise, en collaboration avec Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, le Centre de Veille Technologique et l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle, le lundi 27 avril 2009, une conférence intitulée «Comment valoriser votre patrimoine immatériel?»

A l'instar de l'année précédente, et parallèlement à la conférence, le lobby du Centre de Conférences de la Chambre de Commerce se transformera en lieu de rencontres et d'échanges. Divers acteurs luxembourgeois actifs dans le domaine de la propriété intellectuelle (brevets, marques, dessins ou modèles, droits d'auteur et droits voisins) se tiendront à la disposition des participants et des visiteurs afin de répondre à leurs questions

Centre de Conférences

Chambre de Commerce – Luxembourg-Kirchberg

14h00 - 17h00

Participation gratuite. Si vous souhaitez participer à la conférence, l'inscription est obligatoire à l'adresse suivante: dpi@eco.etat.lu





Pour de plus amples informations, veuillez contacter: M. Frédéric Melchior
Tél.: +352 43 62 63-1 – Email: frederic.melchior@luxinnovation.lu
Luxinnovation GIE – Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche
7, rue Alcide de Gasperi – L-1615 Luxembourg – Kirchberg
Tél.: (+352) 43 62 63-1 Fax: (+352) 43 81 20
www.luxinnovation.lu; www.innovation.public.lu

Cluster SurfMat

Journée «Découverte des compétences en science des matériaux au Luxembourg»



L'Europe à la portée de votre entreprise.

rès de 50 participants se sont déplacés mercredi 11 mars pour une journée «Découverte des compétences en science des matériaux» au Luxembourg. Cette manifestation, organisée par Luxinnovation en collaboration avec le pôle de compétitivité wallon MECATECH et le pôle de compétitivité français MATERALIA dans le cadre d'un cycle de découverte mutuelle des compétences, a réuni des chercheurs et entrepreneurs de la Grande Région.

A l'initiative de Luxinnovation et dans le cadre des activités du Cluster des traitements de surfaces et nouveaux matériaux «Surfmat», cette journée a permis d'asseoir la volonté d'échanges et d'internationalisation avec les pays limitrophes.

Deux visites étaient programmées: celle du Département Science et Analyse des Matériaux (SAM) du CRP Gabriel Lippmann ainsi que celle du Laboratoire des Technologies Industrielles de l'Unité Matériaux (LTI) du CRP Henri Tudor. Les participants ont pu découvrir les compétences actuellement développées au sein de

ces deux laboratoires luxembourgeois de la recherche publique spécialisés en sciences des matériaux.

M. Migeon, directeur du SAM au CRP Gabriel Lippmann, a introduit le département qui est un laboratoire de pointe dans les domaines de la caractérisation des matériaux, des surfaces et interfaces ainsi que du développement de traitements de surface à l'aide de procédés à pression atmosphérique et sous vide. Les services, équipements et partenariats industriels et académiques existants ont également été détaillés.

Les différentes unités de recherche Unité Analyse des Matériaux (UAM), Unité Traitements de Surface (UTS), Unité Génie des Nanomatériaux (UGN) et Unité Instrumentation Scientifique (UIS), leurs rôles et spécificités ainsi que des exemples illustratifs de résultats obtenus dans le cadre de différents projets ont ensuite été présentés respectivement par M. Audinot, M. Choquet et M. Wirtz, chercheurs et responsables d'Unité de recherche au sein du SAM.

La visite du SAM a permis de découvrir ses plates-formes scientifiques et derniers équipements technologiques.

Différents exemples dans le domaine de la caractérisation des matériaux à l'échelle du nanomètre (10⁻⁹m) ont été expliqués comme la technique d'analyse SIMS. Le principe repose sur le bombardement de la surface de l'échantillon par un faisceau d'ions primaires. Les particules émises de la surface (ions secondaires) sont ensuite analysées dans un spectromètre de masse afin de pouvoir être identifiées.

Dans le domaine des traitements de surface, les unités UTS et UIS ont développé un prototype permettant de réaliser des dépôts sous vide, au défilé, sur des fils de différentes natures.

D'autre part, la visite du Laboratoire des Technologies Industrielles (LTI) de l'Unité Matériaux du CRP Henri Tudor s'est déroulée dans l'après-midi. L'intervention de M. Bidaine, chargé de relations, a permis d'avoir un aperçu général des activités du CRP Henri Tudor. Les axes de recherche et thématiques de l'Unité Matériaux et du LTI ont été présentés par M. Ruch, directeur de l'Unité. Il a aussi évoqué les différents exemples de développement réalisés grâce à des partenariats industriels ainsi que les équipements et technologies maîtrisés par le laboratoire dans ses domaines d'activités. Les dernières recherches portent par exemple sur les polymères nano-chargés, le vieillissement U.V. des polymères ainsi que le collage structurel. La visite des installations, menée par groupe de dix personnes, a permis de découvrir les der-





M. Emmanuel Bidaine, chargé de relations au CRP Henri Tudor

nières acquisitions du LTI telles que le diffractomètre à rayons X équipé d'une chambre de test à humidité et température contrôlée ou encore le microscope électronique à balayage environnemental.

Grâce aux visites des installations et à la présentation des différents domaines d'intervention des équipes de recherche, les participants issus des différents pays ont pu échanger et établir de nouveaux contacts avec des acteurs de proximité.

Fortement appréciée, cette journée de «Découverte des compétences en science des matériaux» au Luxembourg, a permis aux chercheurs et entrepreneurs d'identifier les acteurs luxembourgeois dans le domaine. Des évènements similaires seront organisés en Belgique et en France au cours de l'année 2009, prochain rendez-vous: fin juin en Wallonie...

Pour plus d'informations sur le Cluster des traitements de surfaces et nouveaux matériaux «Surfmat», veuillez contacter: M. Arnaud Duban, Technologies et gestion de l'innovation Transfert de technologies et nouveaux matériaux Luxinnovation, Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche
7, rue Alcide de Gasperi – L-1615 Luxembourg
Email: arnaud.duban@luxinnovation.lu – Tél.: (+352) 43 62 63-1

1,2,3,GO

Une formation au plan d'affaires fortement plébiscitée

a formation au plan d'affaires organisée par Business Inititiative a.s.b.l. dans le cadre du parcours de plan d'affaires 1,2,3,GO s'est déroulée le 5 mars à la Chambre de Commerce de Luxembourg.

Une quinzaine de porteurs de projet innovant issus de la Grande Région et inscrits au parcours de plan d'affaires 1,2,3,GO édition 2008/2009 ont participé à cette formation animée par deux coachs du réseau. M. Philippe Schmitt, directeur de la société Stratégie et Valeurs et M. Arnaud Simon, Expert-comptable chez KPMG France se sont donnés la réplique lors de ce séminaire qui avait pour but de sensibiliser les porteurs de projet sur les

différents paramètres qui constituent un plan d'affaires et qui respectent les critères McKinsey sur lesquels seront jugés les plans d'affaires inscrits au parcours.

Comme l'ont rappelé M. Schmitt et M. Simon, pour démarrer une carrière d'entrepreneur, il est indispensable de disposer d'un plan d'affaires bien ficelé afin de convaincre les financiers et tout autre acteur intéressé à soutenir le projet. Pour convaincre, «l'executive summary», qui figure en introduction du plan d'affaires, est l'élément clé du document. Il doit exposer l'idée du projet de manière claire et précise et transmettre la motivation du por-

teur de projet pour son idée. S'adressant à un public généraliste, le plan d'affaires doit être compris de tous. Le vocabulaire technique doit donc être à la portée de chacun. Ensuite, le plan d'affaires détaille aussi bien le produit ou service offert, le marché sur lequel il va être commercialisé avec, entre autres, une analyse précise des concurrents ainsi que la stratégie de vente et de prix. L'organisation interne, la description de l'équipe et la planification financière viennent compléter et finaliser l'analyse.

Les deux coachs ont savamment animé la présentation en l'illustrant d'exemples concrets et d'anecdotes tirées de leurs propres expériences.



Une quinzaine de porteurs de projet innovant issus de la Grande Région et inscrits au parcours de plan d'affaires 1,2,3,GO édition 2008/2009 ont participé à cette formation animée par deux coachs du réseau

M. Schmitt abordant plus précisément l'aspect stratégie et marketing et M. Simon l'aspect financier, ils ont su mettre leurs compétences au service des porteurs de projet qui ont eu tout le loisir de leur poser des questions pendant la séance de formation

mais également, plus tard dans la soirée, lors du cocktail offert par Business Initiative asbl.

Depuis plusieurs années, 1,2,3,GO propose gratuitement cette formation aux porteurs de projet innovant inscrits au parcours de plan d'affaires.

Son succès démontre donc l'intérêt grandissant des futurs entrepreneurs pour l'élaboration d'un tel document et pour en maîtriser toutes les subtilités.

Business Initiative a.s.b.l.-1,2,3,GO: le réseau interrégional de coachs et son parcours de plans d'affaires

Le réseau interrégional 1,2,3,GO, composé de 300 entrepreneurs, cadres ou dirigeants, issus de tous les secteurs d'activité assure gratuitement la maturation de projets innovants, de création ou de diversification de PME de la Grande Région et permet aux futurs créateurs d'élaborer un plan d'affaires convaincant.

Ce réseau est animé par Business Initiative a.s.b.l., en concertation avec les relais 1,2,3,GO de la Grande Région: Luxinnovation, Synergie, CCI 54, Interface Entreprises-Université Liège, IHK Sarre et IHK Trèves. Business Initiative soutient également les start-ups en octroyant, des primes de lancement, à savoir parrainage gratuit et cautionnement sur les 3 premières années.

1,2,3,GO, ce sont aussi et avant tout des résultats concrets:

Plus de 2.000 projets reçus, près de 180 plans d'affaires récompensés, 190 sociétés créées dans la Grande-Région, près de 900 emplois générés pour un chiffre d'affaires global de 50 millions d'Euros!

Contact Business Initiative a.s.b.l. – 7, rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg

Mme Frédérique Gueth, Manager du parcours de Plan d'affaires 1,2,3,GO

Tél.: (+352) 42 39 39-272 – Ou envoyez un mail à frederique.gueth@cc.lu

Mme Rachel Gaessler, Manager Programme de Parrainage

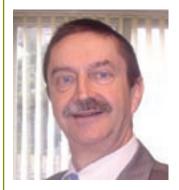
Tél.: (+352) 42 39 39-271 – Ou envoyez un mail à rachel.gaessler@cc.lu – www.123go-networking.org

Prix luxembourgeois de la Qualité 2009

La Qualité porte un nom: Pourquoi pas le Vôtre?

e Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité (MLQ) a été créé en mai 2001 et s'engage, d'une part, à promouvoir les initiatives pour le management de la qualité, de l'environnement, de la sécurité et les démarches d'amélioration. D'autre part, le mouvement est à l'écoute des entreprises pour les orienter et mettre à leur disposition les outils de la qualité. Le MLQ orga-

nise également le Prix Luxembourgeois de la Qualité. Ce Prix est un challenge d'envergure nationale ouvert à toutes les entreprises, certifiées ou non, et aux organismes d'utilité publique.



Jos Gloden est Secrétaire général du MLQ depuis le 1er juillet 2005

Interview avec Jos Gloden, Secrétaire général du MLQ

Merkur: A qui s'adresse le Prix Luxembourgeois de la Qualité?

JGL: Le Prix Luxembourgeois de la Qualité s'adresse aux entreprises qui s'orientent vers des démarches Qualité. Ces entreprises ont deux motivations principales*: Améliorer d'une part leur efficacité, et d'autre part acquérir un certain avantage commercial. Le Prix Luxembourgeois de la Qualité offre une réponse à ces deux aspects.

Mais il est aussi très intéressant pour les entreprises qui souhaitent se démarquer de leurs concurrents en affichant un label de Qualité reconnu. Il permet également d'obtenir une évaluation des potentiels et opportunités d'améliorations de l'entreprise suivant une méthode basée sur des référentiels reconnus. Chaque candidat est ensuite positionné par rapport à une moyenne et à un ensemble de bons procédés. Ceci offre une base de travail pour dynamiser l'amélioration continue.

Merkur: Qu'apporte ce Prix aux entreprises?

JGL: En remportant le Prix Luxembourgeois de la Qualité, les lauréats prouvent qu'ils savent répondre efficacement aux besoins de leurs clients. Chaque client considérera le Prix Luxembourgeois de la Qualité comme un critère de confiance, quand il s'agira de choisir un prestataire de services ou lors de l'achat d'un produit.

Merkur: Comment évaluez-vous les candidats?

JGL: Le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité Asbl (MLQ) charge des évaluateurs formés et expérimentés de procéder à des estimations des pratiques des candidates. Ils testent l'efficacité du service clients et comparent les processus de production des produits, ainsi que les services fournis à une base de bonnes pratiques. Ils vérifient également la bonne santé générale de l'entreprise.

Merkur: Faut-il déjà être certifié pour espérer remporter le Prix de la Qualité?

JGL: Selon 96 % des entreprises*, la Qualité est un critère important, or la proportion des entreprises certifiées (ISO 9001 ou autres...) reste très faible. Il doit donc y avoir un très grand nombre d'entreprises qui fonctionnent selon un haut niveau de Qualité, mais qui ne sont pas valorisées par un label distinctif. Ces entreprises ont donc aussi des chances réelles d'obtenir le Prix Luxembourgeois de la Qualité.

Merkur: Pensez-vous que ce genre de préoccupations intéresse encore les entreprises compte tenu du contexte économique actuel?

JGL: Au contraire, la Qualité devrait être la préoccupation majeure des sociétés qui veulent se démarquer aujourd'hui pour assurer la pérennité de leurs activités demain.

Merkur: Comment déposer sa candidature?

JGL: Grâce à un travail de fond sur le dossier type de candidature et le processus d'évaluation au Prix Luxembourgeois de la Qualité, le MLQ est parvenu à largement simplifier ledit dossier, tout en veillant à en conserver la valeur. Dorénavant, chaque candidat ne dédiera plus qu'une demi-journée à son dossier de candidature. Toutes les informations sont disponibles sur demande auprès du MLQ.

Informations et inscriptions: Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité a.s.b.l. 66, rue de Luxembourg – L-4221 Esch-sur-Alzette – Tél.: (+352) 54 55 80-580 – Fax: (+352) 54 55 80-581 E-mail: info@mlq.lu – Internet: www.mlq.lu

^{*} Source: Enquête réalisée fin 2008 auprès de 193 entreprises au Luxembourg par le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité Asbl et Ernst & Young, avec le support de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers.

Le paradis juridique existe



CODE LUXEMBOURGEOIS DU TRAVAIL (éd. 2009)

Prix: 95 € TTC Frais de port: 5 €

Précis de droit comptable

Prix: 25 € TTC Frais de port: 3 €



Précis de droit fiscal Prix : 27,75 € TTC Frais de port : 3 €



Cahiers du Droit Luxembourgeois

Prix : 5,15 € TTC Frais de port : 1 €

En vente dans toutes les bonnes librairies ou directement par courriel : contact@legitech.lu

LES PLUS PRÉCIEUX DES ASSISTANTS

Droit du travail, fiscalité et, très prochainement, droit des entreprises : trouver et exploiter les textes juridiques est aujourd'hui facile et rapide. Grâce aux bases de données développées par Legitech, vous pouvez :

- > trouver un texte en quelques clics ;
- > vous référer à une recherche antérieure ;
- > sauvegarder, imprimer ou partager des dossiers ;
- > être prévenu des mises à jour des textes et les intégrer automatiquement à vos dossiers.

Calquée sur les moteurs de recherches et les logiciels les plus courants, l'interface de navigation – disponible en langue anglaise – offre une prise en main rapide et intuitive, qui ne nécessite aucun savoir informatique.









Lancement de LU-CIX: le nouveau point d'échange Internet commercial du Luxembourg

lusieurs sociétés Internet de premier plan basées au Luxembourg sont fières d'annoncer le lancement du nouveau point d'échange Internet commercial du Luxembourg, baptisé LU-CIX.

La création de LU-CIX constitue un grand pas en avant pour la scène Internet du Grand-Duché. LU-CIX est l'outil manquant qui va propulser le Luxembourg en tant que plate-forme de commerce électronique majeure en Europe. Cette initiative fait suite à l'existence de grands centres internationaux tels que: Amsterdam (AMS-IX), Londres (LINX), Francfort (DE-CIX) et Dublin (INEX). LU-CIX s'inspire également de ces centres internationaux en ce qui concerne leur esprit d'ouverture et de neutralité.

LU-CIX apportera des bénéfices importants aux consommateurs luxembourgeois. Plus de 60 % des ménages disposent déjà d'une connexion haut-débit, un des taux de pénétration les plus élevés dans le monde. Comme LU-CIX raccourcit le chemin entre les fournisseurs de services Internet (FSI) et les fournisseurs de contenu, les internautes

pourront dorénavant surfer encore plus rapidement.

Dernièrement, le Luxembourg s'est aussi attelé à se positionner comme lieu d'établissement privilégié de multinationales des secteurs de l'Internet et du commerce électronique, et a engagé l'an passé des investissements substantiels pour développer la connectivité à large bande (au niveau national et international) et connecter le Luxembourg aux principaux centres internationaux: Londres, Francfort et Amsterdam. Afin de rendre l'offre Internet luxembourgeoise encore plus attrayante, la création d'une plate-forme commerciale d'échange de trafic est une avancée majeure qui permettra une interconnexion simple et aisée de tous les acteurs, fournisseurs d'accès Internet, opérateurs de télécommunications, créateurs ou distributeurs de contenu multimédia.

Grâce à LU-CIX, les entreprises générant du trafic IP et attirées par l'environnement économique avantageux qu'offre le Luxembourg disposeront également de tous les outils et de tous les moyens pour distribuer leur trafic aux utilisateurs Internet du monde entier. Ce point d'échange Internet permettra aux différents fournisseurs de services Internet d'échanger du trafic Internet entre leurs réseaux, et ainsi de se connecter directement aux fournisseurs de contenu et aux opérateurs Internet internationaux présents au Luxembourg. Ses membres pourront aussi bénéficier d'un certain nombre de services liés au réseau Internet et aux technologies de l'information et de la communication.

Pour faire connaître ses activités, LU-CIX participera à des conférences, des réunions publiques ou privées et des salons.

LU-CIX est divisé en deux entités clés: une ASBL (Association Sans But Lucratif) qui fait la promotion de la nouvelle structure en tant que plateforme Internet de premier plan, et un GIE (Groupement d'Intérêt Economique) qui gèrera l'aspect technique. Pour de plus amples informations: info@lu-cix.lu.





Créativité et esprit d'entreprise à la vente en commun des mini-entreprises 2009

'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg a organisé la vente en commun des mini-entreprises qui s'est déroulée toute la journée du 14 mars à la galerie du Shopping Center La Belle-Etoile.

6 mini-entreprises ont participé avec un stand à la vente en commun. Les mini-entrepreneurs ont eu l'occasion de présenter leur projet et de proposer leurs produits à la vente dans la galerie marchande. Chaque mini-entreprise a essayé de gagner la faveur du public avec un stand attractif et une démarche commerciale originale.

Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et Monsieur François Biltgen, Ministre du Travail et de l'Emploi, ont eu l'occasion de se convaincre sur place de la créativité, de l'esprit d'entreprise et de l'enthousiasme de tous ces élèves.

Monsieur Yves Elsen, président de l'asbl Jonk Entrepreneuren et plusieurs membres du jury du «Forum des Mini-Entreprises» ont également été parmi les visiteurs particulièrement intéressés par les projets de ces jeunes entrepreneurs et n'ont pas hésité à interviewer les élèves de chaque mini-entreprise au sujet du concept commercial et de leur plan d'affaires et leur ont souhaité bonne chance pour leur préparation au concours national des mini-entreprises qui se déroulera le 11 juin 2009 au Forum Geesseknäppchen.

Les visiteurs de la vente en commun ont eu l'occasion de participer à un concours en votant pour leur stand préféré. La mini-entreprise «Pancake Palace» du Lycée Classique de Diekirch a remporté la majorité des voix et a gagné le concours du meilleur stand.

Les mini-entreprises qui ont participé à la vente en commun étaient:

Carbolux – Lycée Technique Agricole Ettelbruck

La mini-entreprise Carbolux propose des produits culturels, agricoles et culinaires ainsi que divers services, principalement en rapport avec la nourriture.

Foodlocker – Lycée Aline Mayrisch

Cette mini-entreprise est une sorte d'épicerie offrant tout pour les besoins et le bien-être de l'élève et des professeurs allant des sucreries aux snacks en passant par le chocolat FAIRTRADE et les glaces. Par ailleurs, elle offre également des produits de papeterie et des cartes de recharges téléphoniques prépayées.

Kadomania – Lycée Technique de Bonnevoie

Cette mini-entreprise produit et vend des objets de décoration variés et des cadeaux divers, adaptés aux saisons et aux fêtes. Kadomania offre à ses clients la possibilité de choisir un design personnalisé en fonction de leurs propres goûts.

Pancake Palace – Lycée Classique de Diekirch

Pancake Palace est spécialisé dans la production de crêpes sucrées et salées.

The PimpRaiders – Lycée Aline Mayrisch

Cette mini-entreprise propose un ensemble de sept services dont notamment la réalisation de photomontages; la récupération d'objets destinés à des transformations pratiques et artistiques; la transformation de jouets en objets décoratifs et/ou utilitaires etc.

Young Innovation – Lycée Technique Agricole Ettelbruck

La mini-entreprise Young Innovation Luxembourg se compose d'une unité de production (KiDe: couverture pouvant être transformée en coussin), d'une unité de transformation (jus de pomme et élevage de dindons) et d'une unité de service (travaux de jardinage). Ces unités fonctionnent de façon indépendante tout en étant gérées par un conseil d'administration commun.



Monsieur François Biltgen, Ministre du Travail et de l'Emploi, a eu l'occasion de se convaincre sur place de la créativité, de l'esprit d'entreprise et de l'enthousiasme des élèves

Pour plus d'informations: contacter l'asbl (lucas@jonk-entrepreneuren.lu)

Concours de l'Entrepreneur de l'Année 2009

L'appel à candidature est lancé!

rnst & Young Luxembourg organise pour la troisième fois le concours de «l'Entrepreneur de l'Année», permettant aux entrepreneurs établis au Grand-Duché de Luxembourg de participer à cette compétition déjà très convoitée dans plus de 50 pays du monde entier pour son rayonnement national et international.

Créé en 1986 aux Etats-Unis par Ernst & Young, ce prix a pour but d'encourager les entrepreneurs qui se distinguent par leur créativité, leur investissement personnel dans un projet d'entreprise, leur stratégie de développement et le succès de leur entreprise.

La première édition du concours de «l'Entrepreneur de l'Année» au Luxembourg a élu Nicolas Buck de Victor Buck Services S.A. «Entrepreneur de l'Année 2004». En 2006, c'est Abbas Rafii, Directeur de la société Ireco S.A., qui a été élu Entrepreneur de l'Année au Luxembourg.

En poursuivant ce programme, Ernst & Young Luxembourg souhaite mettre en avant le succès d'entrepreneurs basés au Grand-Duché de Luxembourg, et promouvoir l'esprit d'entreprise en les

récompensant pour leur contribution et leurs initiatives.

Cette année, des entreprises de grande notoriété établies au Luxembourg – BGL, BIP Investment Partners, Luxemburger Wort et RTL ont choisi de s'associer à la compétition en tant que partenaires officiels.

Le concours de «L'Entrepreneur de l'Année 2009» bénéficie également du soutien du Ministère de l'Economie, de la Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprise, de la FEDIL, de la Confédération Luxembourgeoise du Commerce et de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

L'appel à candidature officiellement annoncé, chaque entrepreneur qui satisfait aux critères de participation peut donc s'inscrire dès maintenant, et ce jusqu'au 30 avril prochain, pour peutêtre devenir «L'Entrepreneur de l'Année 2009».

Le choix des candidats sera le résultat d'un processus de sélection rigoureux. Les entrepreneurs sélectionnés sur base de critères précis seront contactés pour un entretien afin de monter un dossier d'analyse, remis ensuite aux membres d'un jury indépendant.

Les Critères de participation

Le candidat doit:

- avoir une participation dans l'entreprise de 10 % minimum,
- diriger une entreprise établie au Luxembourg et ayant au moins 3 ans d'existence,
- avoir un chiffre d'affaires annuel supérieur ou égal à 2,5 millions d'euros.

Le Jury

Monsieur Robert Dennewald, Président de la FEDIL, présidera ce jury. Ce dernier sera composé de représentants du monde économique, à savoir:

- Monsieur Georges Schmit Ministère de l'Economie,
- Monsieur Norbert Friob Chambre de Commerce,
- Monsieur Marc Ketter Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprise,
- Monsieur Michel Rodenbourg Confédération Luxembourgeoise du Commerce,
- Monsieur Abbas Rafii Ireco S.A., Entrepreneur de l'Année 2006.

C'est au cours de la cérémonie officielle en novembre prochain que le jury annoncera le lauréat du concours de «L'Entrepreneur de l'Année 2009».

Le vainqueur aura également la chance de concourir pour la compétition mondiale aux côtés des lauréats des autres pays participants. La soirée de gala Ernst & Young «World Entrepreneur of the Year» se déroulera à Monte-Carlo, en juin 2010.

Dates clé à retenir

- Lancement officiel de l'événement et appel à candidature: 17 mars 2009
- Clôture des candidatures: 30 avril 2009
- Révélation des 6 finalistes: octobre 2009
- Remise du prix de «L'Entrepreneur de l'Année 2009»: novembre 2009.



De g. à d.: Robert Dennewald, Président de la FEDIL et président du jury du concours 2009, Jeannot Weyer, Partner chez Ernst & Young Luxembourg et Raymond Schadeck, CEO de Ernst & Young Luxembourg lors de la conférence de presse de lancement du concours

Pour plus d'informations concernant cet événement ou pour obtenir la brochure de l'événement et le formulaire d'inscription, veuillez contacter Caroline Imbaut au (+352) 42 124-7549 ou consulter www.eoy.lu

19 mai 2009

Troisième édition du Salon des Bonnes Pratiques

La troisième édition du Salon des Bonnes Pratiques organisée par la Chambre de Commerce et le CRP Henri Tudor, avec le soutien de la Chambre des Métiers et Luxinnovation se déroulera le 19 mai 2009 dans les locaux de la Chambre de Commerce.

Entreprises, Experts, vous êtes concernés si:

- Vous avez mis en place une pratique de management (démarche commerciale, de management, d'organisation, financière, qualité, informatique ou autre) qui a permis à votre entreprise d'être plus robuste en situation de crise ou d'anticiper les crises.
- Vous avez mis en place une démarche d'amélioration durable dans votre organisation qui donne des résultats mesurables que vous voulez valoriser auprès de vos pairs.
- Vous avez développé une méthode, des outils, des solutions pour augmenter la compétitivité des PME en situation de crise ou en amont de ces dernières, et vous souhaitez disposer d'un espace dédié aux PME pour les présenter avec un budget de promotion réduit.

Participez à l'édition 2009!

Vous êtes une PME, vous souhaitez exposer? Nous mettons à votre disposition un stand et nous vous aidons pour la préparation du salon.

Si vous souhaitez visiter le salon et être tenus informés, contactez: Prune Gautier – Chargée de relations CRP Henri Tudor: (+352) 42 59 91-556 Frédérick Joly – Chargé d'études CRP Henri Tudor: (+352) 42 59 91-809

ou visitez: www.lti.lu/salonbonnespratiques09

Voir également toutes les informations sur la troisième édition du Salon des Bonnes Pratiques dans les pages centrales de ce numéro!

Concours CYEL 2009

La créativité récompensée!

'équipe CYEL de JCI Luxembourg est à la recherche de l'entrepreneur le plus créatif du Grand-Duché de Luxembourg et lance dès à présent les appels à candidature pour l'édition 2009 du concours.

Le concours Creative Young Entrepreneur Luxembourg (CYEL) s'adresse aux jeunes entrepreneurs ayant été remarqués pour avoir utilisé leur imagination, leur créativité dans la résolution d'une problématique ou l'approche du marché. L'organisation de ce Prix par la JCI Luxembourg a été possible grâce au soutien de sponsors et partenaires prestigieux.

JCI (Junior Chamber International) est le plus important réseau mondial

de jeunes dirigeants et entrepreneurs, qui s'attachent à développer et soutenir des projets remarquables dans ces domaines.

La compétition est accessible à tout entrepreneur installé au Luxembourg, et âgé de 18 à 40 ans. Les candidats doivent pouvoir présenter, dans le cadre du lancement ou du développement de leur activité, une approche originale et créatrice ayant eu un impact positif sur l'activité. Peuvent ainsi participer au concours, les personnes ayant résolu une problématique, modifié un processus, mis en place un nouveau service, intégré un produit dans un esprit créatif et ayant apporté une valeur ajoutée à l'activité.

Par ailleurs, cette troisième édition sera réalisée en association avec l'année de la créativité et de l'innovation, et verra la participation à la semaine des PME en mai.

La participation est simple. Il suffit de remplir un formulaire en ligne entre le 2 mars et le 30 avril 2009.

Un jury indépendant évaluera les dossiers en vue de sélectionner les 3 finalistes nationaux dans la communauté nationale des jeunes entrepreneurs créatifs.

Les finalistes CYEL recevront leur récompense et les prix offerts par le Gouvernement de Luxembourg comme une marque de reconnaissance, d'honneur et la célébration du rôle de la créativité et de son succès. Les finalistes nationaux seront également nommés comme participants au concours mondial Creative Young Entrepreneur Awards 2009 et auront ainsi l'opportunité de devenir «le jeune entrepreneur le plus créatif au monde!».

Pour accéder au formulaire en ligne et trouver plus d'informations sur ce concours, visitez le site www.cyel.lu ou contactez:

Lene Pedersen (lspedersen@hotmail.com – (+352) 621 439 107)

Pedro Castilho (pedro.castilho@pt.lu – (+352) 621 295 868)

Romain Tanguy (romain.tanguy@altran-cis.lu – (+352) 691 25 08 06)

Marketingpreis für die Großregion

Marketing AWARD Trier-Luxemburg 2009: Kreative Köpfe gesucht

er Marketing-Club Trier-Luxemburg e.V. schreibt zum dritten Mal den Marketing AWARD Trier-Luxemburg 2009 aus. Ausgezeichnet wird die herausragende Marketingaktivität der vergangenen zwei Jahre, die sich nachweislich positiv auf den Erfolg eines Unternehmens ausgewirkt hat. Eingeladen, kreative Kampagnen einzureichen, sind alle Unternehmen, Agenturen, Verbände und Vereine der Region Trier und Luxemburg.

Dieser Preis ist Symbol für die Innovationskraft der Unternehmen aus Industrie.



Handel, Handwerk und Dienstleistung sowie privater und öffentlicher Institutionen. Gleichzeitig soll der Award dazu beitragen "Marketing als zentrales unternehmerisches Instrument in den Köpfen der regionalen Wirtschaft zu verankern", so der Jury-Vorsitzende Prof. Dr. Bernhard Swoboda.

Einsendeschluss für die Bewerbungsunterlagen ist der 15. September 2009. Die Verleihung des Marketing AWARD Trier-Luxemburg, die weiterhin alle zwei Jahre stattfindet, wird am 17. November 2009 im Rahmen einer Sonderveranstaltung durchgeführt.

■ Entscheidend ist nicht die Branche, sondern das Konzept!

Prämiert werden kreative Leistungen und Ideen, innovative Entwicklungen, visionäre Pläne und deren Umsetzung. Teilnahmeberechtigt sind alle Unternehmen und Institutionen, die ihren Wohnsitz, dauernden Aufenthalt bzw. eine selbstständige gewerbliche oder institutionelle Niederlassung in der Großregion Trier / Luxemburg haben. Dazu der Präsident des Marketing Club Trier-Luxemburg e.V., Matthias Schwarz: "Wir möchten darauf hinweisen, das dieser Wettbewerb sich an all diejenigen wendet, die sich hier angesprochen fühlen, und die Ausschreibung sich nicht ausschließlich auf die Mitglie-

der des Marketing-Club Trier-Luxemburg e.V. beschränkt. Vielmehr wollen wir mit dieser Initiative die gesamte Bandbreite unternehmerischer Kreativität und Vielfalt bedenken, vom großen Industrieunternehmen bis zum Kleinbetrieb."

Als kompetente Juroren stehen unter dem Jury-Vorsitzenden Prof. Dr. Bernhard Swoboda, Lehrstuhl Marketing und Handel an der Uni Trier, Hanns Rendenbach, Vorsitzender der Vereinigung Trierer Unternehmer (VTU), Hauptgeschäftsführer der IHK Trier, Arne Rössel, HWK-Präsident Rudi Müller und Pol Goetzinger, Geschäftsführer Concept Factory und Vorsitzender der MarkCom, Luxemburg, zur Verfügung. Neu hinzugekommen sind Bernd Neisen, Vorstandsvorsitzender markenmut Kreatives Marketing AG, Trier, und Frank Schmit, Marketingleiter LUXAIR, Luxemburg.

Im Jahr 2005 erhielt die IMAGION AG, Trierweiler, den ersten Marketing-Award und das Bäckerlädchen Crames-Jakoby, Dudeldorf, einen Sonderpreis. 2007 überzeugten das Krankenhaus der Barmherzigen Brüder aus Trier und das Einrichtungshaus Hubor & Hubor aus Mettendorf die Jury.

Weitere Informationen über die Wettbewerbsmodalitäten und Teilnahmemöglichkeiten finden Sie zum Download unter www.mctrier.de.

INSTITUT EUROPEEN DE FORMATION EN SANTE

Formation Continue Médicale et Paramédicale - Plateforme E-Learning - Vente de Matériel Audit - Bilan de Compétences - Ingénierie et Logistique de Formation Formation gestes d'urgence et défibrillation automatique

www.iefsante.com

DIRECT ALL YOUR EFFORTS TOWARDS GETTING RESULTS

IMPRIMERIE \ CENTRALE

SOFTWARE AS A SERVICE

PUBLICATION MANAGEMENT SYSTEM*

AUTOMATIC PAGINATION TOOL FOR MULTILINGUAL, RECURRENT PRODUCTION SHORT TURNAROUND TIMES, COST EFFICIENCY, DATA SAFETY CONTACT US ON (+352) 48 00 22 330 OR VISIT WWW.IC.LU

Suite à la remise des six prix de l'Innovation, dans le cadre de la 18° remise du Prix de l'Innovation, organisée par la FEDIL, la Chambre de Commerce tient à féliciter les heureux nominés. A cet effet, le Merkur vous propose de découvrir chaque mois, pendant trois éditions, deux entreprises ayant remporté un prix. Le mois dernier, nous vous avions présenté le projet «Optigrip With Smartwear Technology» du Goodyear Technical Center Luxembourg (Premier Prix) et le projet «Poutrelle Angelina» du Centre de Recherche ArcelorMittal à Esch/Alzette (Prix spécial, catégorie «Design produits»).

Pour cette deuxième édition, le Merkur vous présente deux autres entreprises lauréates. Le Deuxième prix a été remporté par le groupe Rotarex pour son projet «Sicherheitssystem zum Rund-um-Schutz von Wasserstoffspeicherbehältern» (système de sécurité pour réservoir à hydrogène), tandis que le Département informatique de l'Imprimerie Centrale s'est vu décerner le prix spécial, catégorie «Innovation dans les entreprises» pour son projet «Publication Management System – PMS».

2º prix: Rotarex pour son projet "Sicherheitssystem zum Rund-um-Schutz von Wasserstoffspeicherbehältern" (système de sécurité pour réservoir à hydrogène)



Ein erfolgreiches Sicherheitssystems zum Rund-um-Schutz von Wasserstoffspeicherbehältern

Die Rotarex Group erhielt den "Deuxième prix de l'Innovation de la Fedil" der Business Federation Luxemburg für die Entwicklung eines Sicherheitssystems zum Rund-um-Schutz von Wasserstoffspeicherbehältern. Dieses System hatte Herr Dr. Thomas Andreas (derzeit Leiter der Forschungs- und Entwicklungsabteilung der Rotarex Group) im Rahmen seiner berufsbegleitend durchgeführten Dissertation konzipiert.

Wasserstoff gilt unter Experten und in Fachkreisen als der Energieträger der Zukunft. Zahlreiche Kraftfahrzeughersteller arbeiten verstärkt an der Entwicklung von Brennstoffzellenantrieben, die mit Wasserstoff betrieben werden. Namhafte Energieversorger intensivierten in den letzten Jahren ihre Aktivitäten zum Aufbau einer Wasserstoffinfrastruktur zur zukünftigen effizienten Herstellung, Speicherung und Distribution von Wasserstoff rund um den Globus enorm. Damit Wasserstoff anwendungsgerecht, effizient und sicher als Kraftstoff in zukünftigen Kraftfahrzeugen und für weitere Anwendungen eingesetzt werden kann, sind leistungsfähige und zuverlässige Sicherheitssysteme für mobile und stationäre Wasserstoffspeicherbehälter unabdingbar. Wird gasförmiger Wasserstoff als Energieträger stationär gespeichert oder in Kraftfahrzeugen eingesetzt, wirken eine Reihe von Gefahrenpotenzialen auf die Kraftstoff- und Kraftstoffmanagementsysteme, insbesondere die Speichersysteme, die in diesem Fall unter hohem Druck stehende Druckgasbehälter sind.



Die gefürchtetsten Gefahrenpotenziale sind: Überfüllung der Behälter, Leckagen oder Brandszenario (Worst Case: Explosion der Speicherbehälter).

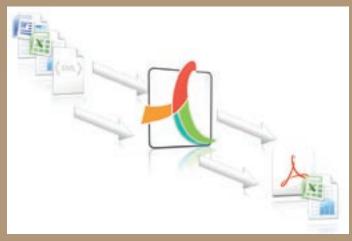
Das neu konzipierte und patentierte Sicherheitssystem der Rotarex Group kann die oben aufgeführten Gefahrenpotenziale zuverlässig absichern. Dabei können die dazu erforderlichen Systemkomponenten in eine spezielle Ventil- und Absperreinheit integriert werden. Da jeder Wasserstoffspeicherbehälter immer über eine entsprechende Ventil- und Absperreinheit verfügt, ist sichergestellt, dass ein derartiges Sicherheitssystem sehr leicht und mit wenig zusätzlichem Aufwand in den gesamten Systemverbund integrierbar ist.

Prix spécial dans la catégorie «Innovation dans les services»: L'Imprimerie Centrale pour son projet «Publication management System – PMS»



Une solution qui innove en simplifiant la gestion de contenus multilingues et en proposant une mise en page automatique

L'Imprimerie Centrale détient un agrément de professionnel du secteur financier (PSF) comme agent de communication à la clientèle. Elle est donc autorisée et capable de manipuler des contenus sensibles en vue de produire, de façon sécurisée, des documents destinés aux investisseurs. Afin de protéger ceux-ci, la loi oblige notamment les promoteurs de fonds d'investissement à publier des documents réglementaires qui apportent à l'investisseur potentiel toute l'information nécessaire à une prise de décision réfléchie en matière d'investissement; il s'agit des prospectus, des prospectus simplifiés et des rapports financiers périodiques. Ces documents doivent être établis



dans la langue de l'investisseur en fonction du pays dans lequel il réside et ceci à chaque mise à jour de l'information. Puisque l'Imprimerie Centrale maîtrise le processus de préparation multilingue de l'information, elle a développé un outil – PMS/Publication Management System – qui aide les promoteurs à respecter leurs obligations de conformité dans chaque pays où leurs fonds sont distribués. PMS a donc d'abord été conçu pour résoudre une problématique de traitement documentaire multilingue auprès d'une grande institution financière européenne mais s'adresse aussi à d'autres secteurs de l'économie comme l'industrie (production de documents techniques, notices d'utilisation) ou les organisations gouvernementales (publication à caractère récurrent et structurés). PMS bénéficie d'un haut degré d'adhésion du personnel, car aucune compétence informatique n'est requise à l'utilisation. L'information est préparée en utilisant Microsoft Word – sans se soucier du lay-out – ou des formulaires spécialement développés pour construire progressivement le document. Les gains de temps et les économies réalisées sont considérables. Les frais de traduction sont fortement réduits puisque le processus de préparation à la traduction est intégré et que le principe fondamental de l'application est la réutilisation de contenus parfois pré-traduits à travers de nombreux documents. L'application PMS est développée continuellement et prudemment par les équipes de l'Imprimerie Centrale afin d'ajouter progressivement des fonctionnalités notamment opérationnelles – valables pour tous les clients! – qui anticipent les nouvelles problématiques documentaires.

Le mois prochain deux autres entreprises nominées vous seront présentées:

2° prix: Ceratizit Luxembourg pour le projet «Pointe pour mèche à béton à gradient» s'appliquant dans le domaine de la technologie des forets pour percer la pierre.

Prix spécial dans la catégorie «Start-up»: CodaSystem pour son projet «Shoot & Proof», une solution technologique permettant de créer des originaux de photos numériques ayant force probante en justice.

STATEC

Prix à la consommation du mois de février: le taux d'inflation à 1,2 %



■ Résultats globaux

Après un recul mensuel de 1,12 % au mois de janvier, dû aux soldes d'hiver et au repli du prix des produits pétroliers, l'indice des prix à la consommation 1 a

retrouvé au mois de février un niveau normal en progressant de 1,78 %. Calculée par rapport à l'indice de janvier établi «hors soldes», la progression mensuelle de l'indice a été de 0,73 %.

Après six mois de reculs successifs, les prix pétroliers ont progressé de 3,61 % entre janvier et février, entraînant un regain d'inflation. Aussi principalement, en raison du retour des prix de soldes au niveau normal, la progression mensuelle des prix de l'ensemble des autres biens et services (hors produits pétroliers) a été de 1,66 %. Considérée hors soldes, elle est également substantielle avec 0,53 %. Cette hausse est surtout imputable à l'augmentation des prix des voyages à l'étranger, des fleurs de coupe et des additions dans les restaurants. Le poisson frais, les pneus, les pâtes alimentaires ainsi que les tourtes, quiches et pizzas ont eu, ce moisci, un effet modérateur sur l'inflation.

Le taux d'inflation, qui affiche 1,19 %, reste nettement en-dessous de la barre symbolique des 2 %, après avoir atteint en janvier, avec 0,55 %, un niveau historiquement bas. Le taux d'inflation sousjacente² qui se situe en glissement annuel

■ Principales caractéristiques

Tableau 1: Taux de variation des indices de division

	février 2009/ février 2008	février 2009/ janvier 2009
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+2,86 %	+0,21 %
Boissons alcoolisées et tabac	+4,69 %	+0,57 %
Articles d'habillement et chaussures	-0,24 %	+14,11 %
Logement, eau, électricité et combustibles	-0,08 %	+0,67 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+2,34 %	+2,96 %
Santé	-1,61 %	_
Transports	-2,67 %	+0,92 %
Communications	-1,02 %	-0,13 %
Loisirs, spectacles et culture	+6,22 %	+4,83 %
Enseignement	+2,07 %	-
Hôtels, cafés, restaurants	+3,31 %	+0,57 %
Biens et services divers	+2,25 %	+0,58 %
Indice général	+1,19 %	+1,78 %

¹ Indice des prix à la consommation national (IPCN).

à 2,7 % reste, comparé au taux d'inflation, à un niveau relativement élevé. Les services compris dans le panier de l'indice contribuent une nouvelle fois en février au maintien de cet écart.

L'indice du mois de février exprimé en base 100 en 2005 se chiffre à 108.64 points. La moyenne semestrielle de l'indice raccordé à la base 1.1.1948 qui sert au déclenchement de l'échelle mobile des salaires est, en raison de la faible inflation, en recul depuis 5 mois. Elle atteint en février 739.53 points contre 740.58 en janvier. La prochaine tranche indi-

ciaire sera déclenchée lorsque la moyenne semestrielle dépassera la nouvelle cote d'échéance fixée à 753.62. Compte tenu des faibles tensions inflationnistes observées à l'heure actuelle le dépassement du seuil de déclenchement n'est pas prévu avant l'année 2010³.

Tableau 2: Principales incidences sur l'indice général par catégorie de biens et services (exprimées en points indiciaires – base 100 en 2005 – par rapport au mois précédent)

en hausse		en baisse	
Voyages à forfait par avion (pondération 11,7 ‰)	+0,24 p.	Poissons frais (pondération 0,8 %)	-0,01 p.
Essence (pondération 16,8 ‰)	+0,19 p.	Pneus (pondération 7,1 %)	-0,01 p.
Combustibles liquides (pondération 8,1 %)	+0,06 p.	Pâtes alimentaires (pondération 1,6 %)	-0,01 p.
Fleurs (pondération 2,7 ‰)	+0,05 p.	Tourtes, quiches et pizzas (pondération 0,9 %)	-0,01 p.
Voyages à forfait par voiture (pondération 2,7 ‰)	+0,05 p.		
Repas au restaurant (pondération 20,6 %)	+0,02 p.		

Pour davantage de renseignements, voir le site internet du Statec: www.statec.public.lu



² Sous-série de l'indice général (IPCN) qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux.

³ Cette date est purement indicative et se base sur les dernières prévisions du STATEC en matière d'inflation qui sont mises à jour mensuellement. La situation en matière d'inflation peut rapidement s'inverser notamment en fonction du contexte international.

EUROSTAT

La production industrielle en baisse dans la zone euro

Selon Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes, la production industrielle corrigée des variations saisonnières a reculé de 3,5 % dans la zone euro et de 2,9 % dans l'UE27 en janvier 2009 par rapport à décembre 2008. En décembre, la production avait diminué de 2,7 % dans les deux zones. En janvier 2009 par rapport à janvier 2008, la production industrielle a baissé de 17,3 % dans la zone euro et de 16,3 % dans l'UE27. A noter qu'à partir de janvier 2009, les données de la production industrielle sont publiées selon une nouvelle nomenclature.

■ Comparaison mensuelle

En janvier 2009 par rapport à décembre 2008, la production des biens de consommation non durables a diminué de 1,1 % dans la zone euro et de 0,3 % dans l'UE27. La production de l'énergie a reculé respectivement de 1,6 % et 0,4 %. Les biens de consommation durables ont baissé de 2,6 % dans la zone euro et de 1,8 % dans l'UE27. Les biens intermédiaires ont décliné respectivement de 3,6 % et 3,4 %. Les biens d'investissement ont pour leur part décru de 6,0 % dans la zone euro et de 5,7 % dans l'UE27.

Parmi les États membres pour lesquels des données sont disponibles, la production industrielle a diminué dans quatorze États membres et a augmenté seulement en Irlande (+6,7 %) et en Hongrie (+2,5 %). Les plus fortes baisses ont été enregistrées en Lettonie (-11,2 %), au Portugal (-9,8 %) et en Allemagne (-7,5 %).

■ Comparaison annuelle

En janvier 2009 par rapport à janvier 2008, la production de l'énergie a diminué de 2,9 % dans la zone euro et de 4,4 % dans l'UE27. Les biens de consommation non durables ont reculé de respectivement 4,9 % et 4,0 %. Les biens de consommation durables ont baissé de

18,0 % dans la zone euro et de 18,3 % dans l'UE27. Les biens d'investissement ont décru respectivement de 21,4 % et 21,1 %. Les biens intermédiaires ont chuté de 24,4 % dans la zone euro et de 23,7 % dans l'UE27.

La production industrielle a baissé dans tous les États membres pour lesquels des données sont disponibles. Les baisses les plus importantes ont été observées en Estonie (-26,8 %), en Lettonie (-23,9 %), en Suède (-21,1 %) et en Hongrie (-21,0 %), et les plus faibles en Irlande (-0,8 %), en Lituanie (-4,7 %) et au Danemark (-9,6 %).

Tableau: Variation en % par rapport au même mois de l'année précédente

Ensemble de l'industrie	Août-08	Sep-08	Oct-08	Nov-08	Déc-08	Jan-09
ZE16	-0,2	-1,9	-5,5	-8,8	-11,8	-17,3
UE27	-0,8	-1,8	-5,4	-8,7	-11,7	-16,3
ZE15	-0,2	-1,9	-5,6	-8,8	-11,8	-17,3
Belgique	-1,2	4,5	-3,8	-11,8	-6,2	:
Bulgarie	-1,2	0,5	-3,4	-6,4	-11,1	-12,1
République tchèque	-1,1	3,6	-6,4	-13,6	-16,7	:
Danemark	0,0	-0,9	-5,3	-5,2	-6,1	-9,6
Allemagne	1,4	-1,4	-3,8	-7,6	-11,8	-19,1
Estonie	-3,9	-5,4	-13,8	-16,7	-22,4	-26,8
Irlande	4,7	0,8	-10,8	-0,2	-11,9	-0,8
Grèce	-3,2	-3,7	-4,8	-9,8	-9,1	:
Espagne	-7,3	-8,7	-13,8	-16,3	-20,2	-20,2
France	-2,6	-2,1	-7,2	-9,7	-10,4	-14,6

Ensemble de l'industrie	Août-08	Sep-08	Oct-08	Nov-08	Déc-08	Jan-09
Italie	-4,7	-5,7	-7,7	-9,7	-13,8	-16,7
Chypre	0,8	1,7	3,5	1,2	-0,7	:
Lettonie	-7,8	-3,6	-6,0	-11,4	-13,5	-23,9
Lituanie	1,0	5,9	1,3	-1,6	-3,9	-4,7
Luxembourg	2,8	1,0	-9,9	-17,4	-24,9	:
Hongrie	-0,3	-3,4	-5,5	-8,4	-23,1	-21,0
Malte	:	:	:	:	:	:
Pays-Bas	-0,3	0,1	-1,3	-6,1	-11,8	:
Autriche	23,0	21,1	9,6	4,2	5,2	:
Pologne	0,2	0,8	-2,0	-6,3	-9,9	-12,8
Portugal	-2,8	-3,1	-6,8	-8,5	-8,5	-18,7
Roumanie	2,4	1,8	-1,7	-7,8	-16,6	:
Slovénie	-1,9	1,8	-2,9	-12,8	-19,2	:
Slovaquie	1,7	5,3	0,0	-6,3	-15,5	:
Finlande	-0,7	1,3	1,2	-10,1	-15,8	-17,2
Suède	-0,9	-1,5	-6,2	-12,1	-16,5	-21,1
Royaume-Uni	-4,5	-3,4	-5,9	-8,2	-9,1	-11,9

^{*} Corrigées des jours ouvrables

Pour toute information complémentaire, consulter le site Internet d'Eurostat: http://ec.europa.eu/eurostat

World Economic Forum

The Global Information Technology Report 2008-2009

■ Global Information Technology Report

The Global Information Technology Report is a yearly publication, resulting from a WEF/INSEAD partnership, aiming to advance the understanding of the role of ICT in the process of economic development and the importance of ICT in international competitivity. The current global economic crisis makes an even more compelling case for promoting ICT as a way to deliver competitiveness and reduce poverty in the developing world. As a catalyzing force in development in low-income countries,

ICT is a paramount factor in their drive to become more productive. The Report stresses that good education fundamentals underpin technological readiness and innovation.

■ Networked Readiness Index

Developed in 2002 by INSEAD in cooperation with the WEF, the Networked Readiness Index (NRI) evaluates a country's preparedness to harness the power of progress in ICT. It leans on a blend of rough data collected by well-respected international organizations, such as the International Telecommunication Union

(ITU), the United Nations, and the World Bank, and survey data from the Executive Opinion Survey, conducted annually by the Forum in each of the economies covered by the Report. This year's edition wraps up a record number of 134 economies from both the developed and developing world.

■ NRI composition

The NRI is based on a threefold dimension, including 68 variables:

1. the general business, regulatory and infrastructure environment for ICT;

[:] Données non disponibles

The Networked Readiness Index 2008–2009 rankings

2008–2009 rank	Country/Economy	Score
1	Denmark	5.85
2	Sweden	5.84
3	United States	
4	Singapore	5.67
5	Switzerland	5.58
6	Finland	5.53
7	Iceland	5.50
8	Norway	5.49
9	Netherlands	5.48
10	Canada	5.41
11	Korea, Rep.	5.37
12	Hong Kong SAR	5.30
13	Taiwan, China	5.30
14	Australia	5.29
15	United Kingdom	5.27
16	Austria	5.22
17	Japan	5.19
18	Estonia	5.19
19	France	5.17
20	Germany	5.17
21	Luxembourg	5.10
22	New Zealand	5.04
23	Ireland	5.03
24	Belgium	5.02
25	Israel	4.98

- 2. the readiness of the three key stakeholder groups individuals, businesses and governments to use and benefit from ICT the actual use of ICT by the above three stakeholders;
- 3. their actual usage of the latest information and communication technologies available.

The GITR survey establishes a series of drivers of networked readiness, providing useful comparative information for making business decisions and additional value to governments wishing to improve their ICT preparedness. The study also comprises an extensive section of data tables, including each indicator used in the computation of the Index.

■ Luxembourg's standing

Luxembourg has seen a notable increase in its NRI from 4.94 to 5.10, moving up three spots in the ranking(21st). Putting Luxembourg's performance according to the NRI into perspective with its neighbours, Luxembourg lies in between Belgium (24th), France (19th) and Germany (20th) respectively. Denmark is leading the NRI table in 2008-2009, with a score of 5.85. The Scandinavian nations are all classified among the top 10, reflecting the technological edge of their economies.

Actualité & Tendances

Bulletin économique «Actualité & Tendances» consacré au Bilan de la législature 2004-2009 de l'action gouvernementale

ans le contexte de sa mission de promotion de l'intérêt économique général, la Chambre de Commerce publie régulièrement des prises de position et des documents de réflexion à destination des entreprises, des autorités politiques et du grand public.

Elle avait notamment formulé mi-2004, dans son document intitulé «Entreprise Luxembourg», un certain nombre de recommandations à destination du Gouvernement issu des élections législatives de juin 2004 en vue d'exposer aux nouveaux décideurs publics les priorités de l'économie luxembourgeoise au cours de cette législature.

Quatre axes présentant un caractère essentiel pour notre pays avaient alors été définis en vue d'un développement compétitif et durable de l'économie nationale. Il s'agissait de la diversification continue et la promotion efficace du pays en tant que

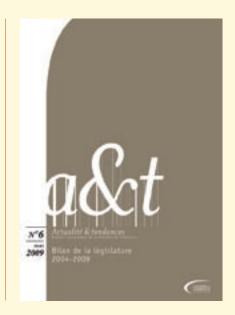
terre d'accueil et site d'investissement privilégié, de la formation et la recherche, de la promotion de l'esprit d'entreprise, ainsi que de la consolidation des finances publiques et de la sécurité sociale.

La Chambre de Commerce avait invité le nouveau Gouvernement à faire preuve de responsabilité quant à la problématique du financement à long terme du système de protection sociale, de la lutte contre l'inflation, le chômage et la pénurie de logements. L'accent avait aussi été mis sur la nécessité d'une gestion équilibrée de l'environnement naturel et spatial, passant notamment par une protection économiquement rationnelle de l'environnement, un aménagement proactif du territoire et une amélioration de la gestion des infrastructures nationales.

Au terme de la législature et avant la formation d'un nouveau gouvernement dans le sillage des élections du 7 juin 2009, la Chambre de Commerce entend dresser un bilan détaillé de la législature dont la fin est caractérisée par la crise financière et économique frappant de plein fouet l'Europe en général et le Grand-Duché de Luxembourg en particulier. Quelle a été l'action du Gouvernement depuis 2004?

Dans quelle mesure le programme gouvernemental annoncé dans l'accord de coalition d'août 2004 a-t-il été mis en œuvre? Les mesures annoncées dans les déclarations successives du chef du Gouvernement sur l'état de la nation ont-elles été suivies d'effet? Quel est le degré de transposition des mesures annoncées dans le contexte des réunions du Comité de Coordination tripartite? Quelles mesures à court terme ont pu être adoptées par le Gouvernement pour faire face à la crise économique et financière mondiale qui affecte le Grand-Duché en cette fin de la législature?

Le 6° opus d'«Actualité & Tendances» prend en considération les lois et règlements grand-ducaux ayant été adoptés jusque fin mars 2009.



La publication est disponible sur le site www.cc.lu ou peut être commandée gratuitement à l'adresse électronique eco@cc.lu. Les personnes souhaitant faire des suggestions ou des commentaires au sujet de cette nouvelle publication sont invitées à contacter le Département Economique de la Chambre de Commerce à cette même adresse électronique



My multilingual University

Vivez le progrès à l'Université du Luxembourg! Une ambiance internationale, des formations multilingues, des programmes d'échanges en Europe et Outre-mer, un encadrement individualisé — et en plus, après vos études, profitez des nombreuses opportunités de travail de notre pays cosmopolite.

Nos formations Master:

- Information & Computer Science (E)
- Integrated Systems Biology (E)
- Engineering Sciences: Construction and Design (F, D)
- Développement Durable (F, E)
- Mathematics (E)
- Droit Européen (F. E)
- Banking and Finance (E)
- Financial Economics (F. E)
- Entrepreneurship and Innovation (E)
- Management de la Sécurité des Systèmes d'Information (F, E)
- Histoire Européenne Contemporaine (F, D, E)
- Erasmus Mundus: Philosophie allemande et française (F, D)
- Psychology: Evaluation and Assessment (F, D) ou (E)
- Études franco-allemandes:
- Communication et Coopération Transfrontalière (F. D)
- Médiation (F)
- Gérontologie (F, D) ou (E)
- Spatial Development and Analysis (E, F) ou (E, D)
- Learning and Development in Multilingual and Multicultural Contexts (F, E) ou (D, E)

Langues d'enseignement: $\mathbf{F} = \text{Français}$, $\mathbf{E} = \text{English}$, $\mathbf{D} = \text{Deutsch}$.

www.uni.lu - seve.infos@uni.lu - Tél. +352 46 66 44 - 6617/6222 Université du Luxembourg. Des Masters à valeur ajoutée!



Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site **www.cc.lu** (rubrique «Avis»).

■ Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal modifiant et complétant l'annexe de la loi modifiée du 15 juin 1994

 relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses, - modifiant la loi du 11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses. (3461SAN)

■ Ministre des Affaires Etrangères et de l'Immigration

Projet de loi portant approbation du Traité sur le droit des marques, fait à Genève, le 27 octobre 1994. (3462BAR)

Projet de loi 1) portant approbation du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, fait à Budapest, le 28 avril 1977 et modifié le 26 septembre 1980; 2) portant modification de la loi du 20 juillet 1992 portant modification du régime des brevets d'invention, telle que modifiée. (3463BAR)

Projet de loi portant approbation

du Traité de Singapour sur le droit des marques; de la Résolution de la Conférence diplomatique complétant le Traité de Singapour sur le droit des marques et son règlement d'exécution adoptés par la Conférence diplomatique de Singapour pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques le 27 mars 2006. (3465BAR)

Projet de loi portant approbation de l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, adopté à Genève le 2 juillet 1999. (3466BAR)

Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grandducal du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien. (3464JLI)

Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique. (3481TRO)

Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien. (3482JLI)

Projet de règlement grand-ducal portant organisation de la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des brevets, diplômes et certificats comme prévue au chapitre V de la loi portant réforme de la formation professionnelle. (3483TRO)

Avant-projet de règlement grand-ducal portant sur l'organisation et le fonctionnement du Centre national de la formation professionnelle continue et fixant les tâches du personnel. (3487TRO)

Avant-projet de règlement grand-ducal portant fixation des indemnités dues aux membres des commissions d'examen, aux experts et surveillants des examens de fin d'apprentissage et des examens menant au brevet de maîtrise. (3488TRO)

Avant-projet de règlement grand-ducal portant

- 1. organisation des études secondaires et secondaires techniques en éducation des adultes et
- modification du règlement grand-ducal du 15 mai 2001 fixant le montant du droit d'inscription à payer lors de l'admission à un cours d'éducation des adultes organisé par le Service de la Formation des Adultes. (3486JJE)

■ Ministère d'Etat

Projet de loi instituant un régime temporaire d'aide au redressement économique. PL6003 (3467BFR)

Projet de loi instituant un régime temporaire de garantie en vue du redressement économique. PL6004 (3468BFR)

Projet de loi ayant notamment pour objet 1. la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation; 2. les missions de l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche; 3. la création d'un établissement pour l'accueil et l'encadrement de nouvelles entreprises innovantes; 4. la création d'un Fonds spécial pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation; et modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet 1. le développement et la diversification économiques; 2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie. PL6005 (3469LLA)

Projet de loi portant modification de la loi du 17 février 2009 portant 1. modification de l'article L.511-12 du Code de Travail; 2. dérogeant, pour l'année 2009, aux dispositions des articles L.511-5, L.511-7 et L.511-12 du Code Travail. PL6006 (3470BAR)

Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes. PL6007 (3471BFR)

Projet de loi portant 1. transposition en droit luxembourgeois en matière d'infrastructures de transport de la directive 97/11/CE du Conseil du 3 mars 1997 modifiant la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement; 2. modification de la loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes, telle que modifiée; 3. modification de la loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire, telle que modifiée; 4. modification de la loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement; 5. modification de la loi du 19 janvier 2004 sur la protection de la nature et des ressources naturelles. PL6008 (3472SAN)

Projet de loi modifiant la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009. PL6009 (3473BFR)

Projet de loi portant modification de l'article 8 et de l'article 20 de loi modifiée du 30 juin 2003 sur les marchés publics. PL6010 (3474KMR)

Projet de loi portant modification de l'article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 a) sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat; b) portant modification de la loi du 10 mars 1969 portant institution d'une inspection générale des finances; c) portant modification de la loi modifiée du 16 août 1966 portant organisation des cadres de la trésorerie de l'Etat, de la caisse générale de l'Etat et du service du contrôle de la comptabilité des communes et de certains établissements publics; et de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. PL6011 (3475BFR)

Projet de loi portant abolition de l'obligation de fournir une copie certifiée conforme d'un document original. PL6012 (3476EGE)

■ Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 17 juin 1994 fixant les modalités et conditions d'attribution:

- 1. des aides à la mobilité géographique;
- 2. d'une aide au réemploi;
- 3. d'une aide à la création d'entreprises;

4. d'une aide à la création d'emplois d'utilité socio-économique. (3477BAR)

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 15 septembre 1975 portant fixation du taux d'indemnisation des chômeurs partiels. (3478BAR)

Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grandducal modifié du 22 juin 1992 relatif à l'étiquetage nutritionnel des denrées alimentaires. (3484BJO)

■ Ministère des Transports

Avant-projet de règlement grand-ducal portant réglementation de la circulation sur les voies et places ouvertes à la circulation publique aux abords de l'Aérogare de Luxembourg. (3485WDA)

■ Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

Projet de règlement grand-ducal concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels. (3489WDA)

Avant-projet de loi-cadre relative aux services dans le marché intérieur. (3490EGE)

Debelux

Remboursement de la TVA payée en Belgique, en Allemagne et dans les pays de l'UE

a chambre de commerce debelux soutient les entreprises belges et luxembourgeoises dans leur demande en restitution de la TVA payée en Belgique, en Allemagne et dans tous les autres pays de l'Union européenne ainsi qu'en Suisse, Islande, Norvège et au Canada.

La participation à des foires, à des congrès ainsi que les transports dans le cadre de l'activité économique de l'entreprise sont récupérable. Les frais d'hôtels et de restaurations sont récupérables dans certains pays et sous certaines conditions.

Dans tous les cas, il faudra introduire des factures originales. Ni les duplicata, ni les copies seront acceptés.

Le délai d'introduction des dossiers est de 6 mois suivants la fin de l'année civile. Afin de traiter correctement vos dossiers, nous vous demandons d'introduire votre demande au plus tard le 30 avril de chaque année de référence auprès de la debelux.

En revanche, en Belgique le délai est de 3 ans. Cependant, les dossiers complets doivent être introduits au plus tard le 22 décembre. Afin d'assurer le traitement correct de votre demande, nous vous demandons d'introduire les dossiers au plus tard le 22 septembre de l'année de référence.

La debelux vous conseille sur les conditions, vous fait parvenir les documents nécessaires, vous aide à remplir les documents, vérifie les factures et autres documents qui seront introduits auprès des Ministères, introduit les formulaires dans la langue du pays et est l'interlocuteur entre vous et l'administration fiscal.

Les honoraires dépendent du montant de la TVA récupérée. Nous vous

communiquons volontiers nos tarifs sur demande. Les membres de la chambre de commerce debelux bénéficient d'une réduction de 25 % sur notre honoraire.

VOUS VOULEZ RÉCUPÉRER VOTRE TVA PAYÉE DANS L'UNION EUROPÉENNE ?

ALORS PRENEZ CONTACT JUSQU'AU 15 MAI

Marco De Cesare, AHK debelux courriel: tva@debelux.org tél: +32 2 206 67 57

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez prendre contact avec: M. Marco De Cesare – Tél.: (+32) 2 206 67 57 – E-mail: tva@debelux.org

Simplification administrative en faveur des entreprises

Traduction de formulaires en matière de TVA et d'impôts directs en anglais

ans le souci d'aider les entreprises anglophones à mieux comprendre la législation fiscale luxembourgeoise et de leur faciliter l'utilisation des formulaires afférents, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et l'Administration des Contributions Directes ont fait élaborer des traductions en langue anglaise des formulaires les plus couramment utilisés, en collaboration avec le Comité National pour la Simplification Administrative en faveur des Entreprises (CNSAE – www.simplification. lu) du Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement.

Une première série de 8 formulaires traduits en matière de TVA sont disponibles sur le site Internet de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines

http://www.aed.public.lu/formulaires/index.html,

tandis que les 8 formulaires traduits en matière d'impôts directs peuvent être téléchargés à partir du site Internet de l'Administration des Contributions Directes

http://www.impotsdirects.public.lu/formulaires/index.html.

Des liens sur ces sites se trouvent également sur le Portail Entreprises: **www.entreprises.public.lu**.

Cette mesure s'inscrit pleinement dans la politique de simplification administrative du Gouvernement et contribuera à l'accroissement de l'attractivité du Luxembourg pour l'implantation de nouvelles entreprises étrangères.

(Communiqué par le CNSAE, l'Administration des Contributions Directes et l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines)

Nouvelle parution

La Maladie du Salarié



'introduction récente du statut unique a entraîné un bouleversement dans la gestion des périodes de maladie des salariés occupés au sein d'une entreprise. Désormais, la loi ne distingue plus entre «employés privés» et «ouvriers» et soumet l'ensemble des salariés à une réglementation uniforme tant au niveau légal qu'au niveau de la sécurité sociale.

Comme le statut unique peut entraîner une participation accrue des employeurs dans le paiement des rémunérations des salariés absents pour cause de maladie, le chef d'entreprise a désormais tout intérêt à instaurer une gestion efficace de l'absentéisme de son personnel pour cause de maladie afin d'éviter d'une part, une envolée des frais de participation et d'autre part le développement d'un usage abusif du droit à la maladie.

Dans cet ouvrage, les auteurs Jean-Luc Putz et Pierrot Schiltz décrivent dans un langage simple et non juridique, à l'instar de leurs publications antérieures «Droit du Travail – mode d'emploi» et «Le Recouvrement de Créances», les changements intervenus par l'introduction du statut unique et développent un ensemble de mécanismes que les employeurs sont bien conseillés d'appliquer dans le cadre d'une nouvelle politique de gestion de l'absentéisme qu'ils ont désormais intérêt à appliquer dans leur entreprise.

L'ouvrage qui dresse le cadre légal et jurisprudentiel actuel constitue un outil de travail pratique pour toute personne responsable dans la gestion du personnel au sein d'une entreprise.

«La Maladie du Salarié – Guide pratique», 176 pages au format 16 x 24 cm, ISBN: 978 2 87974 087 4, est disponible en librairie au prix de 39,90 € et directement auprès de l'éditeur Editions Promoculture, b.p. 1142 – L-1011 Luxembourg – www.promoculture.lu – CCPL: LU08 1111 0872 3633 0000

Nouvelle parution

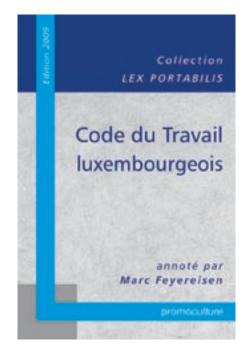
Le nouveau droit du travail en format de poche

nnoté par Marc Feyereisen, cette deuxième édition en format de poche reprend l'intégralité du nouveau code du travail tel qu'il se présente depuis l'introduction du statut unique ainsi que d'autres textes relatifs au droit du travail et d'innombrables références jurisprudentielles. Elle est un outil de recherche indispensable pour tout praticien du droit.

Afin de faciliter la recherche, l'ouvrage comporte un index alphabétique à la fin, une table des matières au début, des lettres italiques à taille réduite pour les jurisprudences publiées (Pasicrisie, Lois spéciales), des lettres non-italiques à taille réduite pour les jurisprudences non publiées.

Le droit du travail est par essence un droit formaliste et protecteur de sorte que la manipulation de ce droit, en l'absence de connaissances adéquates et tenues à jour, peut entraîner des répercussions pécuniaires importantes ceci d'autant plus que le Fonds pour l'Emploi, dès qu'il y a eu paiement d'une indemnité de chômage, doit intervenir dans un procès éventuel.

Le «Code du Travail Luxembourgeois, édition 2009», paru dans la collection «Lex Portabilis», format de poche, 1.872 pages, cousu avec signet, ISBN: 978 2 87974 090 4, est disponible dans toutes les bonnes librairies au prix de 110,00 € ou directement auprès de l'éditeur Editions Promocultureb.p. 1142 − L-1011 Luxembourg − www.promoculture.lu − CCPL: LU08 1111 0872 3633 0000





forme de l'ING europe-marathon luxembourg 2009 ?

Plus d`informations sur: www.ing-europe-marathon.lu

Quelle est l'entreprise la plus en







Union des Entreprises Luxembourgeoises

Protection des consommateurs: l'UEL se prononce sur les récentes initiatives de la Commission européenne



■ La proposition de directive relative aux droits des consommateurs

La proposition de directive relative aux droits des consommateurs (COM(2008) 614 final) vise à réviser quatre directives portant sur la protection des consommateurs¹.

La Commission européenne part du constat que les directives sectorielles adoptées depuis quelques décennies n'ont pas permis de profiter pleinement des avantages du marché intérieur car il s'agissait de directives d'harmonisation minimale, qui ont laissé aux Etats membres la possibilité de maintenir ou d'adopter des règles de protection plus strictes. Selon la Commission européenne, de telles règles nationales divergentes constituent autant d'obstacles au commerce transfrontalier tant pour les consommateurs que pour les entreprises.

Dans sa position communiquée aux autorités nationales et communautaires, l'UEL soutient l'approche d'une harmonisation complète poursuivie par la proposition de directive dans des domaines clés de la législation sur la protection des consommateurs alors que la création d'un environnement légal commun à tous les Etats membres, clair et compréhensible facilitera l'accès au marché intérieur tant pour les consommateurs que pour les professionnels.

L'UEL se doit néanmoins d'incriminer l'approche de la Commission européenne tendant à protéger à outrance les consommateurs tout en augmentant sans cesse les obligations à charge des entreprises. Cette approche est de nature à décourager ces dernières à réaliser des transactions transnationales. La proposition de directive devrait, aux yeux de l'UEL, davantage établir un juste équilibre entre les droits et obligations des consommateurs et des professionnels afin de favoriser les échanges transnationaux et d'atteindre ainsi les objectifs poursuivis par la Commission européenne.

■ Le Livre vert sur les recours collectifs pour les consommateurs

La Commission européenne a lancé en 2008 une consultation sur les recours collectifs pour les consommateurs dans le cadre du Livre vert (COM (2008)794 final).

Par l'introduction d'un recours collectif au niveau communautaire, la Commission européenne entend augmenter la confiance des consommateurs dans les transactions transfrontalières et remédier aux infractions aux droits des consommateurs pouvant donner lieu, le cas échéant, à une concurrence déloyale entre entreprises et à une distorsion des marchés.

L'UEL a participé à la consultation lancée dans le cadre du Livre vert. Dans sa position remise à la Commission européenne, l'UEL souligne qu'elle est défavorable à l'introduction au niveau communautaire d'un recours collectif. Le recours collectif est une procédure com-

plexe et l'UEL constate que de nombreux Etats membres ne disposent pas d'une telle procédure et ne seront pas préparés à faire face à ce type de recours. L'UEL considère également que les avantages espérés de ce recours sont sans commune mesure avec les inconvénients que celui-ci pourra engendrer et qu'il convient à tout prix d'éviter d'introduire sans cesse de nouvelles procédures en justice alors que les tribunaux ploient déjà sous un nombre considérable de dossiers.

Selon l'UEL, les mesures et procédures nationales et communautaires existantes ou récemment mises en place constituent des outils adéquats pour la protection des intérêts des consommateurs. L'UEL tient à cet égard à citer le règlement CE n° 861/2007 instituant une procédure européenne de règlement de petits litiges², entré en vigueur le 1er janvier 2009. Ce règlement constitue une avancée majeure dans le domaine de la protection des intérêts des consommateurs en ce qu'il facilite de manière considérable l'accès à la justice et réduit les coûts des litiges de moindre valeur. Les modes alternatifs de règlement des litiges constituent également, aux yeux de l'UEL, une solution de substitution intéressante pour les litiges3 de faible à moyenne importance. L'UEL estime qu'il appartient à l'Union européenne de veiller à l'efficacité de ces mesures et procédures comme instruments utiles au respect du droit de la consommation en général.

Des informations supplémentaires sur la position de l'UEL quant à la proposition de directive sur les droits des consommateurs et au Livre vert sur les recours collectifs sont disponibles sur le site de l'UEL dans la rubrique «Prise de position»: www.uel.lu.

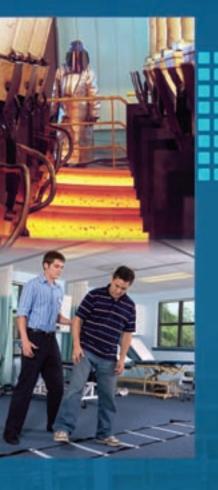
(Communiqué par l'UEL)

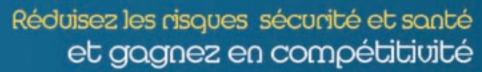
La directive 93/13/CEE concernant les clauses abusives dans les contrats conclus avec les consommateurs, la directive 99/44/CE sur certains aspects de la vente et des garanties des biens de consommation, la directive 97/7/CE concernant la protection des consommateurs en matière de contrats à distance et la directive 85/577/CEE concernant la protection des consommateurs dans le cas de contrats négociés en dehors des établissements commerciaux.

² Règlement CE 861/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges.

³ Recommandation 98/257/CE de la Commission concernant les principes applicables aux organes responsables pour la résolution extrajudiciaire des litiges de consommation Recommandation 2001/310/CE de la Commission relative aux principes applicables aux organes extrajudiciaires chargés de la résolution consensuelle des litiges de consommation.

Journée Mondiale sécurité et santé au travail





Informations et inscriptions sur le site www.uellu



Mardi 28 avril 2009: 09h -18h

A partir de 09h, ateliers dans plusieurs entreprises du pays A partir de 14h, workshop et séance plénière à TIFSB. Bettembourg















FEDIL

La Fedil souscrit aux conclusions du Comité de coordination tripartite

e conseil d'administration de la Fedil s'est réuni en date du 13 mars 2009 sous la présidence de Robert Dennewald.

Lors de cette réunion, le conseil d'administration a procédé à une analyse de la situation conjoncturelle récente. Dans ce contexte, le conseil d'administration de la Fedil constate que les indices d'activité industrielle, récemment publiés, viennent de confirmer le fort repli de certaines branches d'activité au cours des trois derniers mois de l'an 2008. En effet, le Statec vient de constater que la production industrielle «a reculé de 16,2 % au cours du quatrième trimestre 2008 par rapport au trimestre précédent». Par ailleurs, l'activité dans la construction s'est également dégradée, avec un recul de la production de 1,5 % en 2008 par rapport à 2007.

De l'avis de la Fedil, ces chiffres confirment une tendance négative dès le mois d'octobre de l'année passée, les marchés financiers n'ayant plus résisté à certains excès pour entraîner très vite l'ensemble de l'économie dans la crise. Au Luxembourg, ce sont surtout les secteurs dépendant de la demande externe qui souffrent, à savoir les services financiers et l'industrie. Aux yeux de la Fedil, l'ampleur de la crise – en termes de baisse de la production et de la réduction d'emplois – n'est cependant que partiellement connue à ce jour. Les perspectives pour le deuxième semestre de l'année sont des plus sombres.

A l'issue des récentes réunions du Comité de coordination tripartite, le gouvernement a arrêté un ensemble de mesures complémentaires à celles mises en œuvre en date du 1er janvier 2009, notamment l'adaptation du barème d'impôts pour personnes physiques et la baisse du taux de l'impôt sur le revenu des collectivités.

Ce deuxième paquet de mesures comprend à la fois des initiatives en faveur du maintien d'un haut niveau d'investissements publics, d'une accélération des procédures administratives à charge des entreprises et, surtout, de la relance de l'activité économique et du maintien dans l'emploi.

La Fedil souscrit au paquet de conjoncture de quelque 1,2 milliard

d'euros venant d'être ficelé par le gouvernement. D'une part, les mesures s'inscrivent dans le cadre d'une politique budgétaire anticyclique permettant de compenser une demande privée partiellement défaillante et de combler certains retards en matière de réalisation d'infrastructures publiques. D'autre part, elles constituent une première réponse à la nécessité de revoir, dans le sens d'un allègement et d'une accélération, les procédures d'autorisations publiques.

Toutefois, la Fedil doit regretter que le Comité de coordination tripartite, suite à l'opposition des syndicats – appuyés dans leurs vues par le gouvernement – n'a pas pu aborder le volet des réformes plus structurelles et, surtout, le volet de la compétitivité des entreprises. A moins de trois mois des élections législatives, la Fedil tient dès lors à rappeler ses propositions aux partis politiques en faveur du rétablissement de la compétitivité des entreprises, propositions qui, au vu de l'ampleur que prend la crise, sont plus actuelles que iamais

(Communiqué par la FEDIL)

Carte blanche à Yves Karier Les chefs d'entreprises: des hommes à abattre?



Yves Karier Economiste/Conseiller PME

La rédaction du Merkur donne la parole à Yves Karier, Economiste/Conseiller PME auprès du Guichet Unique PME, une initiative des communes du Nord du Grand-Duché, qui offre une assistance locale aux entreprises et aux créateurs d'entreprises. «Les chefs d'entreprise: des hommes à abattre?». Avec cette question Yves Karier s'interroge sur l'image du chef d'entreprise au sein de notre société. Celui-ci est encore trop souvent perçu comme une personne s'enrichissant sur le dos des salariés. Les récents événements liés à la rémunération des grands patrons, les parachutes dorés, bonus et autres scandales, n'ont certainement pas contribué à améliorer cette image. Pourtant, les PME jouent un rôle important et c'est sur elles que reposent les gisements de la croissance; pour les exploiter il faudrait faciliter la vie à ces chefs d'entreprises au lieu de leur imposer une législation de plus en plus contraignante.



La crise financière au niveau mondial n'a échappé à personne. Mais indépendamment de cette crise, s'y ajoutera certainement dans les années à venir une crise purement luxembourgeoise. En effet, le budget de l'Etat luxembourgeois sera sans aucun doute difficile à boucler dans les prochaines années. A cet égard, il suffit de se remettre en mémoire les différentes discussions concernant l'éventuelle, voire l'inévitable abolition du secret bancaire, l'harmonisation des accises au niveau européen et la perte des recettes sur le tourisme d'essence qui s'en suivra, ainsi que les accords européens concernant la TVA en matière de commerce électronique. Le bouclage budgétaire s'annonce d'ores et déjà périlleux pour les années à venir.

Le Luxembourg s'est déjà retrouvé dans une situation comparable dans les années 70: à l'époque, le pays était fortement dépendant du secteur sidérurgique et il fallait trouver des alternatives de toute urgence. Et les politiciens ont réagi bien et vite, en mettant en place un cadre légal permettant l'essor de la place financière luxembourgeoise.

Récemment, Monsieur Fontagné (auteur du rapport sur la compétitivité du Luxembourg) a affirmé à juste titre que le Luxembourg se trouve néanmoins dans une situation présentant des opportunités. En effet, grâce à sa petite taille et les chemins administratifs plus courts, il est nettement plus aisé de fixer un cadre légal propice au développement du pays.

Or, tout le monde s'accorde à dire que les petites et moyennes entreprises constituent la moelle épinière de notre société. Cependant, force est de constater que la création d'entreprise, bien que souhaitée et promue par les pouvoirs publics, est un chemin du combattant. Il suffit de penser aux nombreuses obligations, procédures et autres formalités auxquelles le chef d'entreprise doit faire face, comme par exemple:

- les délais d'attente pour obtenir une autorisation commodo-incommodo, dépassant parfois les 2 ans,
- que bon nombre d'entreprises ne peuvent s'implanter dans un zoning industriel pour la seule raison que leur activité est considérée comme «non-éligible»,
- la surcharge financière qu'apporte le statut unique à certaines entreprises, en particulier aux entreprises artisanales et industrielles,
- l'équilibre tout à fait relatif entre salariés et employeurs en matière du droit du travail,
- etc.

L'image du chef d'entreprise au sein de notre société n'est pas non plus la meilleure. Le chef d'entreprise est souvent considéré comme quelqu'un qui s'enrichit sur le dos de ses salariés et de ses clients. Les récents événements, notamment l'injection de sommes colossales des gouvernements à travers le monde entier dans des banques et autres multinationales n'ont certainement pas contribué à améliorer cette image.

Cependant, il y a une chose à ne pas oublier: une grande partie des employeurs du Luxembourg sont des PME de type familial et les patrons de ces entreprises travaillent eux-mêmes au sein de leur société. Ces patrons regardent leurs salariés dans les yeux chaque jour, connaissent souvent leurs familles, voire leurs enfants et ont parfois même grandi ensemble. Même si cette image peut paraître quelque peu idyllique, une chose est certaine: une PME de type familial ne licencie pas sur décision d'une assemblée générale des actionnaires qui se tient à des milliers de kilomètres du lieu de travail. Non! La majorité des chefs d'entreprise essayent d'éviter une décision de licenciement, endéans les limites du financièrement supportable, notamment parce qu'ils ont conscience du rôle social qu'ils revêtent.

Imaginons maintenant un instant ce qu'un chef d'entreprise peut ressentir. D'un côté, on ne cesse de lui répéter que les PME constituent la moelle épinière de notre économie. D'un autre côté, on lui reproche de s'enrichir au détriment des autres, on lui impose des réglementations parfois aberrantes, souvent longues et pénibles. De surcroît, en termes d'électorat, les indépendants représentent une quantité négligeable. Pour s'en rendre compte, il suffit de regarder le nombre de députés siégeant à la Chambre des Députés et qui sont (ou qui ont été) des indépendants, avocats et médecins mis à part. Ainsi, malgré que les PME représentent plus de la moitié du PIB de notre économie, ils ne représentent au sein de la Chambre des Députés, censée représenter notre société, qu'une partie infinitésimale. En toute honnêteté, qui peut en vouloir à un indépendant s'il rigole lorsqu'il entend la désormais célèbre phrase «Trau Dech!».

Comment remédier à cette situation que l'on peut considérer comme injuste? Comment faire en sorte que les entreprises soient également entendues au niveau politique? L'attribution du droit de vote à toute personne sur l'entièreté du territoire luxembourgeois pourrait peut-être y remédier. C'est fait diront certains. Eh bien non, car les personnes morales de droit luxembourgeois (du type s.a. ou s.à r.l. par exemple) n'ont pas le droit de vote. En donnant le droit de vote à toute entreprise employant du personnel, la simplification administrative, terme souvent utilisé à tort et à travers, se mettrait en place à la vitesse lumière. Et la raison en est toute simple: parce qu'en terme d'électorat, les entreprises ne seraient alors plus considérées comme une quantité négligeable!

Au vu de tous ces éléments, je ne puis m'empêcher de penser à la phrase de Winston Churchill: «On considère le chef d'entreprise comme un homme à abattre ou une vache à traire. Peu voient en lui le cheval qui tire la charrette.»

Je suis conscient que le scénario du droit de vote pour les personnes morales est tout à fait utopiste et qu'il n'a aucune chance de se réaliser. Néanmoins, en cette période préélectorale, mon souhait est que tout un chacun soit conscient du rôle important que jouent les PME et que ce rôle sera croissant dans les années à venir. En conséquence, essayons de créer un cadre légal facilitant la vie des PME au lieu de leur imposer une législation de plus en plus contraignante. Car c'est bel et bien sur les PME que reposera l'essor de notre économie. Admettons enfin avec conviction que, par analogie à la phrase de Winston Churchill, ce sont les PME qui tirent notre économie.

Guichet unique PME

(www.guichetuniquepme.lu)

13 mars 2009

L'ABBL salue la naissance de critères globaux en matière d'entraide fiscale



'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL) a appris la décision du gouvernement luxembourgeois de conclure des conventions bilatérales de non-double imposition conformément au modèle de convention de l'OCDE.

Dorénavant, le Luxembourg, dans le cadre d'accords bilatéraux, procédera à un échange de renseignements entre administrations fiscales sur demande explicite du pays requérant, dans des cas précis et moyennant un apport de preuves concrètes. A l'encontre de l'échange d'informations automatique, l'entraide administrative reste soumise à des conditions claires et strictes. Le secret professionnel reste intact et les clients étrangers au Luxembourg restent à l'abri d'aléatoires «fishing expeditions» fiscales.

L'ABBL soutient la demande du Ministre Frieden que le standard OCDE soit adopté comme standard unique applicable dans l'ensemble de l'Union européenne et des territoires dépendants et associés de façon à garantir l'égalité de traitement globale.

Le fait que plusieurs Etats ont décidé d'adopter les standards de l'OCDE en parallèle, notamment en reprenant l'article 26 de la convention modèle, assurera à notre place financière sa compétitivité. L'ABBL attend évidemment que ceux qui ont mis le Luxembourg sur le banc des accusés ces dernières semaines procèdent aux adaptations correspondantes qui s'imposent chez eux.

En adoptant les standards de l'OCDE, le Grand-Duché a de nouveau démontré qu'il est ouvert au dialogue et qu'il entreprend les changements nécessaires, pourvu que les principes de l'égalité de traitement et de la protection de données personnelles soient respectés.

(Communiqué par l'ABBL)

ACI Luxembourg

Délégation luxembourgeoise au 48e World Congress de l'ACI The Financial Markets Association à Cape Town en Afrique du Sud

u 12 au 15 mars 2009 s'est tenu le 48° World Congress de l'ACI The Financial Markets Association à Cape Town en Afrique du Sud. Cette importante association internationale compte environ 14 000 membres à travers 54 pays et ce congrès annuel a pour vocation de réunir les représentants de chaque association nationale afin d'améliorer la collaboration entre les acteurs des marchés financiers à travers la formation, les certifications, la régulation des marchés. Durant ce congrès, l'ACI Luxembourg était représentée au Council Meeting (Conseil d'administration) par son Président, Monsieur Joseph Hensen, et son Secrétaire Général, Monsieur Patrick Picco, qui occupent ces fonctions depuis maintenant 7 ans.

Ceux-ci étaient accompagnés par deux autres membres du comité de direction de l'association luxembourgeoise: Monsieur Marc Rollmann, délégué et membre du Comité du Professionnalisme, et Monsieur Luc Van Laarhoven, délégué.

Ces quatre responsables ont participé à plusieurs sessions de travail portant sur le professionnalisme et la définition des missions des cambistes. Au cours de ces sessions ont été définies les futures actions à entreprendre dans un contexte de crise financière et économique. Les débats ont également mis en évidence la nécessité de créer une agence de notation financière européenne indépendante car, aujourd'hui, les trois agences reconnues sont américaines. En outre, il ressort qu'il serait utile que l'ensemble des différents régulateurs nationaux – la CSSF pour le Luxembourg – adopte le «Model Code» établi par l'ACI. Ce code définit les limites et les règles de conduite auxquelles les cambistes doivent se conformer.

Rappelons que l'ACI Luxembourg avait organisé l'Euro-Congrès en 2002, auquel 750 représentants du monde entier étaient venus participer à Luxembourg. En 2008, l'ACI Luxembourg, qui compte aujourd'hui 425 membres représentant 80 banques de la place, avait également organisé une importante manifesta-



tion célébrant son 50° anniversaire. Pour en savoir plus sur l'ACI Luxembourg vous pouvez visiter la page **www.acilux.com**.

Association luxembourgeoise des sommeliers

Bruno Méril devient président de l'association

es membres de l'association luxembourgeoise des sommeliers (ALS) viennent de nommer Bruno Méril à la présidence de l'association, lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 23 mars au Restaurant Chiggeri à Luxembourg.

Après avoir accueilli les membres présents à l'assemblée générale, Claude Hilbert, président démissionnaire a effectué un bref aperçu des nombreuses activités organisées par l'ALS. Il a notamment mentionné le concours du meilleur sommelier de Luxembourg qui s'était tenu en décembre dernier sous le chapiteau de la fête des vins et crémants, place Guillaume à Luxembourg. Plusieurs ateliers de dégustation à l'attention du public avaient été organisés à cette même occasion.

L'association luxembourgeoise des sommeliers regroupe la majeure partie des sommeliers professionnels du Luxembourg et représente par conséquent notre pays au sein de l'association des sommeliers internationale (ASI). Elle participe aussi à des dégustations comme celle des Riesling du monde à Strasbourg ou la sélection des vins du guide Hachette, à l'Institut viti-vinicole à Remich.

L'ALS offre aussi la possibilité à ses membres de participer à des dégustations en collaboration avec le magazine de la fédération des hôteliers, restaurateurs et cafetiers «Horesca Informations». Cette publication à l'attention des professionnels du secteur Horeca est accessible au public sur le site www. horesca.lu.

Le secrétaire-trésorier de l'ALS, Dino Totaro a, pour sa part, fait état d'une situation financière saine avant de donner la parole au nouveau président qui a annoncé les futures activités. Bruno Méril a confirmé que l'ALS serait pré-

sente le 20 avril à la prochaine dégustation du Guide Hachette et qu'une délégation irait à Bordeaux pour l'assemblée générale de l'ASI.

Enfin, le comité désire organiser un dîner gastronomique autour de grands vins, probablement avant le prochain concours du meilleur sommelier en décembre 2009. Des pourparlers sont en cours pour fixer l'endroit et la date.

L'assemblée générale s'est terminée par une dégustation de Tokaji d'Hongrie.



Les membres de l'association, lors de la dernière assemblée générale

FFCEL

L'esprit d'entreprise au féminin



De g. à droite: Françoise Jacquet, Maria Pietrangeli, Miriam Mascherin, Betty Fontaine, Françoise Folmer, Tizama Telou, Natalie Gilson et Sandy Ott

e 18 février dernier, la Fédération des femmes cheffes d'entreprise (FFCEL asbl) a organisé son assemblée générale annuelle. L'occasion de faire le point sur les activités réalisées durant l'année, d'approuver les comptes et d'élire les membres du conseil d'administration pour la mandature 2009-2011. Le nouveau bureau se compose de Françoise Folmer, présidente, Tizama Telou, vice-présidente, Betty Fontaine, secrétaire générale, Maria Pietrangeli, secrétaire, Françoise Jaquet trésorière et en qualité de membre du conseil Natalie Gilson, Miriam Mascherin et Sandy Ott. Claudine Speltz, présidente depuis la création de la FFCEL a été nommée Présidente d'honneur.

Née le 14 septembre 2004, la FFCEL souhaite mettre en avant le rôle et les préoccupations des femmes entrepreneuses. Ses objectifs sont de favoriser et de développer l'entreprenariat féminin et, par-là même, de participer au développement économique et social du Luxembourg. Pour plus d'informations, contactez la Fédération des femmes cheffes d'entreprise du Luxembourg FFCEL – Email: ffcel@pt.lu.

7 mai 2009

La Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise du Luxembourg invite à sa table ronde sur la transmission d'entreprise

ans le cadre de la «Semaine Européenne des PME», la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise du Luxembourg invite à sa Conférence-Table ronde sur la Transmission d'entreprise, qui se tiendra le jeudi 7 mai 2009 à 19.00 heures dans les locaux de la Chambre de Commerce à Luxembourg, Kirchberg.

Au Luxembourg, 25 % des entreprises de type familiale et PME vont changer de patron dans les 5 ans à venir, mais souvent le processus de transmission ne fait pas l'objet d'une planification organisée et rigoureuse, ce qui peut mettre en péril le succès de l'opération. Cette table ronde s'adresse à un public souhaitant s'informer sur les aspects plus techniques d'une transmission d'entreprise mais permet également un échange sur les expériences personnelles dans le domaine, l'objectif étant la sensibilisation au sujet.

Programme de la conférence:

19h00: Accueil

19h15: Mot de bienvenue de Françoise Folmer – Présidente FFCEL

19h20: Aspects juridiques de la transmission d'entreprise

19h40: Aspects financiers de la transmission d'entreprise

20h00: Témoignages – Cas réels

20h30: Echange libre 20h45: Cocktail de clôture Si vous souhaitez participer à cette table ronde, vous pouvez vous inscrire sur le site web de la Fédération **www. ffcel.lu** ou par e-mail: info@ffcel.lu



B PRINTING

CK with its highly experienced technical staff is the leader in «all formats» printing solutions.





2, rue Léon Laval Z.A. am Bann L-3372 Leudelange

Tél.: 26 380-1 Fax: 26 380-380







EN BREF



CDDS Internatio-

nal s.a.

Se prémunir contre les risques légaux liés à la domiciliation de sociétés

La préservation de la réputation de la place financière du Luxembourg passe avant tout par le respect de la règlementation relative à la

lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Si cette réglementation est bien connue des banques de la place et des professionnels du secteur financier, d'autres professions, telles que les avocats, experts-comptables et réviseurs d'entreprises, sont également soumises aux lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et sont donc obligées de mettre en place des procédures et systèmes d'identification, de classification et de suivi de leur clientèle sur une approche basée sur le risque inhérent à chaque client ou type de transaction (risk based approach due diligence). Or, l'acquisition des outils informatiques afférents représente un impact financier tel, qu'elle ne permet pas toujours à des sociétés de taille plus modeste de se conformer à la règlementation. Pour combler ce déficit d'outils informatiques performants adaptés aux besoins de plus petites structures, CDDS International s.a. (Customer Due Diligence Solutions) propose une panoplie de solutions et services professionnels pour se conformer aux standards élevés et uniformes de diligence. Informations sous: www.cdds.lu



Pricewaterhouse-Coopers

N°1 mondial du «Business Consulting»

Kennedy Information, un des leaders de l'information auprès des sociétés de conseil et de leurs clients, vient de publier son classement annuel sur le marché

du conseil. Les résultats positionnent Pricewaterhouse-Coopers en tête du marché mondial du «Business Consulting». Dans son rapport couvrant les années 2008 à 2011, Kennedy évalue le marché mondial du Business Consulting à environ 130 milliards de dollars en 2007 et place PwC au premier rang avec un revenu global de 8 milliards de dollars, KPMG (6,2 milliards de dollars), KPMG (6,2 milliards de dollars) et E&Y (4,9 milliards de dollars). Selon la définition de Kennedy Information, le Business Consulting comprend le Conseil en Stratégie, le Conseil en Management, le Conseil en Systèmes d'Information (hors activités d'intégration), le Conseil en Ressources Humaines ainsi que le Business Advisory Services qui inclut la Maîtrise et la Gestion des Risques, le Conseil en Transactions, le Conseil Juridique et Fiscal.



Allen & Overy Luxembourg

Meilleur cabinet d'avocats aux IFLR Europe Awards 2009

Allen & Overy Luxembourg a une fois de plus été désigné comme meilleur cabinet d'avocats du Luxembourg lors des International

Financial Law Review (IFLR) Europe Awards 2009. La remise du prix a eu lieu mi-mars à l'Hôtel Dorchester à Londres. Le cabinet avait déjà remporté ce prix en 2007. Les IFLR Europe Awards reconnaissent les meilleurs cabinets d'avocats dans chaque juridiction européenne et portent une attention particulière aux activités transfrontalières dans les domaines du droit des affaires, du droit financier et des fusions-acquisitions. Pour faire son choix, IFLR prend en considération les recommandations des clients, ainsi que l'innovation et la complexité des transactions. Allen & Overy Luxembourg est l'un des plus importants cabinets d'avocats à Luxembourg. Il compte près de 150 collaborateurs dont plus de 95 avocats, qui conseillent les grands acteurs du secteur financier, de l'industrie, du commerce et des services, dans

Neues Bewertungsportal

AllFindUs – die neue Findemaschine



Hinter dem neuen Bewertungsportal stehen der Ratinganalyst Armin Schmatz (51) und Credit-Manager Ralf Ewen (44). Hier mit Maskottchen Teo

it AllFindUs ist Ende März in Luxemburg ein neues Bewertungsportal im Internet gestartet. Auf der Seite www. AllFindUs.lu können User kostenlos über den gesamten Dienstleistungsbereich Bewertungen abgeben bzw. ansehen. Egal ob Autos, Bücher oder Computer – immer mehr Menschen suchen im Internet nach Bewertungen und Tipps, bevor sie sich für ein bestimmtes Produkt entscheiden. Doch während sich für nahezu jeden Artikel eine Reihe von Einschätzungen finden lassen, fehlt ein vergleichbares flächendeckendes Angebot für den Dienstleistungssektor.

Bis jetzt: Denn www.AllFindUs.lu schließt diese Lücke. Vom Arzt bis zur Zoohandlung – hier kann man einfach, schnell und kostenlos Bewertungen suchen und Empfehlungen abgeben. Jeder bewertet für jeden. Dabei zählt das demokratische Prinzip: Jeder Nutzer hat eine Stimme, das Gesamturteil ergibt sich aus dem Mittelwert der Urteile. Dadurch sollen Manipulationen oder gezielte Kampagnen ver-

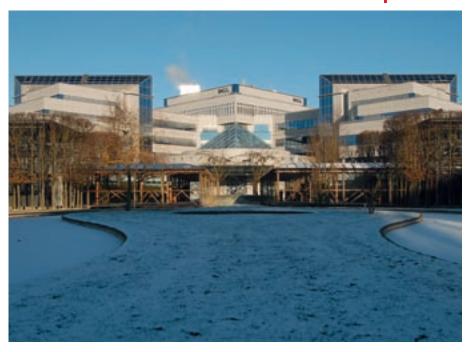
hindert und ein Höchstmaß an Objektivität garantiert werden.

Der Nutzer kann sogar seine eigene Meinung ändern, ohne dass sein altes Urteil bestehen bleibt. Denn bei All-FindUs wird immer nur die aktuelle Meinung gespeichert. Die Bewertungen und Kommentare bleiben anonym und die Seite soll frei von Werbung bleiben. Die Betreiber legen Wert auf Übersichtlichkeit und Transparenz und wollen, dass die Nutzer schnell und einfach alle wichtigen Informationen erreichen. Dazu gehören Angaben zu Öffnungszeiten, Parkplatzangebot und Umkreiskarte.

Hinter AllFindUs stehen mit dem Ratinganalyst Armin Schmatz (51) und Credit-Manager Ralf Ewen (44) zwei Finanzexperten. Ausgehend von ihren Erfahrungen mit Bewertungssystemen aus dem Wirtschaftssektor wollten sie eine Empfehlungsplattform für jedermann schaffen. So realisierten die beiden das Projekt in Eigenregie völlig frei und unabhängig in zweijähriger intensiver Entwicklungs- und Programmierzeit.

Banques

BGL propose des solutions pour faire face à la crise économique



La BGL annonce des démarches rapides pour les entreprises touchées par la crise économique

artenaire traditionnel de l'économie nationale, BGL vient d'annoncer un ensemble de produits et services adaptés aux besoins des clients particuliers et professionnels, actuels et potentiels, conformément à un axe de développement stratégique retenu par son Conseil d'administration en février 2009 pour assurer une présence renforcée sur le marché luxembourgeois. La banque offre en effet à ses clients un programme de soutien visant à les accompagner individuellement tout au long de la période difficile de crise que traverse l'économie. Par le biais de solutions simples et transparentes, BGL entend confirmer son engagement en matière de financement au niveau de l'économie réelle.

En tant que partenaire privilégié de la clientèle professionnelle au Luxembourg et en Grande Région, BGL assume pleinement son rôle de banquier dans le soutien des entreprises. Dans ce contexte, une *task force* spécialisée a été mise en place pour répondre de manière ciblée et proactive aux besoins des entreprises ayant des difficultés temporaires liées à la situa-

tion économique actuelle. En s'associant avec les services de tous les acteurs locaux et en construisant des partenariats avec des acteurs externes, BGL a développé une démarche qui permet de prendre des décisions rapides et de manière non-bureaucratique afin d'adapter ou restructurer les plans de remboursement, notamment grâce à des moratoires ou rallongements des durées de remboursement ou encore des formules telles que le *factoring* ou le *sale and leaseback*.

Pour sa clientèle de particuliers, BGL a développé un ensemble de produits et services afin de réagir proactivement par rapport aux difficultés rencontrées par ses clients suite au récent climat conjoncturel. Ces mesures temporaires - comprenant entre autres la possibilité d'une réduction des mensualités, d'un moratoire sur les remboursements en capital et intérêts ainsi que de la restructuration des dettes auprès de la banque – devront permettre de proposer à chaque client une solution adaptée à sa situation individuelle, notamment dans une situation de précarité de l'emploi.

EN BREF

tous les domaines du droit financier, droit fiscal et droit des sociétés. Allen & Overy Luxembourg appartient au cabinet d'avocats Allen & Overy qui regroupe des équipes de spécialistes dans 31 villes à travers le monde.

Santé en entreprise 2008

5 entreprises primées

Le cabinet d'avocats Allen & Overy Luxembourg, la clinique Saint-Joseph de Wiltz, le fabricant de verre Guardian, la banque KBL European Private Bankers et Unicum, entreprise générale du bâtiment ont été récompensés à



l'occasion de la 2^e édition du Prix «Santé en entreprise». À travers ce prix, le ministre de la Santé Mars Di Bartolomeo souhaite encourager les entreprises grand-ducales qui. dans un souci de responsabilité sociale, vont au-delà de leurs obligations légales et prennent de réelles initiatives en matière de bien-être au travail. Les prix sont décernés par un jury indépendant de représentants de la direction de la santé et la division de la Santé au travail au ministère de la Santé, l'Association européenne pour la promotion de la santé (AEPS), l'Association d'assurance contre les accidents (AAA), l'Inspection du travail et des mines (ITM) et l'Administration de l'emploi (ADEM). La 3º édition de Santé en entreprise aura pour thème le «Mieux-être au travail». Dès présent, les dossiers de participation et le règlement du concours sont consultables sur le site: http://www.ms.etat.lu. La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 16 octobre 2009.

ictjob.lu

Nouveau site d'offres d'emploi

Ictjob.be, site d'offres d'emploi et de gestion de carrière exclusivement consacré aux informaticiens, a été lancé en Belgique en septembre 2007 par trois spécialistes du secteur ICT Frédéric Lepère, Fré-



déric Vital, Pierre Sury et un ingénieur informaticien Walid Ghafir. Depuis lors, ictjob.be accueille plus de 13.000 visiteurs uniques par mois et comptabilise en permanence plusieurs centaines d'offres d'emploi. Devant la demande sans cesse croissante des entreprises basées au Grand-Duché de Luxembourg, ictjob.be a décidé de lancer son homonyme luxembourgeois: ictjob.lu. Tout comme ictjob.be, ictjob.lu propose des offres d'emploi aux informaticiens en utilisant un moteur de recherche basé sur des grilles de compétences qui segmentent le marché en trois grands pôles: Développement, Systèmes et Business Applications. Le nouveau portail luxembourgeois, accessible en français, allemand et anglais, a pour ambition de devenir le lieu d'échanges privilégié entre les informaticiens et les entreprises qui recrutent au Luxembourg.

Jan De Nul Group New project in Port Hedland (Australia)

Jan De Nul Group, headquartered in Luxembourg, has been awarded a 200 million Euro contract for works to expand shipping facilities at BHP Billiton's Western Australia Iron Ore operations in Port Hedland.



These works are part of BHP Billiton's Rapid Growth Project 5 (RGP5), designed to increase installed capacity of the company's iron ore operations in the Pilbara region of Western Australia, by 50 million tonnes, to 205 million tonnes per annum. The project is expected to deliver first production in the second half of the 2011 calendar year. The scope of work for Jan De Nul Group includes dredging for new berth pockets and extensions to the existing departure channel and swing basin. These impressive works will be executed amongst other with the help of dredging vessels, registered under Luxembourg flag such as Leonardo Da Vinci (see picture).

EN BREF



Brink's Security Luxembourg S.A. 2009 sous le signe de la qualité

Brink's Security Luxembourg S.A. fait de 2009 l'année de la qualité. Une intention des plus louables, surtout lorsqu'elle est destinée à satisfaire une clientèle rendue plus exigeante encore par la situation actuelle. Mais en matière de qualité comme dans tout autre domaine, il n'est pas de volonté affichée qui ne puisse être justifiée et mesurée par l'analyse concrète et exhaustive des

moyens employés pour réaliser ses ambitions. Pour valider sa démarche et pérenniser ses objectifs qualité, Brink's Luxembourg a donc commandité l'audit de la Société Nationale de Certification et d'Homologation (SNCH). Déjà détentrice par le passé de la certification ISO 9001 pour ses départements Security Services et BK Services, leur renouvellement cette année a également été accompagné par l'attribution d'une nouvelle certification au département Technical Securities, qui réalise notamment toutes les installations d'alarmes, systèmes de vidéosurveillance et autres portes blindées pour les clients privés comme les entreprises.



Jobs.lu

Nouveau look pour le site de recrutement

Depuis son lancement en janvier 2007, Jobs.lu a vite trouvé sa place sur le marché des sites de recrutement au Luxembourg.

Aujourd'hui, le site compte près de 800 annonces uniques et au seul mois de janvier 2009, Jobs.lu a enregistré 115.000 visiteurs uniques; un trafic en constante progression. Pour être plus séduisant tout en conservant les mêmes fonctionnalités qui font le succès du site, Jobs.lu a fait peau neuve. Le site affiche désormais un logo plus élégant mais aussi de nouveaux visuels. Sur la page d'accueil du site, les différentes rubriques sont mieux mises en avant et les différents espaces mieux répartis pour permettre une meilleure navigation sur le site. Toujours aussi simple d'utilisation. Avec son nouveau look, Jobs.lu garde son identité et sa vocation principale, efficacité pour les chercheurs d'emploi et rentabilité pour les employeurs.



Odyssey

IBM prize for best Performing Software Group Solutions Business Partner

Odyssey has won the 2008 IBM trophy for the best Performing Software Group Solutions Business Partner, which rewards the best collaboration with IBM's partners in the business indus-

try in terms of revenues and opportunities. The awards ceremony took place at the IBM Belux Business Partner University on February 4th 2009 at the IBM Belgium Head Office and assembled more than 200 professionals from the Belux IT and financial sector. Odyssey and IBM have been partners for more than 5 years and have developed their partnership across different product lines, covering software, hardware, and services. The partnership includes common optimization operations and benchmarks, as well as joint implementation projects. Odyssey works continuously with IBM to ensure that its solutions are optimized on IBM servers and always implements the latest and best IBM software. From left to right: Marnix Van Marcke, Channel Manager, IBM SWG BeLux; Michel Mathys, VP Marketing, Odyssey Financial Technologies; Didier Libbrecht, Director, SWG BeLux.

Innovation

L'imprimerie Faber lance l'impression climatiquement neutre



L'imprimerie Faber, implantée à Mersch, propose désormais à ses clients une impression «climatiquement neutre»

mprimer en préservant la nature et le climat, tel est l'objectif que s'est fixé l'imprimerie Faber en proposant aujourd'hui à ses clients l'impression climatiquement neutre. Concrètement, l'imprimerie à Mersch s'est dotée des outils informatiques d'analyse lui permettant de calculer pour chacune de ses productions les émissions de CO₂ correspondantes. Ce travail d'audit a été conduit et certifié par le cabinet spécialisé ClimatePartner GmbH & Co.KG, qui a développé le concept d'impression climatiquement neutre.

Etant ainsi capable de déterminer les quantités de gaz carbonique émises pour chacune de ses prestations, l'imprimerie Faber propose à ses clients l'achat de certificats permettant de compenser ces rejets. Ces opérations sont valorisées à hauteur de 1 % à 2 % du coût total de la production, un pourcentage intégralement affecté à la production d'énergie verte (éolienne, solaire...). Les clients de l'imprimerie peuvent non seulement connaître la destination de leur participation financière pour la préservation du climat, mais également choisir entre différents projets.

Les travaux d'impression réalisés dans ce cadre bénéficient de la mention «neutre pour le climat», apposée sur les documents. Cette mention témoigne de l'engagement du client en faveur de la préservation de la planète et conforte son image de marque. En proposant l'impression climatiquement neutre, l'imprimerie Faber poursuit «un engagement dans la continuité des actions déjà conduites par la société en faveur de la protection de l'environnement et de l'utilisation optimale des ressources naturelles dans le cadre du développement durable», explique Roger Wagner, son directeur général.

L'imprimerie Faber est ainsi certifiée FSC (Forest Stewardship Council) ainsi que PEFC, qui sont les normes les plus recherchées par les papetiers. Elles sont garantes du respect de bonnes pratiques dans la gestion durable des forêts et permettent une traçabilité des bois exploités. Créée en 1914, l'imprimerie Faber est une entreprise familiale, qui compte aujourd'hui deux sites de production à Mersch et emploie 110 salariés.

Assurances

Foyer S.A. résiste bien à la crise financière



e groupe d'assurance Foyer S.A. vient de présenter ses résultats pour l'année 2008. Malgré un environnement financier difficile, le groupe enregistre d'excellents résultats opérationnels en assurances et dégage des résultats bénéficiaires. Grâce à une gestion prudente des actifs du groupe, qui a consisté à réduire tout au long de l'année l'exposition en actions à moins de 6,0 % des actifs, les conséquences de la crise ont pu être atténuées.

La forte capitalisation du groupe lui permet aujourd'hui de renforcer son activité de private banking, par l'acquisition de Capital*at*Work, entièrement financée par des fonds propres. Cette acquisition parfaitement complémentaire aux activités de Foyer Patrimonium, donnera au groupe la taille et l'envergure internationale pour répondre aux défis de demain en matière de gestion patri-

moniale. Aujourd'hui, après l'acquisition de Capital*at*Work, le taux de couverture de la marge de solvabilité atteint 344 %, toujours largement supérieur à la moyenne du secteur.

Le chiffre d'affaires consolidé, exprimé en primes acquises, atteint € 332,37 millions (+ 0,3 %). Le résultat des opérations en assurances (sans plus/moins-values sur portefeuille titres) se situe à € 59,67 millions, à un excellent niveau grâce à une sinistralité favorable. Le bénéfice net consolidé est de € 12,21 millions, comparé à € 76,07 millions en 2007. Cette forte baisse est attribuable aux impacts de la crise boursière, sur les valeurs mobilières en portefeuille. Malgré les corrections de valeurs importantes effectuées, les capitaux propres ne diminuent que de 10,7 % pour atteindre € 411,11 millions au 31.12.2008. L'acquisition de CapitalatWork, société de gestion de patri-

EN BREF

Yellow.lu

L'annuaire téléphonique arrive sur iPhone

Les nouvelles technologies rendent les annuaires toujours plus accessibles. Alors que l'annuaire sur Internet remplace déjà largement la version papier, Yellow.lu innove encore une fois en lançant l'annuaire téléphonique iPhone pour le Luxembourg. Tout comme la version Internet, l'application Yellow.lu pour iPhone est un annuaire complet qui reprend les abonnés privés et les sociétés et institutions. Mais cette version mobile propose encore bien d'autres



avantages. Ainsi, l'utilisateur iPhone peut non-seulement trouver facilement l'interlocuteur de son choix, mais aussi l'appeler directement, l'enregistrer dans ses contacts personnels et le localiser sur un plan géographique. Mieux encore, en reconnaissant la localisation géographique de l'utilisateur, l'application Yellow.lu permet de trouver les résultats qui ont pu être géo-localisés à proximité. Ainsi, l'utilisateur peut à tout moment trouver la station d'essence, la pharmacie ou le restaurant le plus proche. L'application peut être téléchargée gratuitement sur App Store, en recherchant «yellow.lu».

moine, présente au Grand-Duché de Luxembourg, en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse et en Espagne, a permis de doubler le volume des actifs gérés par le groupe.

Le contexte économique et financier sera encore difficile en 2009. Cependant, et nonobstant le manque de visibilité, le groupe prévoit une progression du chiffre d'affaires en 2009. Sur le marché local, le taux de croissance devrait se situer au niveau des années précédentes. En assurance Vie commercialisée en libre prestation de services au-delà des frontières, 2009 devrait connaître à nouveau une réelle croissance du chiffre d'affaires, grâce aux efforts commerciaux en termes de produits et de diversification des marchés consentis en 2007 et 2008 et grâce à la reprise d'un portefeuille d'assurances Vie.

ONET LUXEMBOURG

PROPRETÉ - MULTISERVICES

Tél : 40 44 48 - www.onet.lu

Logistik

Logwin AG trotz schwachem vierten Quartal mit stabiler operativer Entwicklung



ie Logwin AG hat im Geschäftsjahr 2008 einen Umsatz in Höhe von 2.046,3 Mio. Euro erzielt (2007: 2.043,1 Mio. Euro). Damit liegt der Umsatz trotz der negativen gesamtwirtschaftlichen Entwicklung zum Jahresende insgesamt auf Vorjahresniveau.

Das Ergebnis vor Zinsen und Steuern (EBIT) sowie vor außerplanmäßigen Abschreibungen auf Firmenwerte lag bei 23,3 Mio. Euro (2007: 32,0 Mio. Euro). Darin enthalten sind Einmalaufwendungen aus der Einführung der Marke Logwin von rund 5,0 Mio. Euro. Neben diesen planmäßigen Aufwendungen waren konjunkturbedingte Nachfragerückgänge, insbesondere im vierten Quartal, wesentliche Ursache für den Ergebnisrückgang. Der Net Cashflow aus operativer und Investitionstätigkeit lag bei 12,3 Mio. Euro (2007: 12,8 Mio. Euro) und hat damit zur weiteren Reduzierung der Nettoverschuldung beigetragen.

Das Nettoergebnis des Logwin-Konzerns lag bei -100,9 Mio. Euro.

Darin enthalten ist eine bereits im vierten Quartal erfolgte Firmenwertabschreibung in Höhe von 98,0 Mio. Euro. Marktbedingt deutlich gedämpfte Erwartungen für die Geschäftsentwicklung der Logwin-Gruppe in den nächsten Jahren hatten diese Abschreibung erforderlich gemacht. "Auf das Jahr 2008 schauen wir aus verschiedenen Blickwinkeln zurück. Zum einen sind wir deutlich hinter unseren wirtschaftlichen Zielen zurückgeblieben. Zum anderen haben wir uns als integrierter Logistikdienstleister weiterentwickelt", so Berndt-Michael Winter, Vorsitzender des Executive Committee (CEO) der Logwin AG. Zum ersten Mal treten alle Unternehmen der Gruppe weltweit unter derselben Marke auf. Nach der erstmaligen Vorstellung der neuen Marke im März 2008, wurde die umfangreiche Markenumstellung bereits zum Jahresende erfolgreich abgeschlossen. "In unserem ersten Jahr als Logwin haben wir viel erreicht. Heute ziehen über 8.600 Mitarbeiter für ihr gemeinsames Unternehmen und

für unsere Kunden an einem Strang", so Winter.

Die weitere Umsatz- und Ergebnisentwicklung des Logwin-Konzerns wird wesentlich von der gesamtwirtschaftlichen Entwicklung abhängen. Die sich deutlich abschwächende Koniunktur und die Krise an den weltweiten Finanzmärkten haben direkte Auswirkungen auf Umsatz und Ergebnis. Im laufenden Geschäftsjahr wird sich der Logwin-Konzern in einem intensiven Wettbewerb um reduzierte Transport- und Logistikvolumina behaupten müssen. Unter den schwierigen Marktbedingungen wird der Konzern die internen Prozesse weiter optimieren und die Strukturen verschlanken. Die Logwin AG, Grevenmacher (Luxemburg), entwickelt als externer Partner ganzheitliche Logistik- und Servicelösungen für Industrie und Handel. Der Konzern erzielte 2008 einen Umsatz von 2,0 Mrd. Euro und beschäftigt derzeit über 8.600 Mitarbeiter in 45 Ländern.

Transport und Umwelt

Sales-Lentz erwirbt 25 Busse mit umweltfreundlicher ECO-Start-Funktion

m Rahmen seines ersten Transport-Symposiums hatte sich Sales-Lentz zum aktiven Beitrag zur Erfüllung des Kyoto-Protokolls verpflichtet. 2008 erwarb das Unternehmen sechs emissionsschwache, sparsame Volvo 7700 Hybridbusse. Um seiner Umwelt schonenden Linie treu zu bleiben und seinen Einsatz für den Umweltschutz noch zu verstärken, hat sich Sales-Lentz nun zum Einsatz des umweltfreundlichen ECO-Start Svstems entschlossen. In diesem Rahmen kauft das Unternehmen in einem ersten Schritt 25 Mercedes Sprinter mit ECO-Start- Funktion.

Dank der Eco-Start Funktion kann der Motor bei längeren Wartezeiten wie z. B. an Ampeln oder Bushaltestellen automatisch abgestellt werden: steht das Fahrzeug mit Leerlaufdrehzahl länger als drei Minuten still, wird der Motor abgestellt. Durch den Tritt auf das Kupplungspedal kann der Motor jederzeit wieder gestartet werden. Mit dieser Funktion können je nach Kundeneinsatz und Verkehrsdichte bis zu 20 % Kraftstoff gespart werden. Das ECO-Start System trägt durch die Beseitigung der Stand-Emissionen effizient und erfolgreich zum Umweltschutz

Alle ECO-Start Fahrzeuge sind zudem mit einem ausgeklügelten Sicherheitssystem ausgestattet. Dadurch können Kaltstarts und Motorüberhitzung verhindert werden. Bis zur Erfüllung des Kyoto-Protokolls ist es noch ein weiter Weg, doch "Nur wer handelt, kommt dem Ziel näher", so die Verantwortlichen von Sales-Lentz.





BUILDING BRIDGES IN BUSINESS

LUXEMBOURG • BELGIQUE
 FRANCE • PAYS-BAS

www.abc-d.lu

Consultation

des informations actuelles sur les sociétés et leurs produits.

Sélection

sur produits et services, activités, type de société, codes postaux, effectif ou chiffre d'affaires, ...

Téléchargement

de fichiers business-to-business mailing et marketing.

Visitez www.abc-d.lu et inscrivez-vous gratuitement via "Etre repris sur le site ABC".

ABC Editeurs c.v. - Allée de la Recherche 65 - B-1070 Bruxelles E-mail: info@abc-d.be - TL +32 2 463 02 13

Téléphonie mobile

Inauguration du point de vente Tango

réaménagé à Bertrange



vec l'inauguration de son point de vente principal situé à Bertrange, Tango manifeste une fois encore sa volonté de satisfaire au mieux ses clients. Pour célébrer la fin des travaux de réaménagement, une réception a été donnée en présence de Frank Colabianchi, Bourgmestre de Bertrange. Désormais, Tango dispose d'un point de vente flambant neuf à Bertrange après seulement un mois de travaux. Ce nouvel aménagement offre une meilleure visibilité, plus de modernité et davantage de confort aux clients. Tango peut ainsi proposer la gamme complète de ses produits et de ses services. Les clients disposent d'un plus grand choix de téléphones: 100 appareils au lieu de 60 auparavant et bénéficient d'une prise en charge plus rapide grâce à la présence d'un technicien supplémentaire et d'un plus grand nombre de bureaux d'accueil.

En outre, ces installations réaménagées bénéficient d'un nouveau design et présentent une capacité d'accueil plus spacieuse et plus confortable. La part belle a été faite au service technique afin de garantir aux clients encore plus de qualité et de proximité. Ouvert en 1998, le point de vente de Bertrange compte actuellement 6 employés et 2 techniciens. Ce nouvel aménagement s'inscrit dans le cadre d'un vaste projet de restructuration des points de vente Tango qui a débuté en novembre 2008. A Bertrange, les clients sont accueillis et conseillés du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et profitent de facilités de stationnement grâce au vaste parking. Conseil commercial, service après-vente et support technique sont les trois services disponibles auprès du point de vente Tango de Bertrange.

Crise économique

Villeroy & Boch ferme son site de production

au Luxembourg



Villeroy & Boch cesse la fabrication au Luxembourg de produits pour la Division Arts de la Table

illeroy & Boch a annoncé la fermeture de son site de production au Luxembourg. Cette décision entraîne la suppression de 230 des 320 postes que la société entretient au Luxembourg. La direction de l'entreprise explique cette mesure structurelle par la mise en œuvre d'un ambitieux programme de restructuration des sites européens. Ce programme serait nécessaire pour faire face à la crise financière et économique qui aurait nettement aggravé la situation de l'entreprise.

Avec le programme annoncé, Villeroy & Boch entend privilégier la spécialisation de ses sites, la création de pôles de compétences et l'automatisation poussée des processus de production. Le programme comporte des ajustements en termes d'emplois, au niveau national et international. Sur les 9.250 emplois que compte l'entreprise de par le monde, Villeroy & Boch prévoit de réduire ses effectifs de 900 emplois. Outre les sites allemands de l'entreprise, ainsi que les

sites implantés en Italie, en Suède et en République tchèque, l'usine Villeroy & Boch située au Luxembourg est également concernée. L'entreprise continuera cependant à gérer au Luxembourg la distribution dans les pays du Benelux ainsi que les ventes mondiales pour l'hôtellerie et la restauration.

Selon Villeroy & Boch, le marché des produits haut de gamme d'Arts de la Table aurait enregistré un recul très sensible de la demande dans le contexte de la crise financière et économique internationale. Dans le cadre du regroupement de ses sites de production, Villeroy & Boch prévoit la création de deux pôles de compétences: le site de Merzig, situé sur les bords de la Sarre, deviendra bientôt le pôle de compétence dédié au pressage isostatique et à la décoration. L'usine de Torgau se spécialisera dans le coulage sous pression. D'ici à la fin 2010, les activités de production des sites de Mettlach et de Luxembourg seront transférées vers les nouveaux pôles de compétences.

PAPERJAM BUSINESS CLUB

WWW.CLUB.PAPERJAM.LU

AFTERWORK TALKS | CYCLE MANAGEMENT & STRATÉGIES

AU DELA DES CRISES: UNE STRATEGIE POUR LA PERENNITE ECONOMIQUE DU LUXEMBOURG



Luc Frieder (CSV)



Jeannot Krecké (LSAP)



Jacques-Yves Henckes (ADR)



François Bausch (Déi Gréng)



Georges Gudenburg (DP)

Table ronde organisée par paper Jam et l'Economist Club, avec le soutien de la Chambre de Commerce, en présence de l'ensemble des partis politiques siégeant au Parlement, représentés par les ministres Luc Frieden (CSV) et Jeannot Krecké (LSAP), les députés Jacques-Yves Henckes (ADR) et François Bausch (Déi Gréng) et le secrétaire général du DP Georges Gudenburg.

Le 7 juin 2009 se dérouleront les élections législatives au Luxembourg. Alors que l'économie mondiale traverse une des crises les plus profondes de son histoire contemporaine, les questions auxquelles devront répondre le prochain gouvernement ne manquent pas. Comment assurer la pérennité de l'économie du pays, dont la souveraineté est sans cesse réduite par les réglementations européennes? Comment gérer le développement démographique du pays et le besoin de former et d'intégrer davantage de main d'oeuvre étrangère pour faire face au tarissement du bassin d'emploi? Quid de l'avenir des systèmes sociaux, notamment en matière de prestations des pensions? Autant de sujets auxquels seront directement soumis cing membres du gouvernement et candidats potentiels à une place au sein du prochain gouvernement.

MARDI 28 AVRIL 2009, DE 18H30 À 21H00 CHAMBRE DE COMMERCE

Luxembourg Kirchberg, 7, Rue Alcide de Gasperi

| **18:30** Accueil

19:00 Mot de bienvenue par Daniel Lanners,

Président de l'Economist Club

19:05 Introduction par Jean-Michel Gaudron, rédacteur en chef paperJam

19:10 Table ronde

20:00 Questions - Réponses

20:20 Conclusions par

Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce

20:30 Vin d'honneur

21:00 Fin

Informations:

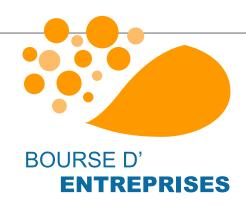
www.club.paperJam.lu











Bourse transfrontalière d'Entreprises

un outil performant pour la cession et la reprise d'entreprises en Grande Région

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».

Pour consulter le détail des dernières annonces, un nouveau site a été mis en place: **www.bourse-entreprises.org**. Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».

Horeca

Ouest

Réf C1735: Vends fonds de commerce Hôtel 9 chambres, restaurant 60 couverts + 30 en terrasse

Réf C1901: Vends fonds de commerce, 60 couverts, cuisine traditionnelle, emplacement touristique Vallée des 7 Châteaux, grande terrasse, parking privé.

Centre

Réf C1975: Vends Restaurant, semi gastronom., cuisine italienne, excellente affaire, entièrement équipé; +/- 50 couverts; situé dans une région offrant un réel potentiel de développement; possibilité de loaement.

Réf C1779: Vends Restaurant 80 couverts. Cuisine internationale, quartier très actif en pleine rénovation.

Réf C1844: Vends restaurant 160 couverts, bar, terrasse. Dresses sur 2 salles restaurant, 1 salle terrasse, 1 salle bar.

Commerce de détail

Nord

Réf C1900: Vends fonds de commerce de maroquinerie grandes marques.

Réf C1906: Vends fonds de commerce, vente de bijoux et montres fantaisie ainsi que divers accessoires (sacs à mains, portefeuilles etc.).

Centre

Réf C1920: Vends fonds de commerce de magasin de meubles, fournisseur luxembourgeois exclusif de la marque Danish Design sur mesure.

Réf C1832: Vends fonds de commerce de magasin d'articles diététiques.

Réf C1907: Vends fonds de commerce de vêtements pour enfants, multimarques. Situation magasin centrale, grandes vitrines et clientèle habituée.

Réf C1925: Vends société de promotion immobilière avec un capital immobilier propre et loué.

Réf C1947: Vends fonds de Commerce de vêtements de qualité pour hommes (Lacoste, Seidensticker, ...) ainsi que de lingerie (Calida, Triumph, Rôsch, Hom).

Sud

Réf C1894: Vends commerce de distribution d'articles pour le sport cycliste avec l'autorisation d'ouverture d'un magasin de vélos.

Réf C1992: Vends fonds de commerce de vente de jouets et de cadeaux.

Services

Nord

Réf C1828: Fleuriste situé sur une route nationale avec passage de 60.000 voitures par jour. Magnifique emplacement avec Parking clients, plus site internet pour vente.

Réf C1873: Vends entreprises de vente et d'installation de Chauffages, Climatisations et Sanitaire.

Est

Réf C1976: Vends commerce, opérateur télécom, offre services téléphonie fixe et mobile, abonnements lignes ISDN/Analogues, ADSL, VO/P en GSM sans roaming (distributeur agréé TRANSATEL).

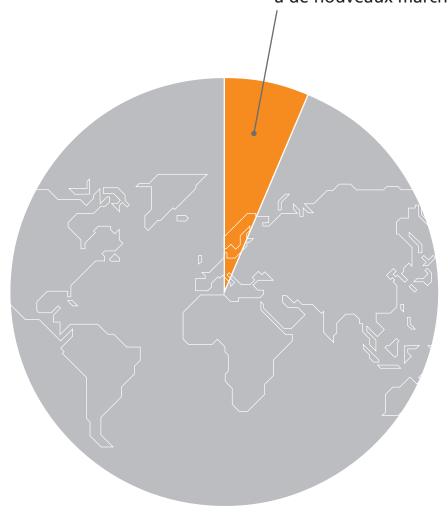
Centre

Réf C1995: Vends local commercial au rez-dechaussée, en construction, à aménager selon besoin, convient pour tout commerce, aussi très bien pour le secteur HORESCA, bien situé, beaucoup de passage, grande vitrine de 12m², donnant vue sur la rue principale. Nouvelle construction, fin en novembre 2009.

Réf C2002: Vends société de transport international et national, de déménagement et garde meubles.

Pour tout renseignement complémentaire, la Chambre de Commerce reste à votre disposition E-mail: bourse@cc.lu Tél.: (+352) 42 39 39-338 Personnes de contact: Géraldine Flammang et Blazenka Bartolovic

1.382 entreprises ouvertes à de nouveaux marchés



Exporter, développer de nouvelles opportunités, se positionner sur des marchés émergents ou en expansion demande des moyens humains et logistiques importants auxquels une entreprise peut difficilement répondre seule. A travers ses missions économiques, ses stands collectifs et ses visites accompagnées sur des foires étrangères et bien d'autres actions de représentation économique à l'étranger, la Chambre de Commerce soutient et encourage les entreprises luxembourgeoises

dans leur conquête de nouveaux marchés. En 2008, 1.382 entreprises luxembourgeoises ont participé aux manifestations de soutien au commerce extérieur organisées par la Chambre de Commerce. Et votre entreprise? Contactez dès aujourd'hui le Département International de la Chambre de Commerce pour participer aux prochaines missions économiques.

DÉPARTEMENT INTERNATIONAL

	AFFAIRES HORS EUROPE	AFFAIRES EUROPÉENNES
6	(+352) 42 39 39 – 310	(+352) 42 39 39 – 360
@	world@cc.lu	europe@cc.lu







Votre partenaire pour la réussite

Chaque mois, le Merkur vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce. L'idée de cette nouvelle page est de rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce et de vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs auprès des différents départements.



■ Sandrina Piquard

Première Agente administrative,

Département Formation – IFCC

Sandrina travaille en tant que Première agente administrative auprès du Département Formation de la Chambre de Commerce. La tâche principale de Sandrina est la gestion administrative des formations accélérées pour la création d'entreprise (cours pour futurs commerçants, agents immobilier, cafetiers et transporteurs). Ces formations fournissent au participant les connaissances et les compétences requises pour exercer ces professions. Au quotidien, Sandrina assure le suivi des inscriptions aux formations, l'envoi des confirmations et factures, le contrôle et l'enregistrement des paiements, la préparation et l'organisation des examens, la diffusion des résultats aux examens, l'établissement et l'enregistrement des cer-

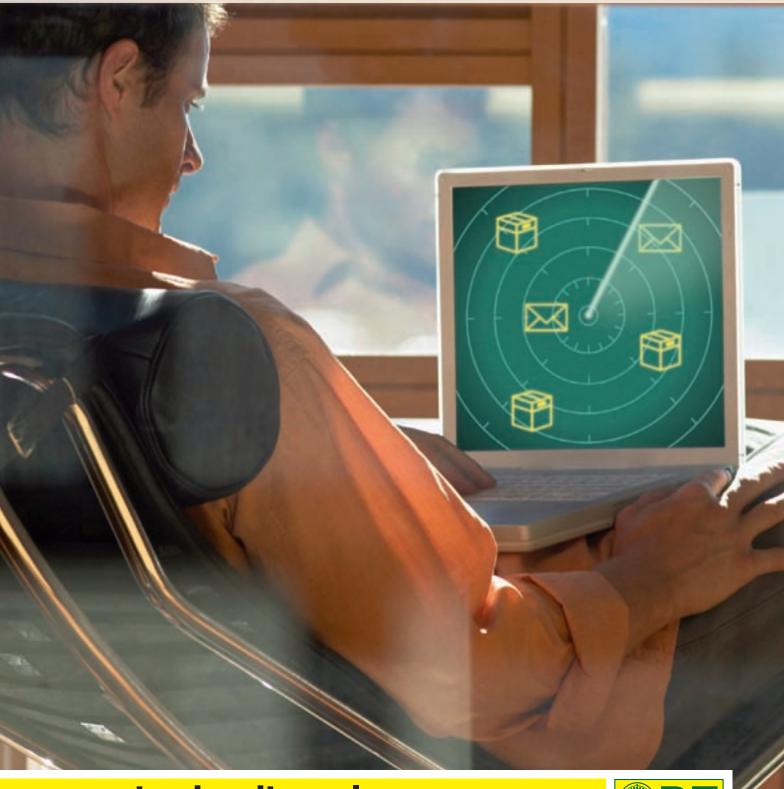
tificats et diplômes, la préparation et l'organisation des séances d'information et des remises de diplômes. Parfois, Sandrina est amenée à surveiller les examens. Au-delà de la diversité de ses tâches administratives, Sandrina estime que son poste lui permet d'aider et de motiver des personnes tout au long de leur formation. «Certaines personnes me témoignent de la reconnaissance et je n'y suis pas indifférente», déclare t-elle satisfaite. Sandrina aime se rendre à des concerts et fréquente avec assiduité les salles de cinéma. Sandrina ne se lasse pas d'écouter de bons morceaux de musique, en particulier celle des années 80. Passionnée de voyages et d'horizons nouveaux, elle visite tous les ans une nouvelle capitale.



Gérard Wirtz
Premier Employé technique,
Service Immeuble

En tant que responsable de la gestion technique de l'immeuble, les tâches principales de Gérard sont la surveillance, la gestion et le suivi de la maintenance des installations techniques du site qui comprend les bâtiments de la Chambre de Commerce ainsi que ceux du Centre Administratif Pierre Werner (CAPW). Inauguré en 2004, l'immeuble se compose de six bâtiments sur cinq niveaux, un rez-de-chaussée, un rez-de-jardin, ainsi que quatre niveaux de parking offrant 650 places au sous-sol. La surface brute totale du bâtiment représente 53.000 m² avec une charpente métallique pesant 3.850 tonnes! Le bâtiment a été conçu pour pouvoir abriter environ 400 postes de travail. La «maison de l'économie luxembourgeoise» s'étoffe au rezde-jardin sur une surface de 6.500 m² d'un Centre de Conférences de 4 salles pour 470 personnes et d'un Centre de Formation de 36 salles modulables et équipées de matériel de haute technologie pour 1.000 personnes. A

cela s'ajoutent plusieurs espaces détente et une cafétéria. L'espace restaurant, la «Table de Mercure», offre 240 places assises et 600 repas, en moyenne, y sont servis chaque jour. En septembre 2003, le projet de la Chambre de Commerce a reçu le Prix Européen de la Construction Métallique de l'ECCS (European Convention for Constructional Steelwork). Le fonctionnement des installations de climatisation, l'électricité, la détection incendie et le contrôle des accès constituent l'essentiel des missions de Gérard. En outre, il assure la planification et le suivi des travaux des entreprises externes travaillant sur le site. «C'est un secteur d'activité plein de changements. Lorsque nous avons une nouvelle demande, il s'agit de trouver rapidement une solution aux problèmes concernant l'utilisation de nos installations», déclare Gérard en gardant son sourire et sa bonne humeur. Après une semaine de travail bien remplie, Gérard aime se détendre seul et au calme, en faisant du jogging.



www.trackandtrace.lu



SOLUTIONS POUR UN FUTUR RAYONNANT

Assurer la qualité de vie des générations actuelles et futures, telle est la finalité du développement durable. Une bonne gestion des déchets constitue un enjeu considérable pour notre avenir, tant pour les collectivités que pour les entreprises. Nous vous assurons un service fiable à long terme car nous mettons en œuvre des solutions globales performantes, durables et innovantes.



I AMESCH S A

12, Z.I. Wolser 2 - B.P.75 L-3201 BETTEMBOURG Tél. : +352 52 27 27 -1 Fax : +352 51 88 01 www.lamesch.lu